

Université Laval

Rapport financier annuel 2007-2008

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE : _____

ADMINISTRATEURS : _____

Québec 

Université Laval
Rapport financier annuel 2007-2008

TABLES DES MATIÈRES

États financiers

	PAGE
Notes aux états financiers et aux annexes.....	i
BILANS	1
Fonds de fonctionnement: Colonne 1	
Fonds avec restrictions: Colonne 2	
Fonds d'immobilisations: Colonne 3	
Fonds de Dotation: Colonne 4	
Autre Fonds: Colonne 5	
 CONCILIATION DU SOLDE DE FONDS	
Fonds de fonctionnement: Lignes 1 à 11	2
Fonds avec restrictions: Lignes 12 à 18	2
Fonds d'immobilisations:	3
Fonds de Dotation: Colonne 1 à 5	4
Autre Fonds: Colonne 6.....	4
 FONDS DE FONCTIONNEMENT	
Revenus.....	5
Dépenses.....	6
 FONDS AVEC RESTRICTIONS	
Revenus.....	7
Dépenses.....	8

Annexes

	PAGE
CONCILIATION SUBVENTION MELS-ES	9
AJUSTEMENTS PAR L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC MELS-ES	10
ANNEXE SUBVENTION À RECEVOIR (À PAYER) MELS-ES	11
REVENUS REPORTÉS FONDS DE FONCTIONNEMENT	12
ANNEXE SUBVENTION À RECEVOIR GOUVERNEMENT DU QUÉBEC FI	13
ANNEXE SUR LES SOLDES DE FONDS	14
ANNEXE SUR LES REDRESSEMENTS DE SOLDES DE FONDS	15
ANNEXE SUR LES OPÉRATIONS INTERFONDS	16
AVANTAGES SOCIAUX	17
ANNEXE SUR LES AUTRES REVENUS ET AUTRES DÉPENSES	18
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES	19
FONDS DE FONCTIONNEMENT - TERRAINS ET BÂTIMENTS	20
ANNEXE SUR LES IMMOBILISATIONS	21
SALAIRES MOYENS	22

Université Laval

975000

Notes aux États financiers et aux annexes

2007-2008

Page 1, ligne 23, col 3 :

Dans le total des emprunts à court terme au fonds d'immobilisations, il y a un montant de 72 769 479\$ servant à financer temporairement les acquisitions d'immobilisations autorisées par le gouvernement du Québec.

Page 18, ligne 12, col 5 :

La variation du compte transitoire 998002 constitue l'écart entre le transfert des frais indirects au fonds avec restrictions de 3 422 980\$ et le recouvrement de ces frais au fonds de fonctionnement de 3 956 973\$. La variation s'explique par le fait qu'on utilise un compte transitoire pour comptabiliser le recouvrement des frais indirects et qu'il existe un délais entre le temps où on l'on recouvre les frais indirects et le temps où on les transfère au fonds de fonctionnement.

Université Laval

Bilan
au 31 mai 2008

	<u>Fonds de fonctionnement</u>	<u>Fonds avec restrictions</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	<u>Fonds de Dotation</u>	<u>Autres fonds</u>	<u>Total</u>	<u>Total au 31 mai 2007</u>	
	1	2	3	4	5	6	7	
ACTIF								
1 Encaisse (001)	0	0	0	0	0	0	\$ 260 042	1
2 Placements à court terme (005)	42 584 043	8 449 464	0	35 754 778	9 083 467	95 871 752	82 395 453	2
3 Intérêts courus à recevoir (010)	0	0	0	0	0	0	\$	3
4 Fonds détenus chez le fiduciaire (090)	-	-	0	-	-	-	\$	4
5 Subventions à recevoir MELS-ES (015) Page 11	29 876 100	-	-	-	-	29 876 100	52 884 439	5
6 Subvention à recevoir GQ (170) Page 13	-	-	10 273 846	-	-	10 273 846	10 331 571	6
7 Autres montants à recevoir (175,035)	-	-	214 596	0	0	214 596	178 404	7
8 Comptes à recevoir Droits de scolarité (020)	2 504 264	-	-	-	-	2 504 264	2 532 642	8
9 Autres comptes à recevoir (030,025)	21 846 309	108 955 551	-	-	-	130 801 860	132 725 634	9
10 Avances à d'autres fonds (040,045,050,055,060) Page 16	0	76 715 007	0	0	0	76 715 007	82 070 914	10
11 Frais payés d'avance (070)	3 364 395	0	-	0	-	3 364 395	3 933 324	11
12 Stocks (075)	0	0	-	-	-	0	\$	12
13 Placements à long terme (100)	-	-	0	-	-	-	\$	13
14 Obligations et actions (125, 130)	-	-	-	0	-	-	\$	14
15 Prêts hypothécaires et autres prêts (135 et 140)	-	-	-	0	-	-	\$	15
16 Biens immobiliers (145)	-	-	-	0	-	-	\$	16
17 Immobilisations (105, 120) Page 21	-	-	649 057 384	-	-	649 057 384	581 512 695	17
18 Contribution de l'UQSS aux constituantes (110)	-	-	0	-	-	0	\$	18
19 Frais reportés (080)	0	0	-	0	-	0	\$	19
20 Autres actifs (085) (085 115 FI) (150,155,160 et 165 pour AF)	0	0	631 579	0	0	631 579	1 804 775	20
21 TOTAL DE L'ACTIF	100 175 111	194 120 022	660 177 405	35 754 778	9 083 467	999 310 783	950 629 893	21
PASSIF								
22 Découvert de banque (201)	1 513 074	0	0	0	0	1 513 074		22
23 Emprunts à court terme (205)	64 593 947	0	123 622 202	0	-	188 216 149	206 500 000	23
24 Dépôts de garantie et retenues sur contrat (305,310)	-	-	0	-	-	-	\$	24
25 Subventions à rembourser au MELS-ES (210) Page 11	0	-	-	-	-	-	\$	25
26 Comptes à payer (215,220)	20 272 707	7 101 936	13 451 003	3 054 340	0	43 879 986	38 828 073	26
27 Avances d'autres fonds (225, 230,235,240,245) Page 16	76 018 457	0	696 550	0	0	76 715 007	82 070 914	27
28 Salaires, avantages sociaux et déductions à la source (255)	16 782 323	0	-	-	-	16 782 323	13 715 516	28
29 Revenus reportés (260) Page 12	3 964 164	-	-	0	-	3 964 164	4 136 349	29
30 Dettes à long terme (315,320,325,330,335)	-	-	426 033 207	-	-	426 033 207	383 032 966	30
31 Autres passifs (265) (270,275,280 et 285 pour PF)	33 241 302	2 619 474	0	0	0	35 860 776	37 125 616	31
32 Solde de fonds d'affectation d'origine interne (290FF 303 FI) Page 2 et 14	60 958 347	-	0	-	-	60 958 347	61 502 495	32
33 Solde de fonds non affecté (295) Page 2	(177 169 210)	-	-	-	-	(177 169 210)	(181 581 029)	33
34 Solde de fonds (300) Page 14	-	-	-	-	9 083 467	9 083 467	8 943 848	34
35 Solde de fonds d'affectation d'origine externe (302) Page 2	-	184 398 612	0	-	-	184 398 612	182 179 483	35
36 Solde de fonds Capital d'affectation interne (340) Page 14	-	-	-	6 480 126	-	6 480 126	6 829 330	36
37 Solde de fonds Capital d'affectation externe (345)	-	-	-	23 017 348	-	23 017 348	22 760 078	37
38 Solde de fonds produits non-attribués affectation interne (350) Page 14	-	-	-	883 570	-	883 570	(157 035)	38
39 Solde de fonds produits non-attribués affectation externe (355)	-	-	-	2 319 394	-	2 319 394	(422 395)	39
40 Solde de fonds investi en immobilisations (304)	-	-	96 374 443	-	-	96 374 443	85 165 684	40
41 Solde de fonds	(116 210 863)	184 398 612	96 374 443	32 700 438	9 083 467	206 346 097	185 220 459	41
42 TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DE FONDS	100 175 111	194 120 022	660 177 405	35 754 778	9 083 467	999 310 783	950 629 893	42

Université Laval
Conciliation du solde de fonds - Fonds de fonctionnement
Exercice 2007-2008

	Solde non réparti	Enseignement Recherche/soutien	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	TOTAL	
	1	2	3	4	5	6	
1 Solde au début de l'année		(131 724 174)	7 579 744	2 030 534	2 035 361	(120 078 535)	1
2 Redressement des années précédentes Page 15		3 666 936				3 666 936	2
3 Revenus de l'année Page 5	-	433 139 771	9 657 160	15 723 202	14 605 062	473 125 195	3
4 Dépenses de l'année Page 6	-	434 286 759	8 108 718	16 530 528	13 948 254	472 874 259	4
5 Résultats de l'année	-	(1 146 988)	1 548 442	(807 326)	656 808	250 936	5
6 Virements des autres soldes de fonds Page 16		(50 200)				(50 200)	6
7 Virements à d'autres soldes de fonds Page 16						\$\$	7
8 Solde à la fin de l'année	\$	(129 254 426)	9 128 186	1 223 208	2 692 169	(116 210 863)	8
9 Répartition du solde de fonds							9
10 Solde de fonds d'affectation d'origine interne		57 042 970		1 223 208	2 692 169	60 958 347	10
11 Solde de fonds non affecté		(186 297 396)	9 128 186			(177 169 210)	11

Université Laval
Conciliation du solde de fonds - Fonds avec restrictions
Exercice 2007-2008

		6	
12 Solde au début de l'année		182 179 483	12
13 Plus : Fonds alloués Page 7		205 685 453	13
14 Moins : Fonds utilisés Page 8		204 528 967	14
15 Redressement années précédentes Page 15		137 841	15
16 Virements des autres soldes de fonds Page 16		924 802	16
17 Virements à d'autres soldes de fonds Page 16		\$	17
18 Solde à la fin de l'année		184 398 612	18

Université Laval
Conciliation du solde de fonds - Fonds d'immobilisation
Exercice 2007-2008

	DÉBIT	CRÉDIT	SOLDE	
	1	2	3	
1	-	-	85 165 684	1
2	AJOUT DE CONTRIBUTIONS EXTERNES			2
3	-	44 499 059	-	3
4	-		-	4
5	-		-	5
6	-	324 717	-	6
7	-		-	7
8	-	69 948	-	8
9	-		-	9
10	-	6 690 889	-	10
11	-	51 584 613	51 584 613	11
12	AJOUT DE CONTRIBUTIONS INTERNES			12
13	-	\$	-	13
14	-	43 088 038	-	14
15	-	\$	-	15
16	-	\$	-	16
17	-		-	17
18	-	43 088 038	43 088 038	18
19	DÉDUIRE: DÉDUCTIONS INTERNES			19
20	1 232 589	-	-	20
21	\$	-	-	21
22	1 232 589	-	1 232 589	22
23	DÉDUIRE LES DÉPENSES			23
24	21 278 839	-	-	24
25	6 106 953	-	-	25
26	-	-	-	26
27	11 472	-	-	27
28	52 533 584	-	-	28
29	-	-	-	29
30	2 300 455	-	-	30
31	82 231 303	-	82 231 303	31
32	-	-	96 374 443	32

Université Laval
Conciliation de solde de fonds - Fonds de dotation et autres
Exercice 2007-2008

	FONDS DE DOTATION				TOTAL	AUTRE FONDS
	Capital d'affectation interne	Capital d'affectation externe	Produits nets non transférés d'affectation interne	Produits nets non transférés d'affectation externe		
	1	2	3	4	5	6
1 SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	6 829 330	22 760 078	(157 035)	(422 395)	29 009 978	8 943 848
2 AJOUTER						
3 Dons et dotations	(23 226)	155 575	-	-	132 349	412 058
4 Redressement Page 15			861 204	3 503 392	4 364 596	638 655
5 Virements des autres fonds Page 16					\$\$	\$\$
6 Revenus de placements	-	-	31 337	2 409 782	2 441 119	-
7 Gains sur vente de placements	-	-			\$\$	-
8 Transferts des produits nets non transférés			-	-	\$\$	-
9 Autres Ajouts			277 746		277 746	
10 TOTAL DES AJOUTS	(23 226)	155 575	1 170 287	5 913 174	7 215 810	1 050 713
11 DÉDUCTIONS						
12 Virements aux autres fonds Page 16			98 345	776 257	874 602	\$\$
13 Redressement Page 15					\$\$	\$\$
14 Frais d'opération	-	-	31 337	505 527	536 864	-
15 Perte sur vente de placements	-	-			\$\$	-
16 Transferts aux solde de fonds - capital	-	-			\$\$	-
17 Contributions au Fonds de fonctionnement	-	-			\$\$	-
18 Contributions au Fonds avec restrictions	-	-			\$\$	-
19 Contributions au Fonds d'immobilisations	-	-			\$\$	-
20 Autres déductions	325 978	(101 695)		1 889 601	2 113 884	911 094
21 TOTAL DES DÉDUCTIONS	325 978	(101 695)	129 682	3 171 385	3 525 350	911 094
22 SOLDE À LA FIN DE L'ANNÉE	6 480 126	23 017 348	883 570	2 319 394	32 700 438	9 083 467

Université Laval
Revenus - Fonds de fonctionnement
Exercice 2007-2008

	<u>Enseignement</u>	<u>Recherche</u>	<u>Soutien à l'enseignement et à la recherche</u>	<u>Administration</u>	<u>Terrains et bâtiments</u>	<u>Services à la collectivité</u>	<u>Services aux étudiants</u>	<u>Entreprises auxiliaires</u>	<u>Total</u>
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 Droits de scolarité (401)	50 164 524	-	-	-	-	4 995 016	-	-	55 159 540
2 Forfaitaires étudiants étrangers (402)	-	-	-	4 300 698	-	-	-	-	4 300 698
3 Forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	-	-	-	527 361	-	-	-	-	527 361
4 Cotisations des étudiants (455)	-	-	-	-	-	-	7 433 130	-	7 433 130
5 Autres revenus provenant des étudiants (450, 461)	833 180	17 000	79 508	6 373 933	0	12 265	53 840	0	7 369 726
6 Total des revenus provenant des étudiants	50 997 704	17 000	79 508	11 201 992	0	5 007 281	7 486 970	0	74 790 455
7 Subvention MELS-ES (515) - Conciliation Page 9	-	-	-	332 073 444	-	-	2 071 800	-	334 145 244
8 Autres subventions provinciales (405, 410)	58 620	0	0	0	0	0	0	0	58 620
9 Subventions fédérales (415, 420)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 Autres Subventions (425, 426, 430)	394 112	4 114	0	8 914	0	808 512	21 598	0	1 237 250
11 Total des subventions	452 732	4 114	0	332 082 358	0	808 512	2 093 398	0	335 441 114
12 Revenus d'intérêts (435, 440)	0	0	0	3 668 335	0	0	0	0	3 668 335
13 Revenus provenant du fonds de dotation (445) - Page 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14 Revenus provenant d'une fondation (446)	705 289	23 000	0	0	0	9 500	112 641	0	850 430
15 Recouvrement de coûts indirects (465)	0	1 266 523	0	2 690 450	0	0	0	0	3 956 973
16 Ventes externes (460)	9 634 770	2 383 462	1 863 329	468 809	3 190 589	3 818 736	6 025 487	14 605 062	41 990 244
17 Autres revenus (466, 470) Page 18	2 084 939	35 521	23 635	10 265 712	0	13 131	4 706	0	12 427 644
18 Total des revenus autres	12 424 998	3 708 506	1 886 964	17 093 306	3 190 589	3 841 367	6 142 834	14 605 062	62 893 626
19 TOTAL DES REVENUS	63 875 434	3 729 620	1 966 472	360 377 656	3 190 589	9 657 160	15 723 202	14 605 062	473 125 195

Université Laval
Dépenses - Fonds de fonctionnement
Exercice 2007-2008

	<u>Enseignement</u>	<u>Recherche</u>	<u>Soutien à l'enseignement et à la recherche</u>	<u>Administration</u>	<u>Terrains et bâtiments</u> <u>Détail Page 20</u>	<u>Services à la collectivité</u>	<u>Services aux étudiants</u>	<u>Entreprises auxiliaires</u>	<u>Total</u>
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 Masses salariales									
2 Direction	12 162 900	239 842	1 237 192	5 329 399	1 002 045	80 036	678 075	425 543	21 155 032
3 Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 Professeur-chercheur	117 408 382	115 094	0	0	0	1 400	0	0	117 524 876
5 Chargés de cours	28 487 630	57 802	0	2 275	0	65 572	0	0	28 613 279
6 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	10 260 400	1 176 788	0	22 072	0	1 618 707	0	0	13 077 967
7 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	5 096 719	213 385	301	3 327	0	408 180	0	0	5 721 912
8 Personnel professionnel non-enseignant	16 903 657	1 537 475	6 586 005	7 222 741	2 459 927	628 180	4 838 283	969 579	41 165 847
9 Personnel de soutien technique	11 133 768	444 815	4 633 407	3 144 112	2 176 389	317 754	1 829 956	998 364	24 678 565
10 Personnel de soutien de bureau	18 582 755	854 931	3 802 730	7 090 388	990 973	454 583	2 198 367	659 594	34 634 321
11 Personnel de métier et personnel ouvrier	1 067 160	3 059	296 141	536 476	3 941 926	732	771 071	1 551 882	8 168 447
12 Avantages sociaux (700) - Détail page 17	46 452 919	1 104 042	4 157 082	6 244 580	2 892 816	617 322	2 456 330	1 190 167	65 115 258
13 Total des masses salariales et des avantages sociaux	267 556 290	5 747 233	20 712 858	29 595 370	13 464 076	4 192 466	12 772 082	5 815 129	359 855 504
14 Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	732 887	0	0	0	0	0	0	0	732 887
15 Postdoctoraux (706)	58 305	342 677	0	0	0	83 986	0	0	484 968
16 Formation et perfectionnement (710)	562 117	2 540	8 802	539 655	26 710	8 396	6 269	2 118	1 156 607
17 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	4 631 289	722 554	102 472	684 669	135 130	1 290 746	326 273	28 134	7 921 267
18 Bourses (735)	4 050 422	495 146	0	7 825	0	110 377	2 066 350	0	6 730 120
19 Dépenses de subventions et cotisations (740, 871)	8 923 941	2 363 124	546 185	5 262 694	2 046 577	1 750 041	2 217 922	1 175 855	24 286 339
20 Fournitures et matériels (745)	5 243 205	689 110	700 660	2 217 003	2 038 812	1 308 520	882 298	3 049 450	16 129 058
21 Coûts des marchandises vendues (755)	431 739	0	256 937	7 000	947 349	556	130 140	184 825	1 958 546
22 Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	7 731 724	2 039 884	1 630 811	3 840 320	12 776 288	1 877 835	806 586	3 354 698	34 058 146
23 Volumes et périodiques (750)	831 488	31 105	10 354 677	93 844	9 390	56 502	17 189	1 429	11 395 624
24 Dépenses reliées aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826, 827, 84)	800 289	239 557	587 939	225 986	13 268 851	435 966	170 164	2 788 544	18 517 296
25 Locations de locaux (840, 845)	420 377	14 447	6 393	40 052	2 328 586	157 195	525 457	2 189 350	5 681 857
26 Immobilisations - Achats et locations (825, 830, 835)	2 409 176	217 576	2 869 056	479 317	1 298 566	728 214	393 332	2 423 139	10 818 376
27 Dépenses d'intérêts (850, 855)	2 645	1 097	(16 154)	3 670 297	(6 394)	(2 352)	(171)	61 939	3 710 907
28 Transfert de coûts indirectes (865)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
29 Autres dépenses (860, 870) - Détails page 18	2 701	25 314	3 757	438 083	0	241 359	719	1 494 956	2 206 889
30 Total des dépenses autres	36 832 305	7 184 131	17 051 535	17 506 745	34 869 865	8 047 341	7 542 528	16 754 437	145 788 886
31 Virements interfonctions (877)	(1 116)	(5 962)	0	216 870	0	80 796	(129 054)	(161 534)	0
32 Ventes internes (878)	(4 483 716)	(335 268)	(1 485 594)	(1 700 465)	(8 438 398)	(4 211 885)	(3 655 028)	(8 459 778)	(32 770 131)
33 Total avant dépenses exceptionnelles	299 903 763	12 590 134	36 278 799	45 618 520	39 895 543	8 108 718	16 530 528	13 948 254	472 874 259
34 Dépenses exceptionnelles (880) - Détail page 19	0	0	0	0	0	0	0	0	0
35 TOTAL DES DÉPENSES	299 903 763	12 590 134	36 278 799	45 618 520	39 895 543	8 108 718	16 530 528	13 948 254	472 874 259

Université Laval
Revenus - Fonds avec restrictions
Exercice 2007-2008

	<u>Enseignement</u>	<u>Recherche</u>	<u>Soutien enseignement recherche</u>	<u>Administration</u>	<u>Terrains et bâtiments</u>	<u>Services à la collectivité</u>	<u>Services aux étudiants</u>	<u>Entreprises auxiliaires</u>	<u>Total</u>	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1 Subvention MELS-ES (475) (Page 9)	0	0	0	84 991	0	4 718 100	2 699 400	0	7 502 491	1
2 Autres subventions provinciales (490, 495, 410)	0	29 893 337	0	3 600	0	1 887 439	239 000	0	32 023 376	2
3 Subventions fédérales (415,420)	0	96 665 941	471 771	4 462 397	0	1 645 833	10 096 509	0	113 342 451	3
4 Autres Subventions (425, 426, 430)	0	43 459 422	109 000	501 337	0	4 687 012	1 840 793	0	50 597 564	4
5 Total des subventions	0	170 018 700	580 771	5 052 325	0	12 938 384	14 875 702	0	203 465 882	5
6 Intérêts et dividendes (435)	0	445 554	0	0	0	0	0	0	445 554	6
7 Revenus provenant du fonds de dotation (445) Page 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
8 Revenus provenant d'une fondation (446)	0	0	0	0	0	8 000	1 766 017	0	1 774 017	8
9 Ventés externes (460)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9
10 Ventés aux étudiants (461)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
11 Autres revenus (466, 470) Page 18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11
12 Total des revenus autres	0	445 554	0	0	0	8 000	1 766 017	0	2 219 571	12
13 TOTAL DES REVENUS	0	170 464 254	580 771	5 052 325	0	12 946 384	16 641 719	0	205 685 453	13

Université Laval

Dépenses - Fonds avec restrictions

Exercice 2007-2008

	<u>Enseignement</u>	<u>Recherche</u>	<u>Soutien enseignement recherche</u>	<u>Administration</u>	<u>Terrains et bâtiments</u>	<u>Services à la collectivité</u>	<u>Services aux étudiants</u>	<u>Entreprises auxiliaires</u>	<u>Total</u>	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1 Masses salariales										1
2 Direction	0	51 601	4 766	0	0	49 141	8 937	0	114 445	2
3 Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
4 Professeur-chercheur	0	15 280 421	0	6 203	0	135 566	51 609	0	15 473 799	4
5 Chargés de cours	0	45 743	0	0	0	1 213 886	4 535	0	1 264 164	5
6 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	0	15 969 382	0	0	0	1 360 998	0	0	17 330 380	6
7 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	0	7 963 537	0	0	0	415 984	0	0	8 379 521	7
8 Personnel professionnel non-enseignant	0	986 676	100 927	468 532	0	443 967	118 384	0	2 118 486	8
9 Personnel de soutien technique	0	1 004 433	20 189	144 860	0	119 861	853	0	1 290 196	9
10 Personnel de soutien de bureau	0	749 462	26 600	110 534	0	189 149	40 866	0	1 116 611	10
11 Personnel de métier et personnel ouvrier	0	17 301	0	0	0	73 226	0	0	90 527	11
12 Avantages sociaux (700)- Détaillé page 17)	0	7 764 964	33 628	182 261	0	672 145	54 482	0	8 707 480	12
13 Total des masses salariales et des avantages sociaux	0	49 833 520	186 110	912 390	0	4 673 923	279 666	0	55 885 609	13
14 Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14
15 Postdoctoraux (706)	0	5 818 123	0	0	0	39 013	750 700	0	6 607 836	15
16 Formation et perfectionnement (710)	0	9 856	0	92	0	64	0	0	10 012	16
17 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	0	8 099 105	0	295 554	0	1 442 978	243 650	0	10 081 287	17
18 Bourses (735)	0	16 162 273	0	4 350	0	285 773	14 642 579	0	31 094 975	18
19 Dépenses de subventions et cotisations (740, 871)	0	25 222 772	0	2 088 210	0	102 463	77 248	0	27 490 693	19
20 Fournitures et matériels (745)	0	15 616 863	5 383	85 031	0	374 014	61 316	0	16 142 607	20
21 Coûts des marchandises vendues (755)	0	370 514	0	0	0	2 241	0	0	372 755	21
22 Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	0	19 939 712	106 360	1 002 613	0	5 555 220	54 601	0	26 658 506	22
23 Volumes et périodiques (750)	0	299 233	30 000	243	0	16 864	5 998	0	352 338	23
24 Dépenses reliées aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826, 827, 841, 846)	0	1 866 811	2 079	250	0	65 518	302	0	1 934 960	24
25 Locations de locaux (840, 845)	0	128 805	308	4 696	0	73 793	1 602	0	209 204	25
26 Immobilisations - Achats et locations (825, 830, 835)	0	26 769 161	48 450	87 615	0	317 880	85 466	0	27 308 572	26
27 Dépenses d'intérêts (850, 855)	0	(49 480)	0	(36)	0	128	147	0	(49 241)	27
28 Transfert de coûts indirectes (865)	0	3 470 708	0	0	0	486 265	0	0	3 956 973	28
29 Autres dépenses (860, 870) - Détails page 18	0	(533 993)	0	10 500	0	10 088	4 399	0	(509 006)	29
30 Total des dépenses autres	0	123 190 463	192 580	3 579 118	0	8 772 302	15 928 008	0	151 662 471	30
31 Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31
32 Ventes internes (878)	0	(1 673 144)	(58 213)	(442 960)	0	(462 584)	(382 212)	0	(3 019 113)	32
33 Total avant dépenses exceptionnelles	0	171 350 839	320 477	4 048 548	0	12 983 641	15 825 462	0	204 528 967	33
34 Dépenses exceptionnelles - Détail page 19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34
35 TOTAL DES DÉPENSES	0	171 350 839	320 477	4 048 548	0	12 983 641	15 825 462	0	204 528 967	35

Rapport à la commission parlementaire de l'éducation

2007-2008

En application du premier alinéa de l'article 4.1
de la Loi sur les établissements d'enseignement
de niveau universitaire

30 septembre 2008



UNIVERSITÉ
LAVAL

**RAPPORT À LA
COMMISSION PARLEMENTAIRE
DE L'ÉDUCATION**

2007 – 2008

En application du premier alinéa de l'article 4.1
de la Loi sur les établissements d'enseignement
de niveau universitaire

30 septembre 2008



Coordination du projet
Jacques Turcotte

Bureau de planification et d'études institutionnelles
Vice-rectorat exécutif et au développement
Université Laval

30 septembre 2008



UNIVERSITÉ
LAVAL

Cabinet du recteur

Le 30 septembre 2008

Madame Hélène P. Tremblay
Sous-ministre adjointe à l'enseignement supérieur
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue de la Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Madame la Sous-ministre adjointe,

Pour donner suite à votre lettre du 18 août 2008, vous trouverez ci-joint un exemplaire (format papier et PDF) du Rapport de l'Université Laval à la Commission parlementaire sur l'éducation pour l'année financière 2007-2008, rapport adopté par le Conseil d'administration de l'Université Laval à sa séance du 24 septembre 2008. De plus, trente-quatre exemplaires ont été transmis à la Direction des ressources matérielles.

Veillez agréer, Madame la Sous-ministre adjointe l'expression de mes sentiments distingués.

Le recteur,

Denis Brière

TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 : LES TRAITEMENTS

- 1.1 État des traitements
- 1.2 Lettre des vérificateurs
- 1.3 Règlement sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général, du vérificateur interne et de l'ombudsman
- 1.4 Extraits du rapport financier (SIFU)

SECTION 2 : LA PERFORMANCE

- 2.1 Taux de réussite et durée moyenne des études pour l'obtention d'un grade universitaire

Tableaux

A- Obtention d'un grade universitaire

B- Par secteur d'études

B-1 Baccalauréat de moins de 100 crédits

B-2 Baccalauréat de 100 crédits et plus

B-3 Maîtrise

B-4 Doctorat

C- Par programme

C-1 Baccalauréat de moins de 100 crédits

C-2 Baccalauréat de 100 crédits et plus

C-3 Maîtrise

C-4 Doctorat

- 2.2 Mesures prises pour l'encadrement des étudiants
- 2.3 Programmes d'activités de recherche

Tableaux

Subventions et contrats de recherche

SECTION 3 : LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

- 3.1 DISCOURS DE LA RENTRÉE 2008-2009 DU RECTEUR, MONSIEUR DENIS BRIÈRE

SECTION 1 : LES TRAITEMENTS

- 1.1 État des traitements
- 1.2 Lettre des vérificateurs
- 1.3 Règlement sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général, du vérificateur interne et de l'ombudsman
- 1.4 Extraits du rapport financier (SIFU)

1.1 État des traitements

Source: Service des finances

NOM DE L'UNIVERSITÉ : UNIVERSITÉ LAVAL

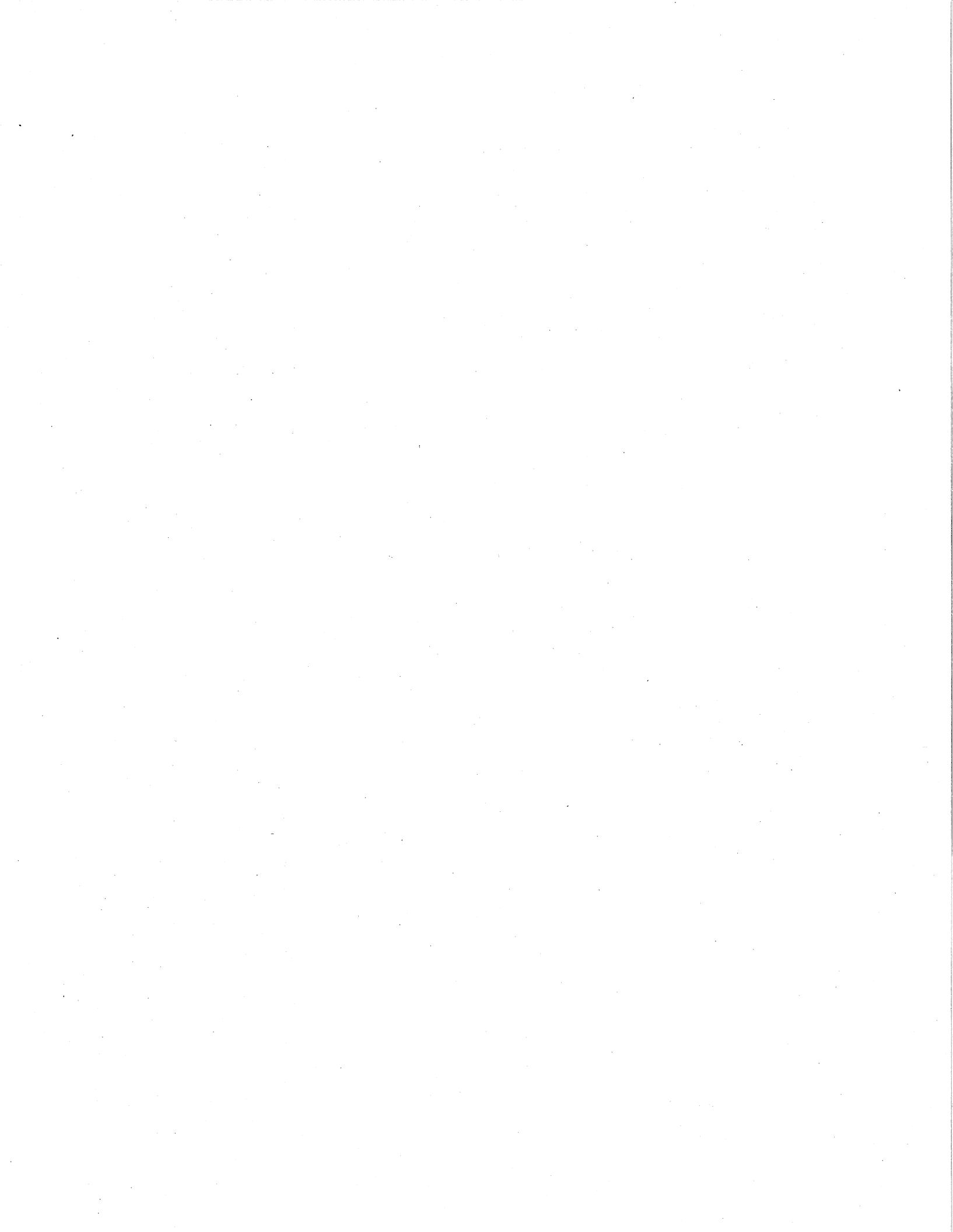
NUMÉRO DE L'UNIVERSITÉ : 975000

**ÉTAT DE TRAITEMENT
2007-2008**

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE : 24 septembre 2008

ADMINISTRATEUR : _____



État du traitement

Établissement : Université Laval - 975000
Année financière : 2007-2008

Personnel de direction supérieure		Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)					
Nom et fonction	Salaires de Base	Autres éléments	Droits d'indemnité de départ exercés (1)	Fondations ou personnes morales	Tc Nombre de mois	TC % du temps	
Audette, Marie	137 623 \$	470 \$	0 \$	0 \$	3,8	31,00%	
Audette, Marie	137 623 \$	161 \$	0 \$	0 \$	6,3	52,00%	
Bauce, Eric	185 482 \$	844 \$	0 \$	0 \$	11,1	92,00%	
Beauchamp, Michel	144 165 \$	726 \$	0 \$	0 \$	1,0	8,00%	
Beauchamp, Michel	175 482 \$	738 \$	0 \$	0 \$	11,1	92,00%	
Beaudoin, Michel	131 025 \$	1 211 \$	0 \$	0 \$	6,1	51,00%	
Beauregard, Robert	121 430 \$	140 \$	0 \$	0 \$	6,0	49,00%	
Belleguic, Thierry	134 570 \$	767 \$	0 \$	0 \$	11,1	92,00%	
Blais, François	133 720 \$	1 523 \$	0 \$	0 \$	12,0	100,00%	
Bourget, Edwin	202 302 \$	0 \$	0 \$	0 \$	9,9	82,00%	
Brière, Denis	230 421 \$	1 493 \$	0 \$	0 \$	12,0	100,00%	
Cadrin, Paul	129 488 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5,0	42,00%	
Darveau-Fournier, Lise	165 549 \$	1 456 \$	0 \$	0 \$	1,0	8,00%	
Durand, Pierre Jacob	151 493 \$	62 675 \$	0 \$	0 \$	12,0	100,00%	
Fournier, André	152 077 \$	742 \$	0 \$	0 \$	11,1	92,00%	
Garnier, Bernard	175 482 \$	734 \$	0 \$	0 \$	11,1	92,00%	
Gendron, Guy	136 878 \$	919 \$	0 \$	0 \$	11,1	92,00%	
Germain, Josée	175 482 \$	821 \$	0 \$	0 \$	11,1	92,00%	
Godbout, Claude	189 278 \$	1 666 \$	94 639 \$	0 \$	1,0	8,00%	
Goulet, Jean-Paul	152 077 \$	709 \$	0 \$	0 \$	1,0	8,00%	
Grégoire, Jean-Pierre	160 126 \$	1 713 \$	0 \$	0 \$	12,0	100,00%	
Lacasse, Nicole	153 427 \$	18 632 \$	0 \$	0 \$	10,0	83,00%	
Lachapelle, Diane	165 549 \$	771 \$	0 \$	0 \$	1,0	8,00%	
Lacroix, René	153 427 \$	527 \$	0 \$	0 \$	9,0	75,00%	
Laforest, Jean-Paul	127 607 \$	1 499 \$	0 \$	0 \$	12,0	100,00%	
Lagacé, Odette	97 308 \$	3 035 \$	0 \$	0 \$	12,0	100,00%	
Langlois, Luc	116 253 \$	1 524 \$	0 \$	0 \$	12,0	100,00%	
Lareau, André	132 144 \$	1 000 \$	0 \$	0 \$	3,1	26,00%	
Leblanc, Raymond	165 549 \$	722 \$	0 \$	0 \$	1,0	8,00%	
Lemieux, Pierre	132 144 \$	1 249 \$	0 \$	0 \$	12,0	100,00%	
Mantha, Robert W.	171 124 \$	1 454 \$	0 \$	0 \$	12,0	100,00%	
Marcoux, Yves	144 742 \$	1 298 \$	0 \$	0 \$	1,0	8,00%	
Monette, Marcel	138 900 \$	1 368 \$	0 \$	0 \$	12,0	100,00%	
Morin, Diane	112 651 \$	1 421 \$	0 \$	0 \$	12,0	100,00%	
Ouellet, France	96 398 \$	1 344 \$	0 \$	0 \$	12,0	100,00%	
Paradis, Claude	153 427 \$	1 540 \$	0 \$	0 \$	12,0	100,00%	
Peichat, Marc	139 281 \$	821 \$	0 \$	0 \$	2,0	17,00%	
Peichat, Marc	130 481 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1,0	8,00%	
Piché, Christiane	165 549 \$	751 \$	0 \$	0 \$	1,0	8,00%	
Piché, Christiane	153 427 \$	763 \$	0 \$	0 \$	11,1	92,00%	
Pleau, Richard	123 099 \$	1 498 \$	0 \$	0 \$	12,0	100,00%	
Richer, Monique	158 147 \$	1 900 \$	0 \$	0 \$	12,0	100,00%	
Robert Rousseau	120 281 \$	0 \$	0 \$	0 \$	7,0	58,47%	
Sirard, Marc-André	146 233 \$	928 \$	0 \$	0 \$	1,0	8,00%	
Viau, Marcel	130 481 \$	1 392 \$	0 \$	0 \$	11,0	92,00%	

Établissement: Université Laval - 975000
Année financière: 2007-2008

Autres catégories de personnel de direction		Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
Catégorie de personnel	Effectif total ^(*) de la catégorie	Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments de traitement
Personnel de direction des composantes de l'établissement ^(*)	97,31	Le plus élevé	159 237 \$	84 201 \$
		Moyenne	118 126 \$	6 051 \$
		Le moins	87 310 \$	205 \$
Personnel de direction des services	100,63	Le plus élevé	131 888 \$	50 372 \$
		Moyenne	88 940 \$	4 594 \$
		Le moins	61 829 \$	350 \$
Personnel de de gérance des emplois de soutien	n/a	Le plus élevé	n/a	n/a
		Moyenne	n/a	n/a
		Le moins	n/a	n/a

(*) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.

(**) En équivalence temps complet; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

NOTE COMPLÉMENTAIRE

Valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année financière 2007-2008

Nom	Fonction	Indemnité de départ
Bauce, Éric	Vice-recteur exécutif et au développement	28 472 \$
Beauchamp, Michel	Vice-recteur aux ressources humaines	26 937 \$
Bourget, Edwin	Vice-recteur à la recherche et à la création	28 626 \$
Brifère, Denis	Recteur	23 042 \$
Darveau-Fournier, Lise	Vice-rectrice aux ressources humaines	82 775 \$ *
Garnier, Bernard	Vice-recteur aux études et aux activités internationales	26 937 \$
Germain, Josée	Vice-rectrice à l'administration et aux finances	26 937 \$
Lacasse, Nicole	Vice-rectrice adjointe aux études et aux activités internationales	21 940 \$
Lachapelle, Diane	Vice-rectrice au développement et aux relations internationales	82 775 \$ *
Lacroix, René	Vice-recteur adjoint aux systèmes d'information	20 329 \$
Lagacé, Odette	Ombudsman	29 193 \$
Leblanc, Raymond	Vice-recteur à la recherche	82 775 \$ *
Marcoux, Yves	Vice-recteur adjoint par intérim	7 165 \$ *
Paradis, Claude	Vice-recteur adjoint aux ressources humaines	23 551 \$
Piché, Christiane	Vice-rectrice adjointe à la recherche et à la création	23 551 \$
Richer, Monique	Secrétaire générale	27 676 \$
Sirard, Marc-André	Vice-recteur adjoint à la recherche	14 989 \$ *

* Les droits de cette indemnité de départ ne pourront pas être exercés compte tenu des conditions décrites dans le règlement.

Établissement: Université Laval - 975000
Année financière: 2007-2008

VALEUR PÉCUNIAIRE NON VÉRIFIÉE DES ALLOCATIONS ET DES FRAIS REMBOURSÉS

Personnel de direction supérieur			Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
Nom et prénom	Fonction	Nombre de mois dans la fonction	Valeur pécuniaire	
Audette, Marie	Doyenne par intérim	3,80	1 310 \$	
Audette, Marie	Doyenne	6,30	2 274 \$	
Bauce, Eric	Vice-recteur exécutif et au développement	11,10	2 160 \$	
Beauchamp, Michel	Doyen	1,00	0 \$	
Beauchamp, Michel	Vice-recteur aux ressources humaines	11,10	2 149 \$	
Beaudoin, Michel	Doyen par intérim	6,10	1 988 \$	
Beauregard, Robert	Doyen	6,00	10 987 \$	
Belleguic, Thierry	Doyen	11,10	820 \$	
Blais, François	Doyen	12,00	2 481 \$	
Bourget, Edwin	Vice-recteur à la recherche et à la création	9,90	16 171 \$	
Brière, Denis	Recteur	12,00	15 623 \$	
Cadrin, Paul	Doyen	5,00	55 \$	
Darveau-Fournier, Lise	Vice-rectrice aux ressources humaines	1,00	280 \$	
Durand, Pierre Jacob	Doyen	12,00	2 864 \$	
Fournier, André	Doyen	11,10	2 717 \$	
Garnier, Bernard	Vice-recteur aux études et aux activités internationales	11,10	4 082 \$	
Gendron, Guy	Doyen	11,10	9 232 \$	
Germain, Josée	Vice-rectrice à l'administration et aux finances	11,10	7 851 \$	
Godbout, Claude	Vice-recteur exécutif et à l'administration et aux finances	1,00	584 \$	
Goulet, Jean-Paul	Doyen	1,00	196 \$	
Grégoire, Jean-Pierre	Doyen	12,00	13 258 \$	
Lacasse, Nicole	Vice-rectrice adjointe aux études et aux activités internationales	10,00	16 836 \$	
Lachapelle, Diane	Vice-rectrice au développement et aux relations internationales	1,00	413 \$	
Lacroix, René	Vice-recteur adjoint aux systèmes d'information	9,00	3 924 \$	
Laforest, Jean-Paul	Doyen	12,00	10 358 \$	
Lagacé, Odette	Ombudsman	12,00	2 598 \$	
Langlois, Luc	Doyen	12,00	5 688 \$	
Lareau, André	Doyen	3,10	45 \$	
Leblanc, Raymond	Vice-recteur à la recherche	1,00	3 429 \$	
Lernieux, Pierre	Doyen par intérim	12,00	6 421 \$	
Mantha, Robert W.	Doyen	12,00	18 637 \$	
Marcoux, Yves	Vice-recteur adjoint par intérim	1,00	66 \$	
Monette, Marcel	Doyen	12,00	4 840 \$	
Morin, Diane	Doyenne	12,00	10 998 \$	
Ouellet, France	Vérificatrice interne	12,00	394 \$	
Paradis, Claude	Vice-recteur adjoint aux ressources humaines	12,00	2 605 \$	
Pelchat, Marc	Doyen	2,00	192 \$	
Pelchat, Marc	Doyen	1,00	331 \$	
Piché, Christiane	Vice-rectrice aux études	1,00	629 \$	
Piché, Christiane	Vice-rectrice adjointe à la recherche et à la création	11,10	3 077 \$	
Pleau, Richard	Doyen	12,00	5 004 \$	
Richer, Monique	Secrétaire générale	12,00	2 196 \$	
Robert Fousseau	Doyen par intérim	7,00	1 080 \$	
Sirard, Marc-André	Vice-recteur adjoint à la recherche	1,00	133 \$	
Viau, Marcel	Doyen	11,00	4 583 \$	

État du traitement

Établissement: Université Laval - 975000
Année financière: 2007-2008

Autres catégories de personnel de direction	Effectif (*)	Étendue des frais remboursés	Valeur pécuniaire
Personnel de direction des composantes de l'établissement (**)	97,31	Le plus élevé Moyenne Le moins élevé	13 870 \$ 2 473 \$ 0 \$
Personnel de direction des services	100,63	Le plus élevé Moyenne Le moins élevé	20 975 \$ 2 221 \$ 14 \$
Personnel de de gérance des emplois de soutien	n/a	Moyenne Le moins élevé	n/a n/a n/a

(*) S'applique aux personnes qui ont perçu des remboursements de frais ou d'allocations; ne s'applique pas autrement.

(**) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.

1.2 Lettre des vérificateurs

Source: Raymond Chabot Grant Thornton,
Comptables agréés

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil d'administration de
Université Laval

Nous avons vérifié les relevés de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt du Québec des membres du personnel de direction supérieure et des autres catégories de personnel de direction inclus dans l'état du traitement d'Université Laval pour l'exercice terminé le 31 mai 2008, lesquels ont été établis conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. La responsabilité de ces informations financières incombe à la direction de l'université. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces informations financières en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux exigences énoncées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec dans le *Mandat de vérification externe des universités québécoises* et conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les informations financières sont exemptes d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les informations financières. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des informations financières.

À notre avis, ces relevés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle des informations financières portant sur la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt du Québec des membres du personnel de direction supérieure et des autres catégories de personnel de direction d'Université Laval pour l'exercice terminé le 31 mai 2008 selon les dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Comptables agréés

Québec

Le 10 septembre 2008

1. 3 Règlement sur les conditions d'emploi :

- du recteur,
- des vice-recteurs,
- des vice-recteurs adjoints,
- du secrétaire général,
- du vérificateur interne et
- de l'ombudsman

Source: Vice-rectorat aux ressources humaines



UNIVERSITÉ
LAVAL

RÈGLEMENT

sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs,
des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général,
du vérificateur interne et de l'ombudsman

TEXTE MODIFIÉ PAR LES RÉOLUTIONS :

CA-94-267

CA-94-268

CA-97-13

CA-98-52

CA-98-80

CA-00-93

CA-02-67

CA-03-7

CA-2003-51

CA-2003-183

CA-2005-23

CA-2006-110

2007-05-31

TABLE DES MATIÈRES

Page

DÉFINITIONS

Article 1 – Définitions	5
-------------------------------	---

RECTEUR

Article 2 – Les conditions de rémunération du recteur	7
---	---

Article 3 – Avantages à la fin d'un mandat	8
--	---

Article 4 – Indemnité de départ	10
---------------------------------------	----

VICE-RECTEURS

Article 5 – Les conditions de rémunération des vice-recteurs	13
--	----

Article 6 – Avantages à la fin d'un mandat	15
--	----

Article 7 – Indemnité de départ	17
---------------------------------------	----

VICE-RECTEURS ADJOINTS et SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Article 8 – Les conditions de rémunération des vice-recteurs adjoints et du secrétaire général	20
---	----

Article 9 – Avantages à la fin d'un mandat	22
--	----

Article 10 – Indemnité de départ	24
--	----

VÉRIFICATEUR INTERNE

Article 11 – Les conditions de rémunération du vérificateur interne	27
---	----

Article 12 – Avantages à la fin d'un mandat	28
---	----

OMBUDSMAN

Article 13 – Les conditions de rémunération de l’ombudsman	30
Article 14 – Avantages à la fin d’un mandat	31
Article 15 – Indemnité de départ	31

CODE DE CONDUITE

Article 16 – Code de conduite	34
-------------------------------------	----

INDEMNISATION

Article 17 – Indemnisation.....	34
---------------------------------	----

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Article 18 – Dispositions transitoires.....	35
---	----

ANNEXES

Annexe A – Échelle de traitement du recteur

Annexe B – Échelle de traitement des vice-recteurs

Annexe C – Échelle de traitement des vice-recteurs adjoints et du secrétaire général

Annexe D – Échelle de traitement du vérificateur interne

Annexe E – Échelle de traitement de l’ombudsman

DÉFINITIONS

Article 1 **Définitions**

Dans le présent règlement, les expressions et mots suivants désignent respectivement :

- a) **Université :** l'Université Laval créée par l'article 2 de la Charte de l'Université Laval ;
- b) **Recteur :** le recteur de l'Université Laval visé à l'article 8 de la Charte de l'Université Laval ;
- c) **Vice-recteur :** l'un des vice-recteurs de l'Université Laval visé à l'article 9 de la Charte de l'Université Laval ;
- d) **Vice-recteur adjoint :** un vice-recteur adjoint de l'Université Laval visé à l'article 141 (3^e alinéa) des Statuts de l'Université Laval ;
- e) **Secrétaire général :** le secrétaire général de l'Université Laval visé à l'article 152 des Statuts de l'Université Laval ;
- f) **Vérificateur interne :** le vérificateur interne de l'Université Laval visé par la résolution CA-97-134 du Conseil d'administration du 17 décembre 1997 ;
- g) **Ombudsman :** l'ombudsman de l'Université Laval visé à l'article 238 des Statuts de l'Université Laval ;
- h) **Membre de l'Université :** un membre selon l'article 4 de la Charte de l'Université Laval ;
- i) **Candidat de l'intérieur :** personne qui a un lien d'emploi permanent avec l'Université Laval au moment de son entrée en fonction ;
- j) **Candidat de l'extérieur :** personne qui ne possède aucun lien d'emploi permanent avec l'Université Laval au moment de son entrée en fonction ;
- k) **Conseil d'administration :** le Conseil d'administration de l'Université Laval visé à l'article 7 de la Charte de l'Université Laval ;
- l) **Comité exécutif :** le Comité exécutif de l'Université Laval visé à l'article 10 de la Charte de l'Université Laval ;
- m) **Comité :** Comité permanent sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints et du secrétaire général visé par la résolution CA-91-91 du Conseil d'administration de l'Université Laval.

RECTEUR

CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Article 2

Les conditions de rémunération du recteur

2.1 Le recteur bénéficie d'un traitement se situant à l'intérieur de l'échelle de traitement figurant à l'ANNEXE A. Cette échelle de traitement est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Le Comité détermine annuellement le traitement du recteur à l'intérieur de son échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

2.2 Au-delà des sommes prévues dans les normes administratives de l'Université, le recteur a droit à des frais de fonction déterminés annuellement par le Comité, pour les frais inhérents à l'exercice de sa charge. L'usage de ce montant est assujéti à la procédure administrative émise par le Service des finances «Allocation de fonction – recteur et vice-recteurs».

2.3 Le recteur a droit aux avantages sociaux dont bénéficient les membres de son corps d'emploi d'origine à l'Université.

Lorsque le recteur participe au Régime de retraite des professeurs et professeures, la cotisation à ce régime est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs et professeures de son corps d'emploi d'origine. Lorsque le recteur participe à un autre régime, la cotisation à ce régime est établie sur la base du salaire de sa fonction avant sa nomination au poste de recteur.

Article 2

Les conditions de rémunération du recteur

2.1 Le recteur bénéficie d'un traitement se situant à l'intérieur de l'échelle de traitement figurant à l'ANNEXE A. Cette échelle de traitement est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Le Comité détermine annuellement le traitement du recteur à l'intérieur de son échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

2.2 Au-delà des sommes prévues dans les normes administratives de l'Université, le recteur a droit à des frais de fonction déterminés annuellement par le Comité, pour les frais inhérents à l'exercice de sa charge. L'usage de ce montant est assujéti à la procédure administrative émise par le Service des finances «Allocation de fonction – recteur et vice-recteurs».

2.3 Le recteur a droit aux avantages sociaux dont bénéficient les professeurs titulaires à l'Université.

Lorsque le recteur participe au Régime de retraite des professeurs et professeures, la cotisation à ce régime est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs et professeures.

CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de recteur prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du régime de référence sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a occupé une fonction visée par le présent règlement sert au calcul de ce supplément.

Les modalités de paiement du supplément de rente en ce qui concerne l'indexation et les prestations consécutives au décès du rentier sont les mêmes que celles prévues au régime de retraite de référence.

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de recteur prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du régime de référence sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a occupé une fonction visée par le présent règlement sert au calcul de ce supplément.

Les modalités de paiement du supplément de rente en ce qui concerne l'indexation et les prestations consécutives au décès du rentier sont les mêmes que celles prévues au régime de retraite de référence.

- 2.4 Le candidat de l'extérieur peut conclure une entente avec le Comité concernant les modalités de versement de sa rémunération ou concernant le versement des contributions de l'Université pour ses avantages sociaux afin de tenir compte des conditions d'emploi antérieures à son élection; une telle entente peut également prévoir le versement par l'Université de sa contribution au régime de rentes, équivalente à la contribution pour un candidat de l'intérieur, dans un autre régime relatif à des bénéficiaires de retraite.

Article 3

Avantages à la fin d'un mandat

Si le recteur quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat, il a droit au paiement de la proportion du congé annuel acquis à la date de son départ pour l'année en cours. Si son mandat se termine le ou avant le 1^{er} juillet sans qu'il ait pu

Article 3

Avantages à la fin d'un mandat

Si le recteur quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat, il a droit au paiement de la proportion du congé annuel acquis à la date de son départ pour l'année en cours. Si son mandat se termine le ou avant le 1^{er} juillet sans qu'il ait pu

CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

prendre la totalité du congé annuel auquel il a droit pour l'année précédente, l'Université lui verse également le traitement correspondant au nombre de jours accumulés de congé.

À la fin de son mandat, le recteur bénéficie des avantages suivants s'il demeure à l'emploi de l'Université. Les avantages acquis à la fin d'un premier mandat complété sont conservés, que les mandats ultérieurs soient complétés ou non.

3.1 Il bénéficie de la sécurité d'emploi qu'il détenait auparavant.

3.2 Il bénéficie d'une rémunération égale au plus élevé des montants suivants :

- le traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable; ou
- la première année, un traitement égal à 90 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat;
- la deuxième année, un traitement égal à 80 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour celui dont la nomination est antérieure au 18 mars 1998 :

- les années subséquentes, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour celui dont la nomination est

prendre la totalité du congé annuel auquel il a droit pour l'année précédente, l'Université lui verse également le traitement correspondant au nombre de jours accumulés de congé.

À la fin de son mandat, le recteur bénéficie des avantages suivants s'il demeure à l'emploi de l'Université. Les avantages acquis à la fin d'un premier mandat complété sont conservés, que les mandats ultérieurs soient complétés ou non.

3.1 Il bénéficie de la sécurité d'emploi.

3.2 Après entente avec l'Université, il est intégré au corps d'emploi pertinent selon les modalités prévues dans les conventions collectives, ententes ou règlements en vigueur à l'Université, ou autrement, et il bénéficie d'une rémunération égale au plus élevé des montants suivants :

- le traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable; ou
- la première année, un traitement égal à 90 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat;
- la deuxième année, un traitement égal à 80 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour celui dont la nomination est antérieure au 18 mars 1998 :

- les années subséquentes, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour celui dont la nomination est

CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

postérieure au 18 mars 1998 :

- la troisième année, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat ;
- les années subséquentes, un traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable.

3.3 À moins d'une entente à l'effet contraire avec l'Université, il doit entreprendre une période de recyclage d'une durée maximale d'une année.

Cette période de recyclage doit débuter au plus tard six mois après la fin de son mandat.

3.4 Au cours de la période de recyclage, les conditions suivantes s'appliquent:

- a) la période de recyclage doit être orientée vers la fonction à remplir au retour;
- b) jusqu'à la fin de sa période de recyclage, il n'est régi par aucun contrat collectif de travail ou règlement régissant des conditions de travail autres que le présent règlement;
- c) avec l'approbation de l'Université, il peut se faire rembourser des frais de recyclage selon les normes prévues par la convention collective pour les années sabbatiques;
- d) cette période de recyclage est considérée comme une année sabbatique ou un congé de perfectionnement aux fins d'admissibilité à une année sabbatique ultérieure ou à un congé de perfectionnement ultérieur.

Article 4

postérieure au 18 mars 1998 :

- la troisième année, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat ;
- les années subséquentes, un traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable.

3.3 À moins d'une entente à l'effet contraire avec l'Université, il doit entreprendre une période de recyclage d'une durée maximale d'une année.

Cette période de recyclage doit débuter au plus tard six mois après la fin de son mandat.

3.4 Au cours de la période de recyclage, les conditions suivantes s'appliquent:

- a) la période de recyclage doit être orientée vers la fonction à remplir au retour;
- b) jusqu'à la fin de sa période de recyclage, il n'est régi par aucun contrat collectif de travail ou règlement régissant des conditions de travail autres que le présent règlement;
- c) avec l'approbation de l'Université, il peut se faire rembourser des frais de recyclage selon les normes prévues par la convention collective pour les années sabbatiques;
- d) cette période de recyclage est considérée comme une année sabbatique ou un congé de perfectionnement aux fins d'admissibilité à une année sabbatique ultérieure ou à un congé de perfectionnement ultérieur.

Article 4

CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Indemnité de départ

4.1 Si le recteur quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel qu'il recevait à la fin de son mandat aux conditions et suivant les modalités prévues aux paragraphes suivants :

L'indemnité est versée en tranches égales à toutes les deux semaines pendant une période de six mois et ces paiements sont interrompus dès lors que le recteur occupe un emploi rémunéré à l'extérieur de l'Université.

Toutefois, le Conseil d'administration peut, à la demande du recteur et après avis favorable du Comité, déterminer les modalités différentes de versement de cette indemnité.

4.2 Si le recteur quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit à l'égard de la perte de son emploi et sous réserve des dispositions de l'article 4.1, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le présent paragraphe ne s'applique pas en cas de décès.

4.3 Si le recteur quitte l'Université avant la fin de son mandat, l'indemnité de départ prévue au présent article s'applique au prorata de la période de temps qui fut consacrée à la fonction de recteur, sauf en cas de décès ou de démission pour occuper un autre emploi, ou pour raison de faute lourde.

Indemnité de départ

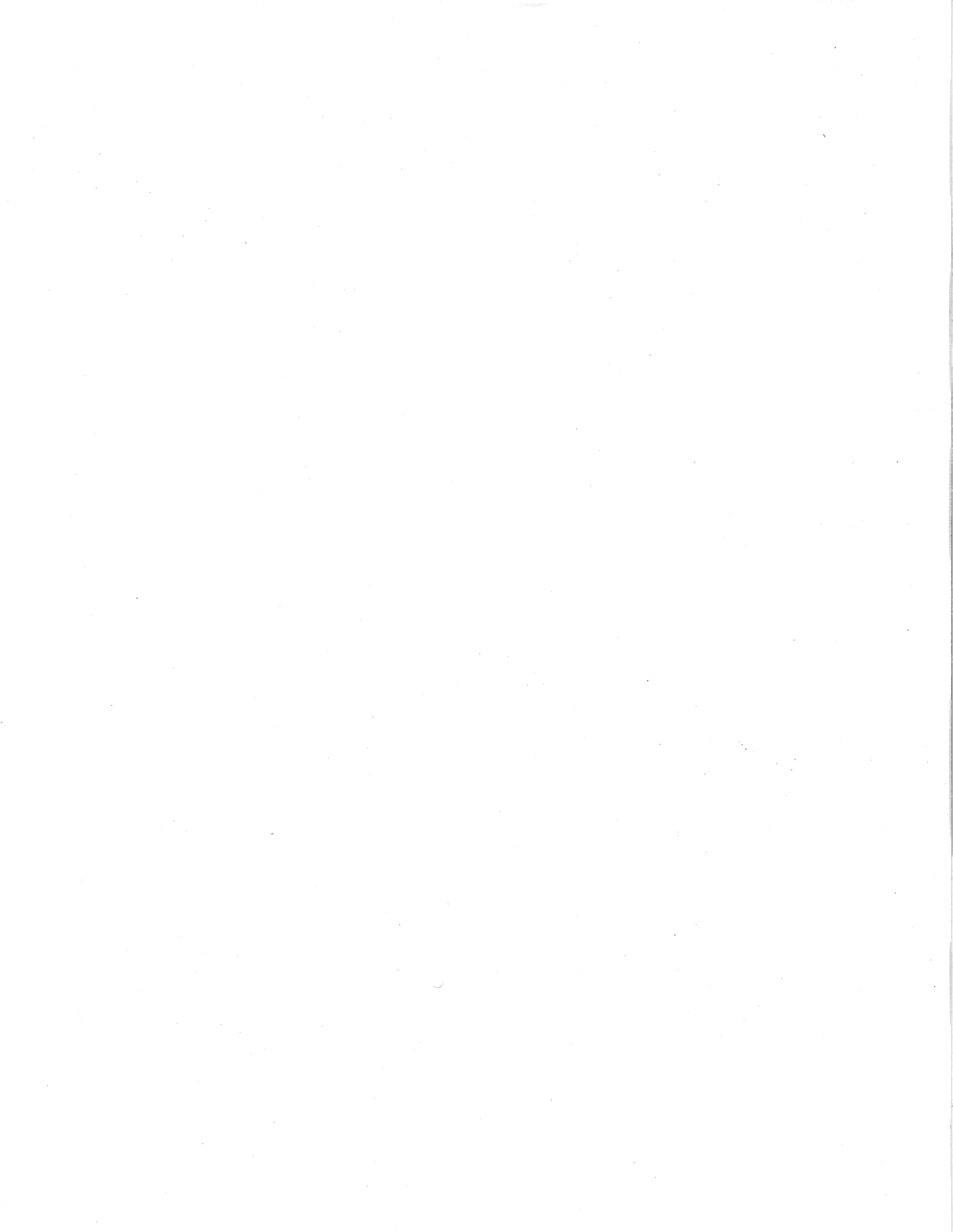
4.1 Si le recteur quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel qu'il recevait à la fin de son mandat aux conditions et suivant les modalités prévues aux paragraphes suivants :

L'indemnité est versée en tranches égales à toutes les deux semaines pendant une période de six mois et ces paiements sont interrompus dès lors que le recteur occupe un emploi rémunéré à l'extérieur de l'Université.

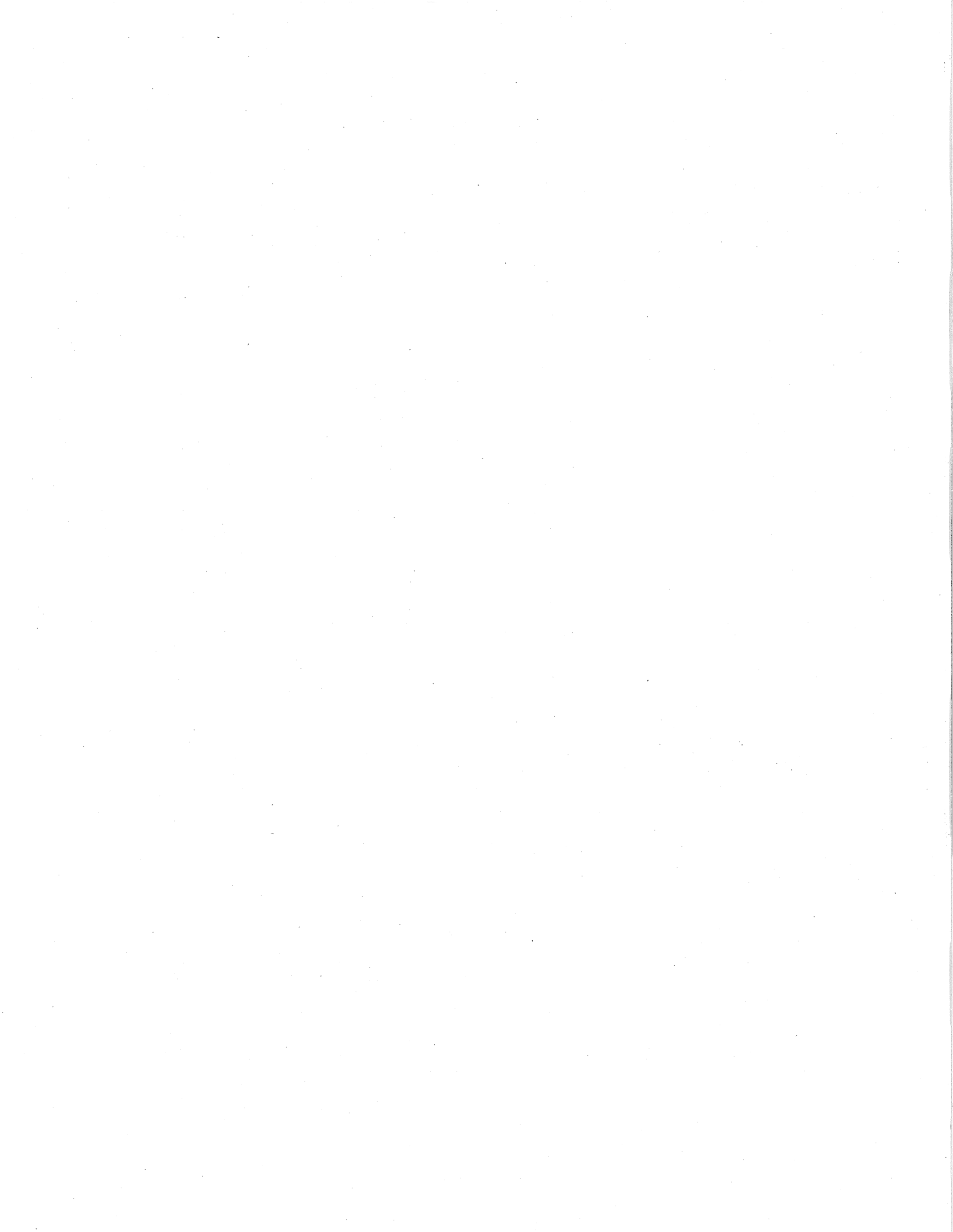
Toutefois, le Conseil d'administration peut, à la demande du recteur et après avis favorable du Comité, déterminer les modalités différentes de versement de cette indemnité.

4.2 Si le recteur quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit à l'égard de la perte de son emploi et sous réserve des dispositions de l'article 4.1, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le présent paragraphe ne s'applique pas en cas de décès.

4.3 Si le recteur quitte l'Université avant la fin de son mandat, l'indemnité de départ prévue au présent article s'applique au prorata de la période de temps qui fut consacrée à la fonction de recteur, sauf en cas de décès ou de démission pour occuper un autre emploi, ou pour raison de faute lourde.



VICE-RECTEURS



CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Article 5

Les conditions de rémunération des vice-recteurs

5.1 Les vice-recteurs bénéficient d'un traitement se situant à l'intérieur des échelles de traitement figurant à l'ANNEXE B. Ces échelles de traitement sont indexées annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Le vice-recteur exécutif reçoit un montant de 10 000 \$ annuellement en supplément, afin d'assumer ses tâches supplémentaires.

Le Comité détermine annuellement le traitement des vice-recteurs à l'intérieur de leur échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

5.2 Au-delà des sommes prévues dans les normes administratives de l'Université, les vice-recteurs ont droit à une compensation pour les frais inhérents à leur fonction jusqu'à concurrence de 4 000 \$ par année sur présentation de pièces justificatives. Le vice-recteur exécutif a droit à une compensation supplémentaire de 1 000 \$ sur présentation de pièces justificatives.

L'usage de ce montant est assujéti à la procédure administrative émise par le Service des finances intitulée « Allocation de fonction – recteur et vice-recteurs ».

Article 5

Les conditions de rémunération des vice-recteurs

5.1 Les vice-recteurs bénéficient d'un traitement se situant à l'intérieur des échelles de traitement figurant à l'ANNEXE B. Ces échelles de traitement sont indexées annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Le vice-recteur exécutif reçoit un montant de 10 000 \$ annuellement en supplément, afin d'assumer ses tâches supplémentaires.

Le Comité détermine annuellement le traitement des vice-recteurs à l'intérieur de leur échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

5.2 Au-delà des sommes prévues dans les normes administratives de l'Université, les vice-recteurs ont droit à une compensation pour les frais inhérents à leur fonction jusqu'à concurrence de 4 000 \$ par année sur présentation de pièces justificatives. Le vice-recteur exécutif a droit à une compensation supplémentaire de 1 000 \$ sur présentation de pièces justificatives.

L'usage de ce montant est assujéti à la procédure administrative émise par le Service des finances intitulée « Allocation de fonction – recteur et vice-recteurs ».

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

5.3 Un vice-recteur a droit aux avantages sociaux dont bénéficient les membres de son corps d'emploi d'origine à l'Université.

Lorsque le vice-recteur participe au Régime de retraite des professeurs et professeures, la cotisation à ce régime est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs et professeures de son corps d'emploi d'origine. Lorsque le vice-recteur participe à un autre régime, la cotisation à ce régime est établie sur la base du salaire de sa fonction avant sa nomination au poste de vice-recteur.

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de vice-recteur prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du régime de référence sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a occupé une fonction visée par le présent règlement sert au calcul de ce supplément.

Les modalités de paiement du supplément de rente en ce qui concerne l'indexation et les prestations consécutives au décès du rentier sont les mêmes que celles prévues au régime de retraite de référence.

5.3 Un vice-recteur a droit aux avantages sociaux dont bénéficient les professeurs titulaires à l'Université.

Lorsque le vice-recteur participe au Régime de retraite des professeurs et professeures, la cotisation à ce régime est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs et professeures.

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de vice-recteur prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du régime de référence sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a occupé une fonction visée par le présent règlement sert au calcul de ce supplément.

Les modalités de paiement du supplément de rente en ce qui concerne l'indexation et les prestations consécutives au décès du rentier sont les mêmes que celles prévues au régime de retraite de référence.

5.4 Le candidat de l'extérieur peut conclure une entente avec le Comité concernant les modalités de versement de sa rémunération ou concernant le versement des contributions de l'Université pour ses avantages sociaux afin de tenir compte des conditions d'emploi antérieures à sa

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

nomination; une telle entente peut également prévoir le versement par l'Université de sa contribution au régime de rentes, équivalente à la contribution pour un candidat de l'intérieur, dans un autre régime relatif à des bénéficiaires de retraite.

Article 6

Avantages à la fin d'un mandat

Si le vice-recteur quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat, il a droit au paiement de la proportion du congé annuel acquis à la date de son départ pour l'année en cours. Si son mandat se termine le ou avant le 1^{er} juillet sans qu'il ait pu prendre la totalité du congé annuel auquel il a droit pour l'année précédente, l'Université lui verse également le traitement correspondant au nombre de jours accumulés de congé.

À la fin de son mandat, un vice-recteur bénéficie des avantages suivants s'il demeure à l'emploi de l'Université. Les avantages acquis à la fin d'un premier mandat complété sont conservés, que les mandats ultérieurs soient complétés ou non.

- 6.1 Il bénéficie de la sécurité d'emploi qu'il détenait auparavant.
- 6.2 Il bénéficie d'une rémunération égale au plus élevé des montants suivants :

Article 6

Avantages à la fin d'un mandat

Si le vice-recteur quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat, il a droit au paiement de la proportion du congé annuel acquis à la date de son départ pour l'année en cours. Si son mandat se termine le ou avant le 1^{er} juillet sans qu'il ait pu prendre la totalité du congé annuel auquel il a droit pour l'année précédente, l'Université lui verse également le traitement correspondant au nombre de jours accumulés de congé.

À la fin de son mandat, un vice-recteur bénéficie des avantages suivants s'il demeure à l'emploi de l'Université. Les avantages acquis à la fin d'un premier mandat complété sont conservés, que les mandats ultérieurs soient complétés ou non.

- 6.1 Il bénéficie de la sécurité d'emploi.
- 6.2 Après entente avec l'Université, il est intégré au corps d'emploi pertinent selon les modalités prévues dans les conventions collectives, ententes ou règlements en vigueur à l'Université, ou autrement, et il bénéficie d'une rémunération égale au plus élevé des montants suivants :

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

- le traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable; ou
- la première année, un traitement égal à 90 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat;
- la deuxième année, un traitement égal à 80 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour ceux dont la nomination est antérieure au 18 mars 1998 :

- les années subséquentes, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour ceux dont la nomination est postérieure au 18 mars 1998 :

- la troisième année, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat;
- les années subséquentes, un traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable.

6.3 À moins d'une entente à l'effet contraire avec l'Université, il doit entreprendre une période de recyclage d'une durée maximale d'une année.

Cette période de recyclage doit débiter au plus tard six mois après la fin de son mandat.

- le traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable; ou
- la première année, un traitement égal à 90 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat;
- la deuxième année, un traitement égal à 80 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour ceux dont la nomination est antérieure au 18 mars 1998 :

- les années subséquentes, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour ceux dont la nomination est postérieure au 18 mars 1998 :

- la troisième année, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat;
- les années subséquentes, un traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable.

6.3 À moins d'une entente à l'effet contraire avec l'Université, il doit entreprendre une période de recyclage d'une durée maximale d'une année.

Cette période de recyclage doit débiter au plus tard six mois après la fin de son mandat.

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

6.4 Au cours de la période de recyclage, les conditions suivantes s'appliquent :

- a) la période de recyclage doit être orientée vers la fonction à remplir au retour;
- b) jusqu'à la fin de sa période de recyclage, il n'est régi par aucun contrat collectif de travail ou règlement régissant les conditions de travail autres que le présent règlement;
- c) avec l'approbation de l'Université, il peut se faire rembourser des frais de recyclage selon les normes prévues par la convention collective pour les années sabbatiques;
- d) cette période de recyclage est considérée comme une année sabbatique ou un congé de perfectionnement aux fins d'admissibilité à une année sabbatique ultérieure ou à un congé de perfectionnement ultérieur.

Article 7 Indemnité de départ

7.1 Si un vice-recteur quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel qu'il recevait à la fin de son mandat aux conditions et suivant les modalités prévues aux paragraphes suivants :

L'indemnité est versée en tranches égales à toutes les deux semaines pendant une période de six mois et ces paiements sont interrompus dès lors qu'un vice-recteur occupe un emploi

6.4 Au cours de la période de recyclage, les conditions suivantes s'appliquent :

- a) la période de recyclage doit être orientée vers la fonction à remplir au retour;
- b) jusqu'à la fin de sa période de recyclage, il n'est régi par aucun contrat collectif de travail ou règlement régissant les conditions de travail autres que le présent règlement;
- c) avec l'approbation de l'Université, il peut se faire rembourser des frais de recyclage selon les normes prévues par la convention collective pour les années sabbatiques;
- d) cette période de recyclage est considérée comme une année sabbatique ou un congé de perfectionnement aux fins d'admissibilité à une année sabbatique ultérieure ou à un congé de perfectionnement ultérieur.

Article 7 Indemnité de départ

7.1 Si un vice-recteur quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel qu'il recevait à la fin de son mandat aux conditions et suivant les modalités prévues aux paragraphes suivants :

L'indemnité est versée en tranches égales à toutes les deux semaines pendant une période de six mois et ces paiements sont interrompus dès lors qu'un vice-recteur occupe un emploi

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

rémunéré à l'extérieur de l'Université.

Toutefois, le Conseil d'administration peut, à la demande d'un vice-recteur et après avis favorable du Comité, déterminer les modalités différentes de versement de cette indemnité.

7.2 Si un vice-recteur quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi et sous réserve des dispositions de l'article 7.1, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le présent paragraphe ne s'applique pas en cas de décès.

7.3 Si un vice-recteur quitte l'Université avant la fin de son mandat, l'indemnité de départ prévue au présent article s'applique au prorata de la période de temps qui fut consacrée à la fonction de vice-recteur, sauf en cas de décès ou de démission pour occuper un autre emploi, ou pour raison de faute lourde.

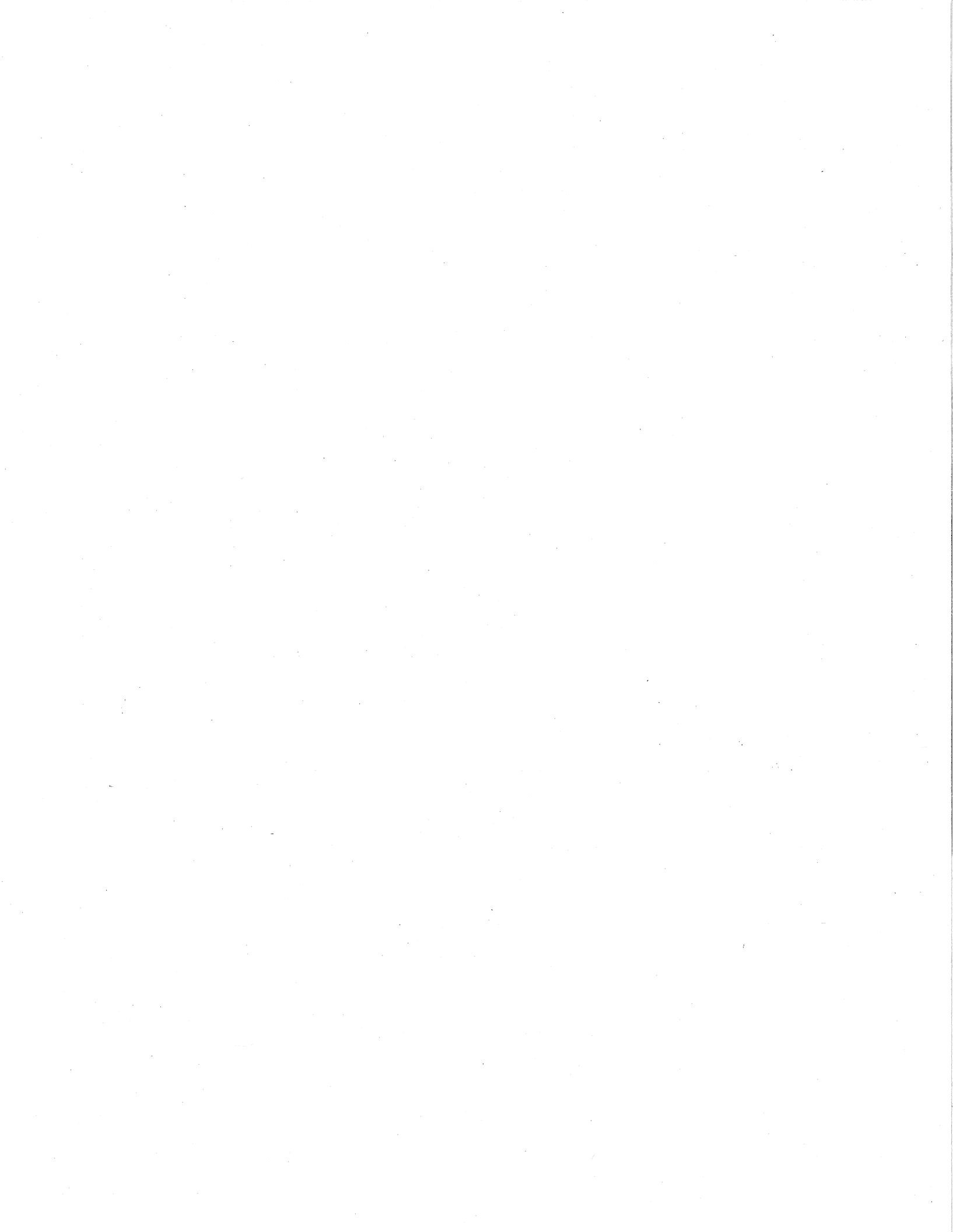
rémunéré à l'extérieur de l'Université.

Toutefois, le Conseil d'administration peut, à la demande d'un vice-recteur et après avis favorable du Comité, déterminer les modalités différentes de versement de cette indemnité.

7.2 Si un vice-recteur quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi et sous réserve des dispositions de l'article 7.1, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le présent paragraphe ne s'applique pas en cas de décès.

7.3 Si un vice-recteur quitte l'Université avant la fin de son mandat, l'indemnité de départ prévue au présent article s'applique au prorata de la période de temps qui fut consacrée à la fonction de vice-recteur, sauf en cas de décès ou de démission pour occuper un autre emploi, ou pour raison de faute lourde.

***VICE-RECTEURS ADJOINTS
et SECRÉTAIRE GÉNÉRAL***



CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Article 8

Les conditions de rémunération des vice-recteurs adjoints et du secrétaire général

8.1 Un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général bénéficie d'un traitement se situant à l'intérieur de l'échelle de traitement figurant à l'ANNEXE C. Cette échelle de traitement est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Le Comité détermine annuellement le traitement des vice-recteurs adjoints ou du secrétaire général à l'intérieur de leur échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

8.2 Au-delà des sommes prévues dans les normes administratives de l'Université, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général a droit à une compensation pour les frais inhérents à sa fonction jusqu'à concurrence de 3 000 \$ par année sur présentation de pièces justificatives.

L'usage de ce montant est assujéti à la procédure administrative émise par le Service des finances intitulée « Allocation de fonction – recteur et vice-recteurs ».

8.3 Un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général a droit aux avantages sociaux dont bénéficient les membres de leur corps d'emploi d'origine à l'Université.

Article 8

Les conditions de rémunération des vice-recteurs adjoints et du secrétaire général

8.1 Un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général bénéficie d'un traitement se situant à l'intérieur de l'échelle de traitement figurant à l'ANNEXE C. Cette échelle de traitement est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Le Comité détermine annuellement le traitement des vice-recteurs adjoints ou du secrétaire général à l'intérieur de leur échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

8.2 Au-delà des sommes prévues dans les normes administratives de l'Université, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général a droit à une compensation pour les frais inhérents à sa fonction jusqu'à concurrence de 3 000 \$ par année sur présentation de pièces justificatives.

L'usage de ce montant est assujéti à la procédure administrative émise par le Service des finances intitulée « Allocation de fonction – recteur et vice-recteurs ».

8.3 Un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général a droit aux avantages sociaux dont bénéficient soit les professeurs, soit les cadres ou les professionnels de l'Université.

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Lorsqu'un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général participe au Régime de retraite des professeurs et professeures, la cotisation à ce régime est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs et professeures de son corps d'emploi d'origine.

Lorsqu'un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général participe à un autre régime, la cotisation à ce régime est établie sur la base du salaire de sa fonction avant sa nomination au poste de vice-recteur adjoint ou de secrétaire général.

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de vice-recteur adjoint ou de secrétaire général prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du régime de référence sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a été en fonction peuvent servir au calcul de ce supplément.

Les modalités de paiement du supplément de rente en ce qui concerne l'indexation et les prestations consécutives au décès du rentier sont les mêmes que celles prévues au régime de retraite de référence.

Lorsqu'un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général participe au Régime de retraite des professeurs et professeures, la cotisation à ce régime est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs et professeures de son corps d'emploi d'origine.

Lorsqu'un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général participe à un autre régime, la cotisation à ce régime est établie sur la base du salaire de sa fonction avant sa nomination au poste de vice-recteur adjoint ou de secrétaire général.

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de vice-recteur adjoint ou de secrétaire général prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du régime de référence sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a été en fonction peuvent servir au calcul de ce supplément.

Les modalités de paiement du supplément de rente en ce qui concerne l'indexation et les prestations consécutives au décès du rentier sont les mêmes que celles prévues au régime de retraite de référence.

8.4 Le candidat de l'extérieur peut conclure une entente avec le Comité concernant les modalités de versement de sa rémunération ou concernant le versement des contributions de l'Université pour ses avantages sociaux afin de tenir compte des conditions d'emploi antérieures à sa

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

nomination; une telle entente peut également prévoir le versement par l'Université de sa contribution au régime de rentes, équivalente à la contribution pour un candidat de l'intérieur, dans un autre régime relatif à des bénéfices de retraite.

Article 9

Avantages à la fin d'un mandat

Si un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat, il a droit au paiement de la proportion du congé annuel acquis à la date de son départ pour l'année en cours. Si son mandat se termine le ou avant le 1^{er} juillet sans qu'il ait pu prendre la totalité du congé annuel auquel il a droit pour l'année précédente, l'Université lui verse également le traitement correspondant au nombre de jours accumulés de congé.

À la fin de son mandat, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général bénéficie des avantages suivants s'il demeure à l'emploi de l'Université. Les avantages acquis à la fin d'un premier mandat complété sont conservés, que les mandats ultérieurs soient complétés ou non.

9.1 Il bénéficie de la sécurité d'emploi qu'il détenait auparavant.

9.2 Il bénéficie d'une rémunération égale au plus élevé des montants suivants :

Article 9

Avantages à la fin d'un mandat

Si un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat, il a droit au paiement de la proportion du congé annuel acquis à la date de son départ pour l'année en cours. Si son mandat se termine le ou avant le 1^{er} juillet sans qu'il ait pu prendre la totalité du congé annuel auquel il a droit pour l'année précédente, l'Université lui verse également le traitement correspondant au nombre de jours accumulés de congé.

À la fin de son mandat, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général bénéficie des avantages suivants s'il demeure à l'emploi de l'Université. Les avantages acquis à la fin d'un premier mandat complété sont conservés, que les mandats ultérieurs soient complétés ou non.

9.1 Il bénéficie de la sécurité d'emploi.

9.2 Après entente avec l'Université, il est intégré au corps d'emploi pertinent selon les modalités prévues dans les conventions collectives, ententes ou règlements en vigueur à l'Université, ou autrement, et il bénéficie d'une

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

rémunération égale au plus élevé des montants suivants :

- le traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable; ou
- la première année, un traitement égal à 90 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat;
- la deuxième année, un traitement égal à 80 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour celui dont la nomination est antérieure au 18 mars 1998 :

- les années subséquentes, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour celui dont la nomination est postérieure au 18 mars 1998 :

- la troisième année, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat;
- les années subséquentes, un traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable.

9.3 À moins d'une entente à l'effet contraire avec l'Université, il doit entreprendre une période de recyclage d'une durée maximale d'une année.

Cette période de recyclage doit débuter au plus tard six mois après la

- le traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable; ou
- la première année, un traitement égal à 90 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat;
- la deuxième année, un traitement égal à 80 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour ceux dont la nomination est antérieure au 18 mars 1998 :

- les années subséquentes, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour celui dont la nomination est postérieure au 18 mars 1998 :

- la troisième année, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat;
- les années subséquentes, un traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable.

9.3 À moins d'une entente à l'effet contraire avec l'Université, il doit entreprendre une période de recyclage d'une durée maximale d'une année.

Cette période de recyclage doit débuter au plus tard six mois après la

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

fin de son mandat.

fin de son mandat.

9.4 Au cours de la période de recyclage, les conditions suivantes s'appliquent :

9.4 Au cours de la période de recyclage, les conditions suivantes s'appliquent :

- a) la période de recyclage doit être orientée vers la fonction à remplir au retour;
- b) jusqu'à la fin de sa période de recyclage, il n'est régi par aucun contrat collectif de travail ou règlement régissant les conditions de travail autres que le présent règlement;
- c) avec l'approbation de l'Université, il peut se faire rembourser des frais de recyclage selon les normes prévues par la convention collective pour les années sabbatiques;
- d) cette période de recyclage est considérée comme une année sabbatique ou un congé de perfectionnement aux fins d'admissibilité à une année sabbatique ultérieure ou à un congé de perfectionnement ultérieur.

- a) la période de recyclage doit être orientée vers la fonction à remplir au retour;
- b) jusqu'à la fin de sa période de recyclage, il n'est régi par aucun contrat collectif de travail ou règlement régissant les conditions de travail autres que le présent règlement;
- c) avec l'approbation de l'Université, il peut se faire rembourser des frais de recyclage selon les normes prévues par la convention collective pour les années sabbatiques;
- d) cette période de recyclage est considérée comme une année sabbatique ou un congé de perfectionnement aux fins d'admissibilité à une année sabbatique ultérieure ou un à congé de perfectionnement ultérieur.

Article 10
Indemnité de départ

10.1 Si un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel qu'il recevait à la fin de son mandat aux conditions

Article 10
Indemnité de départ

10.1 Si un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel qu'il recevait à la fin de son mandat aux conditions

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

et suivant les modalités prévues aux paragraphes suivants.

et suivant les modalités prévues aux paragraphes suivants.

L'indemnité est versée en tranches égales à toutes les deux semaines pendant une période de six mois et ces paiements sont interrompus dès lors qu'un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général occupe un emploi rémunéré à l'extérieur de l'Université.

L'indemnité est versée en tranches égales à toutes les deux semaines pendant une période de six mois et ces paiements sont interrompus dès lors qu'un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général occupe un emploi rémunéré à l'extérieur de l'Université.

Toutefois, le Conseil d'administration peut, à la demande d'un vice-recteur adjoint ou du secrétaire général et après avis favorable du Comité, déterminer les modalités différentes de versement de cette indemnité.

Toutefois, le Conseil d'administration peut, à la demande d'un vice-recteur adjoint ou du secrétaire général et après avis favorable du Comité, déterminer les modalités différentes de versement de cette indemnité.

10.2 Si un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi et sous réserve des dispositions de l'article 10.1, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le présent paragraphe ne s'applique pas en cas de décès.

10.2 Si un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi et sous réserve des dispositions de l'article 10.1, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le présent paragraphe ne s'applique pas en cas de décès.

10.3 Si un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université avant la fin de son mandat, l'indemnité de départ prévue au présent article s'applique au prorata de la période de temps qui fut consacrée à la fonction de vice-recteur adjoint ou de secrétaire général, sauf en cas de décès ou de démission pour occuper un autre emploi, ou pour raison de faute lourde.

10.3 Si un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université avant la fin de son mandat, l'indemnité de départ prévue au présent article s'applique au prorata de la période de temps qui fut consacrée à la fonction de vice-recteur adjoint ou de secrétaire général, sauf en cas de décès ou de démission pour occuper un autre emploi, ou pour raison de faute lourde.

VÉRIFICATEUR INTERNE

CONDITIONS D'EMPLOI DU VÉRIFICATEUR INTERNE	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Article 11

Les conditions de rémunération du vérificateur interne

- 11.1 Le vérificateur interne bénéficie d'un traitement se situant à l'intérieur de l'échelle de traitement figurant à l'ANNEXE D. Cette échelle de traitement est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Le Comité détermine annuellement le traitement du vérificateur interne à l'intérieur de son échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

- 11.2 Le vérificateur interne a droit aux avantages sociaux dont bénéficient les membres de son corps d'emploi d'origine à l'Université.

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de vérificateur interne prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du régime de référence sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a été en fonction peuvent servir au calcul de ce supplément.

Les modalités de paiement du supplément de rente en ce qui concerne l'indexation et les prestations consécutives au décès du rentier sont

Article 11

Les conditions de rémunération du vérificateur interne

- 11.1 Le vérificateur interne bénéficie d'un traitement se situant à l'intérieur de l'échelle de traitement figurant à l'ANNEXE D. Cette échelle de traitement est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Le Comité détermine annuellement le traitement du vérificateur interne à l'intérieur de son échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

- 11.2 Le vérificateur interne a droit aux avantages sociaux dont bénéficient soit les professeurs, soit les cadres ou les professionnels de l'Université tels que définis dans la lettre d'engagement.

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de vérificateur interne prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du régime de référence sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a été en fonction peuvent servir au calcul de ce supplément.

Les modalités de paiement du supplément de rente en ce qui concerne l'indexation et les prestations consécutives au décès du rentier sont

CONDITIONS D'EMPLOI DU VÉRIFICATEUR INTERNE	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

les mêmes que celles prévues au régime de retraite de référence.

les mêmes que celles prévues au régime de retraite de référence.

- 11.3 Le candidat de l'extérieur peut conclure une entente avec le Comité concernant les modalités de versement de sa rémunération ou concernant le versement des contributions de l'Université pour ses avantages sociaux afin de tenir compte des conditions d'emploi antérieures à sa nomination; une telle entente peut également prévoir le versement par l'Université de sa contribution au régime de rentes, équivalente à la contribution pour un candidat de l'intérieur, dans un autre régime relatif à des bénéfices de retraite.
- 11.4 Le Comité peut mettre fin à cette nomination en tout temps au cours de la première année du mandat.
- 11.4 Le Comité peut mettre fin à l'engagement en tout temps au cours de la première année du mandat.

Article 12

Avantages à la fin d'un mandat

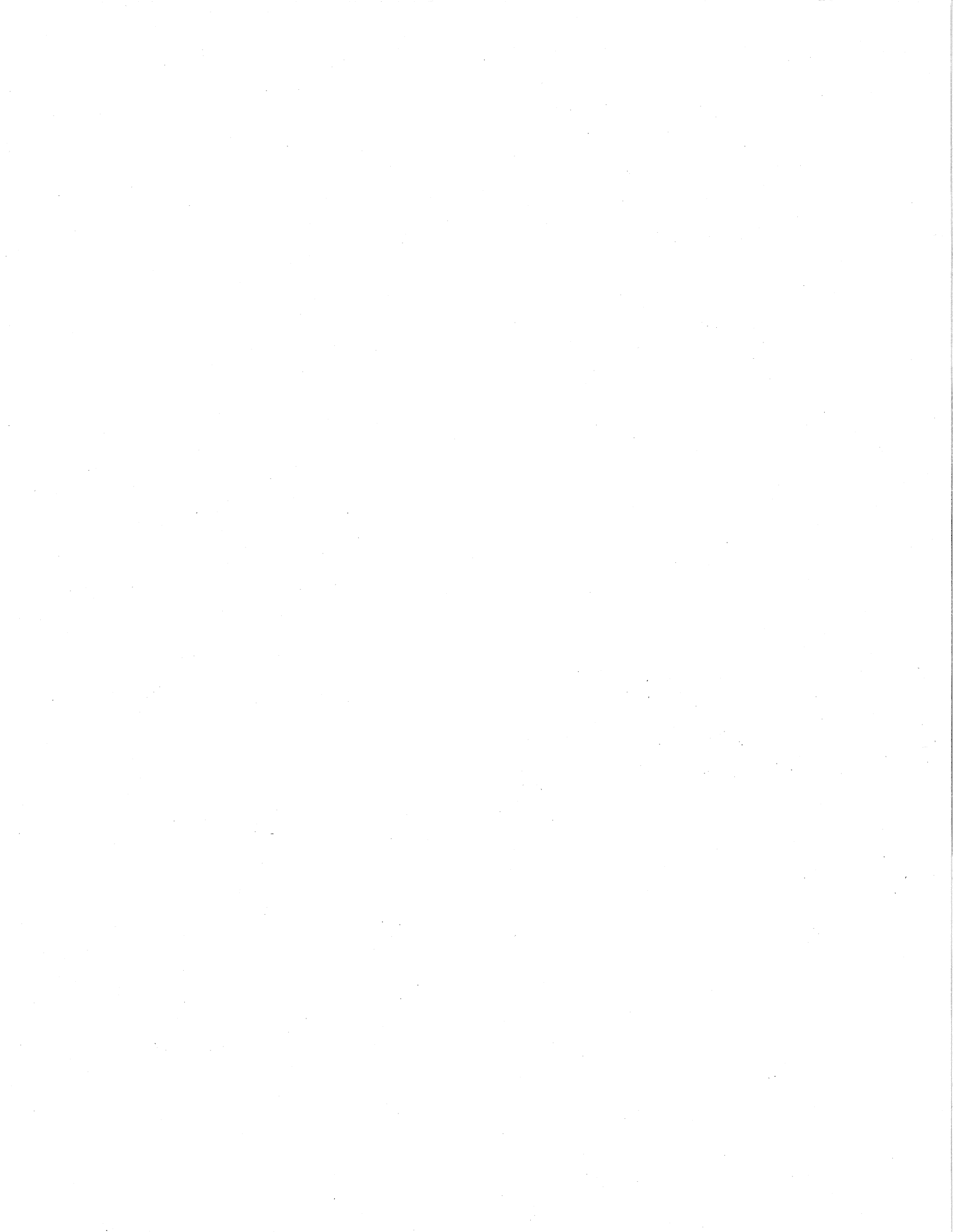
À la fin de son mandat, le vérificateur interne bénéficie de la sécurité d'emploi qu'il détenait auparavant.

Article 12

Avantages à la fin d'un mandat

À la fin de son mandat, le vérificateur interne bénéficie de la sécurité d'emploi. Sa rémunération demeurera celle qu'il avait à titre de vérificateur interne durant les deux années qui suivront la fin de son mandat si son salaire est supérieur à celui qui correspond aux fonctions qu'il assumera. Il sera ensuite rémunéré selon les fonctions qui lui seront attribuées, conformément au groupe d'emploi dont il fera partie.

OMBUDSMAN



CONDITIONS D'EMPLOI DE L'OMBUDSMAN	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Article 13

Les conditions de rémunération de l'ombudsman

- 13.1 L'ombudsman bénéficie d'un traitement se situant à l'intérieur de l'échelle de traitement figurant à l'ANNEXE E. Cette échelle de traitement est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Le Comité détermine annuellement le traitement de l'ombudsman à l'intérieur de son échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

- 13.2 L'ombudsman a droit aux avantages sociaux dont bénéficient les membres de son corps d'emploi d'origine à l'Université.

Lorsque l'ombudsman participe au Régime de retraite des professeurs et professeures, la cotisation à ce régime est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs et professeures de son corps d'emploi d'origine.

Article 13

Les conditions de rémunération de l'ombudsman

- 13.1 L'ombudsman bénéficie d'un traitement se situant à l'intérieur de l'échelle de traitement figurant à l'ANNEXE E. Cette échelle de traitement est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Le Comité détermine annuellement le traitement de l'ombudsman à l'intérieur de son échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

- 13.2 L'ombudsman a droit aux avantages sociaux dont bénéficient, soit les professeurs, soit les cadres ou les professionnels de l'Université tels que définis dans la lettre d'engagement.

Lorsque l'ombudsman participe au Régime de retraite des professeurs et professeures, la cotisation à ce régime est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs et professeures de son corps d'emploi d'origine.

CONDITIONS D'EMPLOI DE L'OMBUDSMAN	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Lorsque l'ombudsman participe à un autre régime, la cotisation à ce régime est établie sur la base du salaire de sa fonction avant sa nomination au poste d'ombudsman.

13.3 Le candidat de l'extérieur peut conclure une entente avec le Comité concernant les modalités de versement de sa rémunération ou concernant le versement des contributions de l'Université pour ses avantages sociaux afin de tenir compte des conditions d'emploi antérieures à sa nomination; une telle entente peut également prévoir le versement par l'Université de sa contribution au régime de rentes, équivalente à la contribution pour un candidat de l'intérieur, dans un autre régime relatif à des bénéfices de retraite.

Article 14

Avantages à la fin d'un mandat

À la fin de son mandat, l'ombudsman bénéficie de la sécurité d'emploi qu'il détenait auparavant.

Article 14

Avantages à la fin d'un mandat

Ne s'applique pas.

Article 15

Indemnité de départ

15.1 Si l'ombudsman quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel qu'il recevait à la fin de son mandat aux conditions et suivant les modalités prévues aux paragraphes suivants :

Article 15

Indemnité de départ

15.1 Si l'ombudsman quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel qu'il recevait à la fin de son mandat aux conditions et suivant les modalités prévues aux paragraphes suivants :

CONDITIONS D'EMPLOI DE L'OMBUDSMAN	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR
<p>L'indemnité est versée en tranches égales à toutes les deux semaines pendant une période de six mois et ces paiements sont interrompus dès lors que l'ombudsman occupe un emploi rémunéré à l'extérieur de l'Université.</p> <p>Toutefois, le Conseil d'administration peut, à la demande de l'ombudsman et après avis favorable du Comité, déterminer les modalités différentes de versement de cette indemnité.</p> <p>15.2 Si l'ombudsman quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit à l'égard de la perte de son emploi et sous réserve des dispositions de l'article 15.1, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le présent paragraphe ne s'applique pas en cas de décès.</p> <p>15.3 Si l'ombudsman quitte l'Université avant la fin de son mandat, l'indemnité de départ prévue au présent article s'applique au prorata de la période de temps qui fut consacrée à la fonction d'ombudsman, sauf en cas de décès ou de démission pour occuper un autre emploi, ou pour raison de faute lourde.</p>	<p>L'indemnité est versée en tranches égales à toutes les deux semaines pendant une période de six mois et ces paiements sont interrompus dès lors que l'ombudsman occupe un emploi rémunéré à l'extérieur de l'Université.</p> <p>Toutefois, le Conseil d'administration peut, à la demande de l'ombudsman et après avis favorable du Comité, déterminer les modalités différentes de versement de cette indemnité.</p> <p>15.2 Si l'ombudsman quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit à l'égard de la perte de son emploi et sous réserve des dispositions de l'article 15.1, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le présent paragraphe ne s'applique pas en cas de décès.</p> <p>15.3 Si l'ombudsman quitte l'Université avant la fin de son mandat, l'indemnité de départ prévue au présent article s'applique au prorata de la période de temps qui fut consacrée à la fonction d'ombudsman, sauf en cas de décès ou de démission pour occuper un autre emploi, ou pour raison de faute lourde.</p>

CODE DE CONDUITE

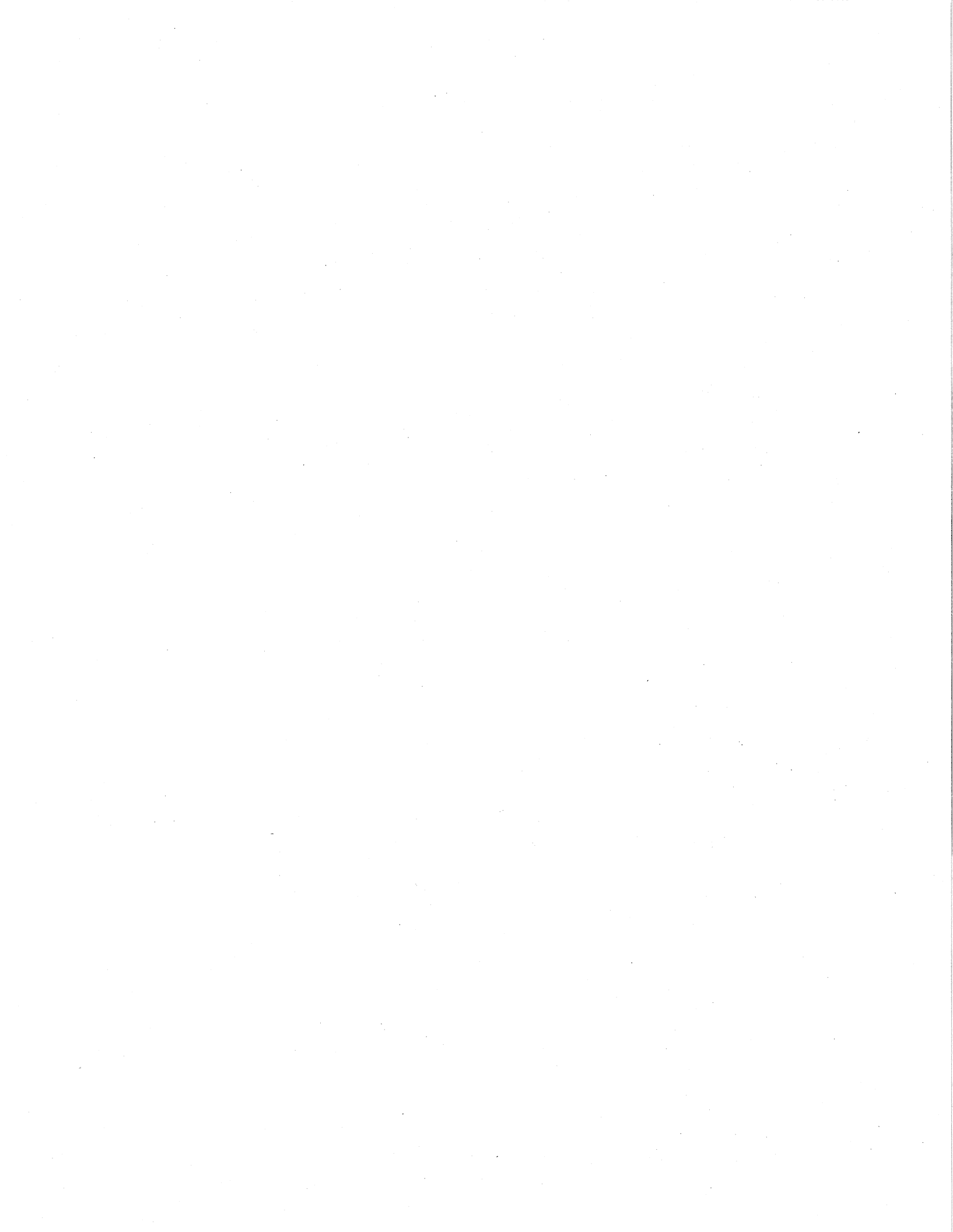
Article 16

INDEMNISATION

Article 17

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Article 18



**CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR, DES VICE-RECTEURS,
DES VICE-RECTEURS ADJOINTS, DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
DU VÉRIFICATEUR INTERNE ET DE L'OMBUDSMAN**

Article 16

Code de conduite

Le recteur, un vice-recteur, un vice-recteur adjoint, le secrétaire général, le vérificateur interne et l'ombudsman sont assujettis au *Code de conduite à l'usage des administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions et à l'expiration de leur mandat*, adopté par le Conseil d'administration de l'Université Laval.

Article 17

Indemnisation

17.1 L'Université Laval indemnise, à même ses fonds, l'administrateur, ainsi que, le cas échéant, ses mandataires, ses héritiers, ayants droit ou représentants légaux, de tous les frais, charges et dépenses encourus par cette personne :

- a) à l'égard de toute action, poursuite, procédure ou réclamation de nature civile ou administrative instituée par un tiers contre cette personne, en rapport avec tout acte, action ou affaire accompli, fait ou permis par elle dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, y compris les sommes versées pour transiger sur un litige ou pour exécuter un jugement, sauf, dans tous ces cas, si cette personne a commis une faute lourde, une faute séparable de ses fonctions ou une fraude; l'Université Laval peut verser des avances à l'égard de tous frais, charges et dépenses ainsi encourus, à charge pour cette personne de les rembourser si elle a commis une faute lourde, une faute séparable de ses fonctions ou une fraude; et
- b) à l'égard de toute action, poursuite, procédure ou réclamation de nature civile ou administrative, instituée contre cette personne par l'Université Laval, ou par quiconque agit pour cette dernière et en son nom, en rapport avec tout acte, action ou affaire accompli, fait ou permis par cette personne dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, sauf si l'Université Laval obtient gain de cause; si l'Université Laval n'obtient gain de cause qu'en partie, le tribunal peut déterminer le montant des frais, charges et dépenses dont cette personne sera indemnisée; et
- c) à l'égard de toute action, poursuite, procédure ou réclamation de nature pénale ou criminelle, instituée contre cette personne, en rapport avec tout acte, action ou affaire accompli, fait ou permis par elle dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, si cette personne a été libérée ou acquittée ou si elle avait des motifs raisonnables de croire que sa conduite était conforme à la loi;

17.2 L'Université Laval assume les obligations prévues à l'article 17.1 à l'égard de l'administrateur qui, à sa demande, agit en ces qualités pour une personne morale dont l'Université Laval est actionnaire ou créancier;

**CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR, DES VICE-RECTEURS,
DES VICE-RECTEURS ADJOINTS, DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
DU VÉRIFICATEUR INTERNE ET DE L'OMBUDSMAN**

- 17.3 Le présent règlement constitue un engagement exécutoire et ses dispositions sont au bénéfice de chacun des administrateurs de l'Université, lesquels, par l'acceptation de leur poste, expriment leur consentement aux présentes;
- 17.4 La modification ou la révocation du présent règlement ne peut avoir pour effet de priver un administrateur alors en fonction des bénéfices conférés par le présent règlement et ce, jusqu'à l'expiration du mandat de cet administrateur.

Article 18

Dispositions transitoires

Les conditions d'emploi stipulées à l'article 6.2 s'appliquent rétroactivement aux vice-recteurs dont le mandat n'a pas été renouvelé en juin 1992.

ANNEXES



Échelle de traitement du recteur

	Avant le 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 2000	Au 1 ^{er} juin 2001	Au 1 ^{er} juin 2002	Au 1 ^{er} juin 2003	Au 1 ^{er} juin 2006
Minimum	132 000 \$	133 980 \$	137 330 \$	140 763 \$	144 282 \$	147 168 \$	150 111 \$
Médiane	165 000 \$	167 475 \$	171 662 \$	175 953 \$	180 352 \$	183 959 \$	187 638 \$
Maximum	198 000 \$	200 970 \$	205 994 \$	211 144 \$	216 423 \$	220 751 \$	225 166 \$

N.B. — Conformément aux dispositions de l'article 2.1 du présent Règlement, l'échelle de traitement du recteur est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Échelle de traitement des vice-recteurs

	Avant le 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 2000	Au 1 ^{er} juin 2001	Au 1 ^{er} juin 2002	Au 1 ^{er} juin 2003	Au 1 ^{er} juin 2006
Minimum	99 200 \$	100 688 \$	103 205 \$	105 785 \$	108 430 \$	110 599 \$	112 811 \$
Médiane	124 000 \$	125 860 \$	129 007 \$	132 232 \$	135 537 \$	138 248 \$	141 013 \$
Maximum	148 800 \$	151 032 \$	154 808 \$	158 678 \$	162 645 \$	165 898 \$	169 216 \$

N.B. — Conformément aux dispositions de l'article 5.1 du présent Règlement, l'échelle de traitement d'un vice-recteur est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

**Échelle de traitement des vice-recteurs adjoints
et du secrétaire général**

	Avant le 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 2000	Au 1 ^{er} juin 2001	Au 1 ^{er} juin 2002	Au 1 ^{er} juin 2003	Au 1 ^{er} juin 2006
Minimum	88 000 \$	89 320 \$	91 553 \$	93 842 \$	96 188 \$	98 112 \$	100 074 \$
Médiane	110 000 \$	111 650 \$	114 441 \$	117 302 \$	120 235 \$	122 640 \$	125 093 \$
Maximum	132 000 \$	133 980 \$	137 330 \$	140 763 \$	144 282 \$	147 168 \$	150 111 \$

N.B. — Conformément aux dispositions de l'article 8.1 du présent Règlement, l'échelle de traitement d'un vice-recteur adjoint et du secrétaire général est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Échelle de traitement du vérificateur interne

	Avant le 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 2000	Au 1 ^{er} juin 2001	Au 1 ^{er} juin 2002	Au 1 ^{er} mars 2003	Au 1 ^{er} juin 2006
Minimum	65 856 \$	66 844 \$	68 515 \$	70 228 \$	71 984 \$	76 424 \$	77 952 \$
Médiane	74 722 \$	75 843 \$	77 739 \$	79 682 \$	81 674 \$	86 712 \$	88 446 \$
Maximum	83 587 \$	84 841 \$	86 962 \$	89 136 \$	91 364 \$	97 000 \$	98 940 \$

N.B. — Conformément aux dispositions de l'article 11.1 du présent Règlement, l'échelle de traitement du vérificateur interne est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Échelle de traitement de l'ombudsman

	Avant le 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 2000	Au 1 ^{er} juin 2001	Au 1 ^{er} juin 2002	Au 1 ^{er} juin 2003	Au 1 ^{er} juin 2006
Minimum	56 926 \$	57 780 \$	59 224 \$	60 705 \$	62 223 \$	63 467 \$	64 736 \$
Médiane	73 463 \$	74 565 \$	76 429 \$	78 340 \$	80 298 \$	81 904 \$	83 542 \$
Maximum	90 000 \$	91 350 \$	93 634 \$	95 975 \$	98 374 \$	100 341 \$	102 348 \$

N.B. — Conformément aux dispositions de l'article 13.1 du présent Règlement, l'échelle de traitement de l'ombudsman est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

1.4 Extraits du rapport financier (SIFU)

Source: Service des finances



UNIVERSITÉ
LAVAL

Service des finances

Le 8 septembre 2008

Madame Hélène P. Tremblay
Sous-ministre adjointe à l'enseignement supérieur
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De la Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

**Objet : Rapport 2007-2008 en application du premier alinéa de l'article 4.1 de la
Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire**

Madame,

Étant donné que nous ne disposons pas des calculs définitifs du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'année 2007-2008, nous ne pourrions transmettre les pages 1 à 8 du rapport financier SIFU dans les délais prescrits.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur,


Jacques Lachance

c. c. : M. Éric Bauce, vice-recteur exécutif et au développement
M. Michel Jacques, adjoint au vice-recteur exécutif et au développement

SECTION 2 : LA PERFORMANCE

2.1 Taux de réussite et durée moyenne des études pour l'obtention d'un grade universitaire

Tableaux

A- Obtention d'un grade universitaire

B- Par secteur d'études

B-1 Baccalauréat de moins de 100 crédits

B-2 Baccalauréat de 100 crédits et plus

B-3 Maîtrise

B-4 Doctorat

C-Par programme

C-1 Baccalauréat de moins de 100 crédits

C-2 Baccalauréat de 100 crédits et plus

C-3 Maîtrise

C-4 Doctorat

2.2 Mesures prises pour l'encadrement des étudiants

2.3 Programmes d'activités de recherche

Tableaux

Subventions et contrats de recherche



2.1 Taux de réussite et durée moyenne des études pour l'obtention d'un grade universitaire

Source: Bureau du registraire

2.1 TAUX DE RÉUSSITE ET DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES POUR L'OBTENTION D'UN GRADE UNIVERSITAIRE

Les taux de réussite et la durée moyenne des études sont présentés dans les tableaux ci-joints pour l'ensemble de l'Université, par secteur d'études et par programme. Ces mesures sont obtenues à partir d'une observation faite au terme de la session d'hiver 2005. Les informations sont regroupées séparément pour les études menant au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat.

DÉFINITION DES TERMES

Cohortes

Les cohortes sont constituées de nouvelles personnes inscrites pour la première fois à un programme de :

- baccalauréat ou maîtrise : sessions d'automne 1999, 2000, 2001 et 2002
- doctorat : sessions d'automne 1997, 1998, 1999 et 2000

Au baccalauréat, les nouvelles personnes sont celles qui s'inscrivent pour la première fois à l'Université; sont donc exclues de la cohorte celles qui auraient d'abord fréquenté un autre type de programme comme le diplôme, le certificat, le microprogramme ou les études libres avant d'entreprendre un baccalauréat.

À la maîtrise et au doctorat, on considère comme nouvelles personnes toutes celles qui s'inscrivent pour la première fois au type de programme; sont donc incluses les personnes qui changent de cycle, celles qui doivent compléter de la scolarité probatoire avant d'entreprendre le programme de recherche visé et celles qui ont fréquenté un diplôme de deuxième cycle ou qui ont suivi des cours de niveau supérieur à titre d'étudiants libres.

Diplômés dans le même programme

Ce sont les personnes qui ont obtenu leur diplôme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat dans le premier programme où elles se sont inscrites.

Diplômés dans le même secteur

Ce sont les personnes qui ont obtenu leur diplôme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat dans un autre programme relevant du même secteur que celui où elles se sont inscrites la première fois.

Diplômés dans un autre secteur

Ce sont les personnes qui ont obtenu leur diplôme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat dans un autre programme relevant d'un autre secteur que celui où elles se sont inscrites la première fois.

Secteur

Un secteur regroupe tous les programmes relevant d'une Faculté selon les structures en vigueur à l'Université Laval.

En cheminement

Cette catégorie comprend pour chaque cohorte les personnes qui sont encore inscrites ou inscriptibles à la session d'hiver 2008 dans leur programme de départ ou dans un autre programme conduisant à l'obtention d'un grade au même niveau d'études. Une personne reste inscriptible à un programme si elle ne s'absente pas plus de trois sessions.

Taux de réussite (%)

Le taux de réussite peut être obtenu en additionnant le nombre de diplômés au même programme, au même secteur et à un autre secteur et en divisant le tout par la cohorte initiale selon la période d'observation.

Période d'observation

La période d'observation s'échelonne sur le nombre de sessions suivantes :

- baccalauréat ou la maîtrise : 17 sessions (5 ans et 2 sessions) pour les cohortes entrées à la session d'automne 1999
- doctorat : 23 sessions (7 ans et 2 sessions) pour les cohortes entrées à la session d'automne 1997

Durée des études

Il s'agit du temps moyen pris par les personnes diplômées pour obtenir un premier grade universitaire pour chaque niveau d'études. Cette moyenne est calculée en utilisant comme mesure de base le nombre de sessions écoulées entre la première inscription au programme de départ et la dernière session d'inscription au programme qui a conduit à l'obtention du diplôme.

**A- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION**

D'UN GRADE UNIVERSITAIRE

A- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'un GRADE UNIVERSITAIRE

Situation observée au terme de :
 17 sessions (5 ans et 2 sessions) pour le baccalauréat et la maîtrise
 23 sessions (7 ans et 2 sessions) pour le doctorat

Grade	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale (incluant les abandons)	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Baccalauréat de moins de 100 crédits	1999	1 717	120	205	101	2 863	60,0%	4,2%	7,2%	3,5%	9,1	11,1	12,8	9,6
	2000	1 689	107	204	126	2 860	59,1%	3,7%	7,1%	4,4%	9,1	10,8	13,0	9,6
	2001	1 767	104	212	90	2 882	61,3%	3,6%	7,4%	3,1%	9,3	12,0	13,1	9,8
	2002	1 874	85	199	157	3 064	61,2%	2,8%	6,5%	5,1%	9,2	12,1	12,5	9,6
Baccalauréat de 100 crédits et plus	1999	1 166	53	82	76	1 600	72,9%	3,3%	5,1%	4,8%	11,5	12,7	13,5	11,6
	2000	1 126	64	68	60	1 544	72,9%	4,1%	4,4%	3,9%	11,4	12,9	13,0	11,6
	2001	1 112	70	71	71	1 533	72,5%	4,6%	4,6%	4,6%	11,4	13,5	13,3	11,6
	2002	1 093	68	59	95	1 542	70,9%	4,4%	3,8%	6,2%	11,4	12,5	13,1	11,5
Baccalauréat	1999	2 883	173	287	177	4 463	64,6%	3,9%	6,4%	4,0%	10,3	11,9	13,1	10,6
	2000	2 815	171	272	186	4 404	63,9%	3,9%	6,2%	4,2%	10,3	11,9	13,0	10,6
	2001	2 879	174	283	161	4 415	65,2%	3,9%	6,4%	3,6%	10,3	12,7	13,2	10,7
	2002	2 967	153	258	252	4 606	64,4%	3,3%	5,6%	5,5%	10,3	12,3	12,8	10,6
Maîtrise	1999	792	34	10	66	1 215	65,2%	2,8%	0,3%	5,4%	8,2	7,5	10,3	8,2
	2000	867	24	12	65	1 255	69,1%	1,9%	0,4%	5,2%	8,5	8,0	10,5	8,5
	2001	881	11	7	62	1 281	68,8%	0,9%	0,2%	4,8%	8,3	9,3	9,9	8,3
	2002	877	15	12	79	1 329	66,0%	1,1%	0,4%	5,9%	8,5	7,7	11,7	8,5
Doctorat	1999	106	3	5	32	217	48,8%	1,4%	0,2%	14,7%	14,9	14,7	18,0	15,1
	2000	108	5	2	44	238	45,4%	2,1%	0,8%	18,5%	15,7	18,2	14,0	15,8
	2001	113	2	1	38	246	45,9%	0,8%	0,4%	15,4%	14,9	16,0	17,0	14,9
	2002	76	1	1	1	244	31,1%	0,4%	0,0%	0,0%	13,9	17,0	14,0	13,9

B- PAR SECTEUR D'ÉTUDES

**B- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION D'UN**

**BACCALAURÉAT DE
MOINS DE 100 CRÉDITS**

B- PAR SECTEUR D'ÉTUDES

1- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'un **BACCALAURÉAT DE MOINS DE 100 CRÉDITS**
Situation observée au terme de 17 sessions (5 ans et 2 sessions)

Faculté	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale (incluant les abandons)	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total	
Aménagement, architecture et arts visuels	1999	162	6	6	7	238	68,1%	2,5%	2,9%	9,2	11,3	9,8	9,3	
	2000	195	5	7	5	252	77,4%	2,0%	2,0%	8,5	13,6	12,1	8,8	
	2001	203	6	9	5	277	73,3%	2,2%	1,8%	8,9	11,3	12,8	9,1	
	2002	189	2	7	10	272	69,5%	0,7%	3,7%	8,8	10,5	14,4	9,1	
Direction générale du premier cycle	1999	9		19	2	64	14,1%		3,1%	10,1		11,6	11,1	
	2000	7		13	5	47	14,9%		10,6%	10,3		13,8	12,6	
	2001	14		8	42	33,3%		19,0%	10,6	10,6		9,9	10,3	
	2002	17		9	6	53	32,1%		11,3%	10,1	10,1	12,3	10,8	
Droit	1999	133		13	13	210	63,3%		6,2%	9,2		13,8	9,6	
	2000	145		15	10	240	60,4%		4,2%	9,2		12,5	9,5	
	2001	135		22	8	221	61,1%		3,6%	9,4		13,7	10,0	
	2002	148		24	15	243	60,9%		6,2%	9,4		12,1	9,8	
Foresterie et géomatique	1999	17		1	1	35	48,6%		2,9%	9,9		11,0	10,0	
	2000	17	2	2	2	31	54,8%	6,5%	6,5%	9,2	8,5	13,5	9,6	
	2001	18	1	31	2	31	58,1%	3,2%	6,5%	9,4	10,0	13,5	9,5	
	2002	30		1		40	75,0%		2,5%	9,2		13,0	9,3	
Lettres	1999	240	49	38	17	528	45,5%	9,3%	3,2%	9,4	10,3	13,3	10,0	
	2000	275	55	46	25	595	46,2%	9,2%	4,2%	9,4	10,5	13,1	10,0	
	2001	312	37	48	24	601	51,9%	6,2%	8,0%	9,5	12,1	13,5	10,2	
	2002	317	32	32	41	597	53,1%	5,4%	6,9%	9,8	12,5	12,3	10,2	
Médecine	1999	47	2	9	2	69	68,1%	2,9%	2,9%	8,4	14,5	13,4	9,4	
	2000	45	2	6	1	62	72,6%	3,2%	1,6%	8,5	13,0	13,3	9,2	
	2001	29	4	5	5	53	54,7%	7,5%	9,4%	8,5	12,8	13,0	9,5	
	2002	53	3	8	1	70	75,7%	4,3%	11,4%	8,5	14,7	12,6	9,3	
Musique	1999	27	2	1	1	44	61,4%	4,5%	2,3%	9,7	10,5	16,0	10,0	
	2000	23	2	6	2	39	59,0%	5,1%	5,1%	10,6	11,0	11,5	10,8	
	2001	22	2	1	1	42	52,4%	4,8%	2,4%	11,0	11,0	8,0	10,9	
	2002	24	1	1	1	36	66,7%	2,8%	2,8%	10,5	10,5	11,0	10,5	
Philosophie	1999	12	1	4	1	34	35,3%	2,9%	11,8%	8,8	13,0	14,5	10,4	
	2000	12	3	4		32	37,5%	9,4%	12,5%	9,2	10,7	14,8	10,6	
	2001	15	3	30	3	30	50,0%	10,0%	10,0%	10,1	8,7	9,8	9,8	
	2002	19		1		32	59,4%	3,1%	3,1%	9,9		11,0	10,0	

Faculté	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Séssion d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale (incluant les abandons)	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences de l'administration	1999	239		10	8	324	73,8%		3,1%	2,5%	9,6		13,6	9,7
	2000	221		11	12	312	70,8%		3,5%	3,8%	9,7		12,6	9,9
	2001	219		13	10	294	74,5%		4,4%	3,4%	9,5		13,8	9,7
	2002	226		24	16	326	69,3%		7,4%	4,9%	9,0		12,0	9,3
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	1999	16		1		22	72,7%		4,5%		9,5		11,0	9,6
	2000	7		1		16	43,8%		6,3%		8,9		11,0	9,1
	2001	8		1		20	40,0%		5,0%		10,9		9,0	10,7
	2002	13		3	1	23	56,5%		13,0%	4,3%	10,0		12,7	10,5
Sciences de l'éducation	1999	31	3	5	4	62	50,0%	4,8%	8,1%	6,5%	9,2	13,3	12,6	10,0
	2000	34	2	4	4	60	56,7%	3,3%		6,7%	9,7	11,0		9,8
	2001	40	8	5	1	80	50,0%	10,0%	6,3%	1,3%	8,8	12,6	13,8	9,8
	2002	49	7	3	3	93	52,7%	7,5%	3,2%	3,2%	9,4	14,0	10,0	10,0
Sciences et génie	1999	400	26	71	22	624	64,1%	4,2%	11,4%	3,5%	8,9	12,3	12,9	9,6
	2000	324	18	64	23	550	58,9%	3,3%	11,6%	4,2%	9,0	12,5	12,9	9,8
	2001	264	14	55	13	449	58,8%	3,1%	12,2%	2,9%	9,0	13,3	13,3	9,9
	2002	292	21	46	27	488	59,8%	4,3%	9,4%	5,5%	9,0	12,2	13,0	9,7
Sciences infirmières	1999	71		3	1	100	71,0%		3,0%	1,0%	8,5		11,7	8,6
	2000	83		4	4	106	78,3%		3,8%	3,8%	8,8		14,0	9,0
	2001	93		2	3	126	73,8%		1,6%	-2,4%	8,7		10,0	8,7
	2002	102		3	7	138	73,9%		2,2%	5,1%	8,6		12,7	8,7
Sciences sociales	1999	308	31	24	22	496	62,1%	6,3%	4,8%	4,4%	8,8	10,7	11,9	9,2
	2000	293	18	25	29	498	58,8%	3,6%	5,0%	5,8%	9,0	9,6	12,8	9,3
	2001	383	29	43	15	586	65,4%	4,9%	7,3%	2,6%	9,3	11,5	12,9	9,8
	2002	389	20	36	26	627	62,0%	3,2%	5,7%	4,1%	9,1	10,4	12,6	9,5
Théologie et sciences religieuses	1999	5				13	38,5%				11,4			11,4
	2000	8			4	20	40,0%			20,0%	9,8			9,8
	2001	12				30	40,0%				10,4			10,4
	2002	6		1	3	26	23,1%		3,8%	11,5%	10,5	14,0		11,0

**B- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION D'UN**

**BACCALAURÉAT DE
100 CRÉDITS ET PLUS**

B- PAR SECTEUR D'ÉTUDES

2- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'un BACCALAURÉAT DE 100 CRÉDITS ET PLUS
 Situation observée au terme de 17 sessions (5 ans et 2 sessions)

Faculté	Années de sessions	EN NOMBRE				EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE				
		Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale (incluant les abandons)	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Aménagement, architecture et arts visuels	1999	15	3			24	62,5%	12,5%			11,1	11,7		11,2
	2000	21	3	1		34	61,8%	8,8%	2,9%		11,6	10,3	10,0	11,4
	2001	11				15	73,3%				12,0			12,0
	2002	12	2	1		16	75,0%	12,5%	6,3%		11,3	9,5	11,0	11,0
Foresterie et géomatique	1999	70	5	9	8	104	67,3%	4,8%	8,7%	7,7%	12,0	13,2	13,8	12,3
	2000	51	6	4	5	86	59,3%	7,0%	4,7%	5,8%	11,8	13,8	14,3	12,2
	2001	36	3	6	4	62	58,1%	4,8%	9,7%	6,5%	12,0	12,7	13,5	12,2
	2002	54	8	5	5	86	62,8%	9,3%	5,8%	5,8%	11,9	11,4	13,8	12,0
Lettres	1999	26		2	3	45	57,8%		4,4%	6,7%	11,3		14,5	11,6
	2000	39		4	4	55	70,9%			7,3%	11,3		11,3	11,3
	2001	33	2			49	67,3%	4,1%			11,2	13,5		11,3
	2002	34	4	2	3	57	59,6%	7,0%	3,5%	5,3%	11,3	13,0	16,0	11,7
Médecine	1999	179	2	7	16	214	83,6%	0,9%	3,3%	7,5%	12,1	14,0	14,1	12,2
	2000	194	1	9	10	220	88,2%	0,5%	4,1%	4,5%	11,9	13,0	12,4	11,9
	2001	203	4	3	11	225	90,2%	1,8%	1,3%	4,9%	12,0	13,0	12,7	12,0
	2002	200	3	5	12	227	88,1%	1,3%	2,2%	5,3%	12,5	12,0	14,2	12,5
Musique	1999	14	4			23	60,9%	17,4%			11,4	10,3		11,1
	2000	10	4	1	1	17	58,8%	23,5%	5,9%	5,9%	11,4	10,5	11,0	11,1
	2001	21	3	4	2	42	50,0%	7,1%	9,5%	4,8%	11,4	10,7	13,5	11,6
	2002	16	4		2	26	61,5%	15,4%		7,7%	11,3	10,5		11,2
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	1999	165	4	12	10	215	76,7%	1,9%	5,6%	4,7%	10,9	13,5	14,3	11,2
	2000	130	8	12	2	180	72,2%	4,4%	6,7%	1,1%	11,1	12,5	13,3	11,3
	2001	116	5	14	6	161	72,0%	3,1%	8,7%	3,7%	10,7	13,0	13,9	11,1
	2002	128	4	12	5	169	75,7%	2,4%	7,1%	3,0%	10,4	12,0	12,9	10,7
Sciences de l'éducation	1999	331	7	24	15	460	72,0%	1,5%	5,2%	3,3%	11,1	12,9	13,3	11,3
	2000	314	9	21	6	424	74,1%	2,1%	5,0%	1,4%	11,3	13,7	12,7	11,4
	2001	289	5	15	18	370	78,1%	1,4%	4,1%	4,9%	11,1	13,8	11,8	11,1
	2002	290	5	19	23	402	72,1%	1,2%	4,7%	5,7%	11,0	14,6	12,2	11,2
Sciences et génie	1999	237	28	25	20	376	63,0%	7,4%	6,6%	5,3%	11,9	12,8	13,2	12,1
	2000	228	33	18	28	379	60,2%	8,7%	4,7%	7,4%	11,7	13,1	13,3	12,0
	2001	254	48	24	27	450	56,4%	10,7%	5,3%	6,0%	11,7	13,8	13,9	12,2
	2002	192	38	15	37	381	50,4%	10,0%	3,9%	9,7%	11,9	12,9	13,3	12,1

**B- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION D'UNE**

MAÎTRISE

B- PAR SECTEUR D'ÉTUDES

3- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'une MAÎTRISE
Situation observée au terme de 17 sessions (5 ans et 2 sessions)

Faculté	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale (incluant les abandons)	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total	
Aménagement, architecture et arts visuels	1999	50	19	3	77	64,9%	24,7%		3,9%	8,1	5,0		7,2	
	2000	64		1	71	90,1%			1,4%	7,2			7,2	
	2001	69		1	77	89,6%			1,3%	7,1		14,0	7,1	
	2002	74	1	1	94	78,7%	1,1%	1,1%	1,1%	6,8	9,0		6,9	
Droit	1999	10		4	26	38,5%			15,4%	10,0			10,0	
	2000	12		1	23	52,2%			4,3%	7,2			7,2	
	2001	9		2	18	50,0%			11,1%	9,2			9,2	
	2002	11		1	22	50,0%			4,5%	10,2			10,2	
Foresterie et géomatique	1999	20		2	31	64,5%			6,5%	8,7			8,7	
	2000	22		4	30	73,3%			13,3%	10,5			10,5	
	2001	36		2	43	83,7%			4,7%	8,9			8,9	
	2002	26			38	68,4%				9,6			9,6	
Lettres	1999	54	1	12	135	40,0%	0,7%	0,7%	8,9%	9,4	9,0	6,0	9,3	
	2000	79		17	139	56,8%			12,2%	9,9			9,9	
	2001	75	1	8	133	56,4%	0,8%		6,0%	8,7	7,0		8,7	
	2002	57	1	2	121	47,1%	0,8%	1,7%	15,7%	9,1	9,0	10,5	9,1	
Médecine	1999	62	2	4	82	75,6%	2,4%		4,9%	8,5	6,5		8,4	
	2000	86	2	4	111	77,5%	1,8%	2,7%	3,6%	9,5	12,0	10,3	9,6	
	2001	76	4	2	104	73,1%	3,8%		1,9%	8,5	9,8		8,5	
	2002	100		3	117	85,5%		0,9%	2,6%	8,2		8,0	8,2	
Musique	1999	15			20	75,0%				7,3			7,3	
	2000	16		1	24	66,7%			4,2%	8,7			8,7	
	2001	18			22	81,8%				8,3			8,3	
	2002	15		1	24	62,5%			4,2%	8,5			8,5	
Philosophie	1999	7		2	14	50,0%			14,3%	11,1			11,1	
	2000	5		1	7	71,4%			14,3%	10,6			10,6	
	2001	11		3	18	61,1%			16,7%	10,3			10,3	
	2002	8		3	14	57,1%			21,4%	10,4			10,4	
Sciences de l'administration	1999	188	7	2	267	70,4%	2,6%	0,7%	2,6%	7,4	11,0	12,0	7,6	
	2000	157	16	1	235	66,8%	6,8%	0,4%	3,8%	7,1	7,2	10,0	7,1	
	2001	195	2	1	301	64,8%	0,7%	0,3%	4,3%	7,6	10,5	11,0	7,6	
	2002	210	12	9	328	64,0%	3,7%	0,3%	2,7%	7,8	7,6	10,0	7,8	
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	1999	31		5	48	64,6%		4,2%	10,4%	8,0		11,5	8,2	
	2000	34		2	47	72,3%		2,1%	4,3%	9,1		9,0	9,1	
	2001	16	1	2	32	50,0%	3,1%		6,3%	8,7	10,0		8,8	
	2002	37		3	50	74,0%			6,0%	9,3			9,3	

Faculté	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Séance d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale (incluant les abandons)	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences de l'éducation	1999	50	1	1	5	88	56,8%	1,1%	0,9%	5,7%	8,4	7,0	8,3	8,3
	2000	66	3	1	7	108	61,1%	2,8%	0,9%	6,5%	8,9	9,3	9,0	8,9
	2001	73	1	3	8	101	72,3%	1,0%	3,0%	7,9%	8,5	10,0	11,3	8,7
	2002	58	1	1	9	106	54,7%	0,9%	0,9%	8,5%	9,8	7,0	10,0	9,8
Sciences et génie	1999	83		1	2	106	78,3%		0,9%	1,9%	8,1		9,0	8,1
	2000	84	2		6	114	73,7%	1,8%		5,3%	8,3	9,5	8,4	8,4
	2001	102	1		6	134	76,1%	0,7%		4,5%	8,8	8,0		8,8
	2002	99		3	3	152	65,1%		2,0%	2,0%	9,0		13,3	9,1
Sciences infirmières	1999	5			5	14	35,7%			35,7%	11,0			11,0
	2000	3			3	10	30,0%			30,0%	13,0			13,0
	2001	2			3	12	16,7%			25,0%	15,0			15,0
	2002	3			1	9	33,3%			11,1%	10,7			10,7
Sciences sociales	1999	175	3	3	14	238	73,5%	1,3%		5,9%	8,0	12,7		8,1
	2000	196	1	5	9	261	75,1%	0,4%	1,9%	3,4%	8,2	7,0	12,2	8,3
	2001	151	1	1	8	208	72,6%	0,5%	0,5%	3,8%	8,4	7,0	7,0	8,4
	2002	144		3	22	206	69,9%		1,5%	10,7%	8,6		12,3	8,7
Théologie et sciences religieuses	1999	15	1		1	30	50,0%	3,3%		3,3%	11,0	16,0		11,3
	2000	12				20	60,0%				9,7			9,7
	2001	13			3	26	50,0%			11,5%	8,8			8,8
	2002	3			4	11	27,3%			36,4%	7,7			7,7

**B- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION D'UN**

DOCTORAT

B- PAR SECTEUR D'ÉTUDES
4- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'un DOCTORAT
 Situation observée au terme de 17 sessions (5 ans et 2 sessions)

Faculté	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Année	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale (incluant les abandons)	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Aménagement, architecture et arts visuels	1997		1			2		50,0%				23,0		23,0
	1998					3					16,0			16,0
	1999		1			1	20,0%		20,0%		16,0			16,0
	2002					1	28,6%		50,0%		13,5			13,5
Droit	1997					5	20,0%							
	1998		2			7	28,6%							
	1999		1			6	20,0%							
	2002					5	66,7%				9,0			9,0
Foresterie et géomatique	1997	6				9	64,3%				13,8			13,8
	1998	9			2	14	52,6%	5,3%	14,3%		14,8			14,8
	1999	10	1	1	2	19	41,7%		10,5%		15,5	22,0		15,9
	2002	5				12	39,4%				12,0			12,0
Lettres	1997	13			5	33	35,7%		15,2%		16,8			16,8
	1998	10			3	28	42,3%		10,7%		15,3			15,3
	1999	11			3	26	77,8%	3,7%	8,3%		15,5			15,5
	2002	9				39	54,2%	4,2%	7,1%		13,0			13,0
Médecine	1997	21	1	1	2	27	75,0%	3,1%			15,1	17,0	18,0	15,3
	1998	13	1			24	43,8%				15,4	14,0		15,3
	1999	21	1	2		28	3,6%				15,0	13,0	13,0	14,8
	2002	14	1			32	43,8%				15,2	17,0		15,3
Musique	1997					1								
	1998					2								
	1999	1				3	50,0%				22,0			22,0
	2002					3								
Philosophie	1997	1			3	12	8,3%		25,0%		22,0			22,0
	1998	3			1	9	33,3%		11,1%		17,3			17,3
	1999	2			3	9	22,2%		33,3%		12,0			12,0
	2002	1				8	12,5%				13,0			13,0
Sciences de l'administration	1997	2			1	6	33,3%		16,7%		20,5			20,5
	1998	1			3	6	16,7%		50,0%		14,0			14,0
	1999	2			2	6	33,3%		33,3%		18,5			18,5
	2002	4				12	33,3%				13,8			13,8
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	1997	10	2		3	19	52,6%	10,5%	15,8%		13,4	13,0		13,3
	1998	10				12	83,3%				14,5			14,5
	1999	8			2	14	57,1%		14,3%		15,3			15,3
	2002	11				15	73,3%				14,8			14,8

Faculté	Sess d'au t om e	EN NOMBRE				EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE				
		Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale (incluant les abandons)	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences de l'éducation	1997	9			5	23	39,1%			21,7%	13,8			13,8
	1998	10			5	25	40,0%			20,0%	16,6			16,6
	1999	6			4	17	35,3%			23,5%	14,2			14,2
	2002	4				15	26,7%				15,3			15,3
Sciences et génie	1997	24	1		2	39	61,5%	2,6%		5,1%	14,3	21,0		14,6
	1998	16			2	29	55,2%			6,9%	13,3			13,3
	1999	26	1		5	43	60,5%	2,3%		11,6%	14,0	17,0		14,1
	2002	10				35	28,6%				13,3			13,3
Sciences infirmières	1997													
	1998													
	1999													
	2002													
Sciences sociales	1997	12			11	53	22,6%			20,8%	16,3			16,3
	1998	14			7	46	30,4%			15,2%	16,1			16,1
	1999	16		2	8	41	39,0%		4,9%	19,5%	15,6	21,0		16,2
	2002	12		1		49	24,5%		2,0%		13,5	14,0		13,5

C- PAR PROGRAMME

**C- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION D'UN**

**BACCALURÉAT DE
MOINS DE 100 CRÉDITS**

C- PAR PROGRAMME

1- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'un BACCALAURÉAT DE MOINS DE 100 CRÉDITS
 Situation observée au terme de 23 sessions (7 ans et 2 sessions)

Faculté / Programmes	EN NOMBRE								EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	5 ^e session	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale (incluant les abandons)	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total		
Aménagement, architecture et arts visuels	1999	61	2	4	4	83	73,5%	2,4%	4,8%	4,8%	10,3	9,5	11,3	10,3		
	2000	56		2	1	68	82,4%		2,9%	1,5%	9,3		13,5	9,5		
	2001	68		5	1	87	78,2%		5,7%	1,1%	9,3		12,2	9,5		
	2002	56	1	4	5	80	70,0%	1,3%	5,0%	6,3%	9,6	9,0	14,0	9,9		
Bacc. - Arts plastiques	1999	23	1	2	2	46	50,0%	2,2%	4,3%	4,3%	9,4	11,0	7,0	9,3		
	2000	25	4	1	2	43	58,1%	9,3%	2,3%	4,7%	9,5	13,0	11,0	10,0		
	2001	37	2	2	3	57	64,9%	3,5%	3,5%	5,3%	9,5	12,5	13,5	9,8		
	2002	18		2	3	44	40,9%		4,5%	6,8%	9,4		15,0	10,0		
Bacc. - Design graphique	1999	78	3	4	1	109	71,6%	2,8%	0,9%	0,9%	8,4	12,7		8,6		
	2000	114	1	4	2	141	80,9%	0,7%	2,8%	1,4%	8,0	16,0	11,8	8,2		
	2001	98	4	2	1	133	73,7%	3,0%	1,5%	0,8%	8,4	10,8	13,5	8,5		
	2002	115	1	1	2	148	77,7%	0,7%	0,7%	1,4%	8,4	12,0	15,0	8,5		
Direction général du premier cycle	1999	9		19	2	64	14,1%		29,7%	3,1%	10,1		11,6	11,1		
	2000	7		13	5	47	14,9%		27,7%	10,6%	10,3		13,8	12,6		
	2001	14		8	6	42	33,3%		19,0%	11,3%	10,6		9,9	10,3		
	2002	17		9	6	53	32,1%		17,0%	11,3%	10,1		12,3	10,8		
Droit	1999	133		13	13	210	63,3%		6,2%	6,2%	9,2		13,8	9,6		
	2000	145		15	10	240	60,4%		6,3%	4,2%	9,2		12,5	9,5		
	2001	135		22	8	221	61,1%		10,0%	3,6%	9,4		13,7	10,0		
	2002	148		24	15	243	60,9%		9,9%	6,2%	9,4		12,1	9,8		
Foresterie et géomatique	1999	16		1	1	30	53,3%		3,3%	3,3%	10,1		11,0	10,1		
	2000	17		2	2	29	58,6%		6,9%	6,9%	9,2		13,5	9,7		
	2001	18		1	2	29	62,1%		6,9%	6,9%	9,4		13,0	9,4		
	2002	30		1	1	40	75,0%		2,5%		9,2		13,0	9,3		
Bacc. maj. - Géographie	1999	1				5	20,0%				8,0			8,0		
	2000		2			2		100,0%				8,5		8,5		
	2001		1			2		50,0%				10,0		10,0		

Faculté / Programmes	EN NOMBRE							EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE				
	Sessions	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale (incluant les abandons)	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total	
Lettres	1999	74	14	14	2	135		54,8%	10,4%	10,4%	1,5%	9,4	9,1	13,3	9,9	
	2000	107	11	12	4	180		59,4%	6,1%	6,7%	2,2%	9,4	9,9	13,2	9,8	
	2001	91	2	18	4	159		57,2%	1,3%	11,3%	2,5%	9,5	11,0	13,4	10,2	
	2002	119	3	7	8	194		61,3%	1,5%	3,6%	4,1%	9,9	12,3	12,0	10,1	
	1999	6		1	1	13		46,2%		7,7%	7,7%	10,2		15,0	10,9	
	2000	4		1	1	14		28,6%		7,1%	7,1%	8,8		11,0	9,2	
	2001	12	3	1	1	23		52,2%	13,0%	4,3%	4,3%	9,7	16,3	14,0	11,2	
	2002	11	1	1	2	21		52,4%	4,8%			9,5%	10,0	15,0	10,4	
	1999	2				6		33,3%					8,0			8,0
	2000	2	1			6		33,3%	16,7%				8,0	13,0		9,7
	2001	3	2		1	13		23,1%	15,4%		7,7%		10,3	14,0		11,8
	2002	5	1		1	9		55,6%	11,1%		11,1%		12,0	12,0		12,0
	1999	3	1	1	1	14		21,4%	7,1%	7,1%	7,1%		12,3	13,0	10,0	12,0
	2000	8	1		1	14		57,1%	7,1%		7,1%		9,4	12,0		9,7
	2001	1	1		1	7		14,3%	14,3%		14,3%		11,0	11,0		11,0
	2002	6	5	1	2	16		37,5%	31,3%	6,3%	12,5%		9,7	14,0	15,0	11,9
	1999	40	5	6	3	74		54,1%	6,8%	8,1%	4,1%		9,1	11,0	13,7	9,8
	2000	28	3	2	3	57		49,1%	5,3%	3,5%			10,0	12,0	12,0	10,3
	2001	40	2	8	3	69		58,0%	2,9%	11,6%	4,3%		9,5	15,5	15,1	10,6
	2002	31	3	1	7	61		50,8%	4,9%	1,6%	11,5%		9,7	13,0	13,0	10,1
	1999					1										
	2000					3										
	2001	1				4			25,0%				8,0			8,0
	2002					3										
1999	26	4	3	4	61		42,6%	6,6%	4,9%	6,6%		9,3	11,8	13,0	9,9	
2000	40	2	7	4	74		54,1%	2,7%	9,5%	5,4%		9,6	13,0	14,3	10,4	
2001	27	4	4	3	55		49,1%	7,9%	7,3%	5,5%		9,2	9,2	12,3	9,6	
2002	35	1	4	5	67		52,2%	1,5%	6,0%	7,5%		10,0	11,0	12,5	10,3	
1999	13	2	2	2	21		61,9%	9,5%	9,5%			9,3	12,5	13,5	10,2	
2000	9	1	2	1	20		45,0%	5,0%	10,0%			9,3	10,0	12,0	9,8	
2001	16	1	1	1	26		61,5%	3,8%	8,8%	3,8%		8,6	9,0	9,0	8,6	
2002	8	3	1	4	34		23,5%	8,8%	2,9%	11,8%		10,3	13,7	13,0	11,3	
1999	2	3	1	1	9		22,2%	33,3%	11,1%			11,0	8,7	17,0	10,8	
2000	5	3	1	1	13		38,5%	23,1%	20,0%	7,7%		9,6	13,0	11,5	10,9	
2001	4	2	2	2	10		40,0%	20,0%				9,0	9,5	11,5	9,8	
2002	9	1	1	1	14		64,3%					8,7			8,7	
1999	45	1	2	1	62		72,6%	1,6%	3,2%	1,6%		8,8	17,0	14,0	9,2	
2000	28	6	1	1	45		62,2%	13,3%	2,2%	2,2%		8,7	12,0	16,0	9,5	
2001	31	1	1	2	50		62,0%		2,0%	4,0%		8,9	11,0	11,0	9,0	
2002	24	2	2	2	37		64,9%	5,4%		5,4%		8,6	12,0		8,8	

Faculté / Programmes	EN NOMBRE								EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale (incluant les abandons)	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total		
Lettres	1999	9	2	1	22	40,9%	9,1%	14,3%	4,5%	10,1	9,0	15,0	9,9			
	2000	6	4	1	21	28,6%	19,0%	11,8%	4,8%	8,8	8,8	14,5	10,2			
	2001	5	3	2	17	29,4%	17,6%			8,6	9,7		10,1			
	2002		3		4		75,0%				10,7		10,7			
	1999				1											
	2000				1											
	2001															
	2002															
	1999	1		1	4	25,0%			25,0%		9,0	11,0		10,0		
	2000	1			4	25,0%					5,0			5,0		
	2001	2			2	100,0%					10,0			10,0		
	2002															
	1999				1											
	2000															
	2001															
	2002															
	1999	1	1		3	33,3%		33,3%			7,0	11,0		9,0		
	2000		1		2	50,0%		50,0%				8,0		8,0		
	2001															
	2002															
	1999	2	2	1	9	22,2%		22,2%	11,1%	11,1%	8,5	9,5	16,0	10,4		
	2000	4	4	2	19	21,1%		21,1%	15,8%	10,5%	8,5	10,0	12,3	10,1		
	2001		1		1	100,0%		100,0%				11,0		11,0		
	2002															
1999	1	4	1	18	5,6%		22,2%	5,6%	5,6%	8,0	11,8	12,0	11,2			
2000		5	1	14	35,7%		35,7%	18,2%	7,1%		9,0		9,0			
2001	2	4	2	11	18,2%		36,4%			9,5	13,0	16,5	13,0			
2002																
1999	2	3	2	12	16,7%		25,0%	16,7%	8,3%	10,5	11,3	12,5	11,4			
2000	2	2	1	7	28,6%		28,6%	14,3%	14,3%	9,5	10,0		9,5			
2001	1	1		4	25,0%		25,0%			10,0			10,0			
2002																
1999			2	3	66,7%		66,7%	50,0%			8,0	8,0	8,0			
2000		1	1	2	50,0%		50,0%						8,0			
2001																
2002																
1999	1	2	1	17	5,9%		11,8%	17,6%	5,9%	14,0	8,0	13,7	8,0			
2000		7	3	17	41,2%		41,2%	33,3%			10,0		11,4			
2001		3		9	33,3%		33,3%				8,7		8,7			
2002																

Faculté / Programmes	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale (incluant les abandons)	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total	
Lettres	Bacc. maj. - Archéologie	13	2	3	1	40	32,5%	5,4%	7,5%	2,5%	10,5	12,3	10,9	
		11	4	5	3	37	29,7%	12,1%	13,5%	8,1%	9,3	12,0	10,2	
		15	7	4	1	33	45,5%	31,8%	12,1%	3,0%	8,8	11,3	9,5	
		1	7	7	1	22	4,5%	14,3%	31,8%	4,5%	8,0	10,6	10,3	
Langue française et rédaction professionnelle	Bacc. intégré -													
	2000	3	1	1	1	7	42,9%	18,8%	14,3%	14,3%	10,0	14,0	10,8	
	2001	4	3	1	1	16	25,0%	11,1%	6,3%	6,3%	8,3	12,0	9,9	
	2002	4	1	1	1	9	44,4%	5,3%	11,1%	11,1%	8,8	11,0	9,2	
Bacc. intégré - Études internationales et langues modernes	1999													
	2000	16	2	5	5	38	42,1%	6,5%	13,2%	13,2%	9,3	12,8	10,1	
	2001	50	5	5	4	77	64,9%	5,6%	6,5%	5,2%	10,1	14,6	10,7	
	2002	50	5	11	8	90	55,6%	4,3%	12,2%	8,9%	9,6	13,0	10,5	
Bacc. - Études théâtrales	1999													
	2000	7		1	2	14	50,0%		7,1%	14,3%	11,7	16,0	12,3	
	2001	14				20	70,0%				10,9		10,9	
	2002													
Médecine	Bacc. - Kinésiologie	47	2	9	2	69	68,1%	2,9%	13,0%	2,9%	8,4	14,5	9,4	
		45	2	6	1	62	72,6%	3,2%	9,7%	1,6%	8,5	13,0	9,2	
		29	4	5	5	53	54,7%	7,5%	9,4%	9,4%	8,5	12,8	9,5	
		53	3	8	1	70	75,7%	4,3%	11,4%	1,4%	8,5	14,7	9,3	
Musique	Bacc. - Musique	27	2	1	1	43	62,8%	4,7%	2,3%	2,3%	9,7	16,0	10,0	
		23	2	6	2	39	59,0%	5,1%	15,4%	5,1%	10,6	11,0	10,8	
		22	2	1	1	42	52,4%	4,8%	2,4%	2,4%	11,0	8,0	10,9	
		24	1	1	1	36	66,7%	2,8%	2,8%	2,8%	10,5	11,0	10,5	
Bacc. maj. - Jazz et musique populaire	1999					1								
	2000													
	2001													
	2002													
Philosophie	Bacc. - Philosophie	12	1	4	1	32	37,5%	3,8%	12,5%	3,1%	8,8	14,5	10,3	
		12	2	3	2	26	46,2%	7,7%	11,5%	7,7%	9,2	15,0	10,6	
		13	2	1	2	26	50,0%	50,0%	3,3%		10,3	9,0	10,1	
		19	1	1	1	30	63,3%	50,0%	16,7%	25,0%	9,9	11,0	10,0	
Bacc. maj. - Philosophie	1999					2							13,0	
	2000	2	2	1	1	6	33,3%	25,0%			8,5	14,0	10,7	
	2001	2	1		1	4	50,0%					8,0	8,3	
	2002					2								
Sciences de l'administration	Bacc. - Administration des affaires	239		10	8	324	73,8%		3,1%	2,5%	9,6	13,6	9,7	
		221		11	12	312	70,8%		3,5%	3,8%	9,7	12,6	9,9	
		219		13	10	294	74,5%		4,4%	3,4%	9,5	13,8	9,7	
		226		24	16	326	69,3%		7,4%	4,9%	9,0	12,0	9,3	

Faculté / Programmes	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale (incluant les abandons)	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	1999	16	1	1	22	72,7%		4,5%		9,5		11,0	9,6	
	2000	7	1	1	16	43,8%		6,3%		8,9		11,0	9,1	
	2001	8	1	1	20	40,0%		5,0%	4,3%	10,9		9,0	10,7	
	2002	13	3	1	23	56,5%		13,0%		10,0		12,7	10,5	
Sciences de l'éducation	1999	24	1	4	42	57,1%	2,4%	9,5%	7,1%	9,2	14,0	11,8	9,7	
	2000	26	1	3	39	66,7%		7,9%	2,6%	9,5		13,7	9,5	
	2001	26	1	3	38	68,4%	2,6%	3,7%		8,7	14,0	13,7	9,4	
	2002	38	2	2	54	70,4%				9,2	14,5	14,5	9,4	
Bacc. maj. - Sciences de l'éducation physique	1999	7	2	1	20	35,0%	10,0%	5,0%	5,0%	9,3	13,0	16,0	10,7	
	2000	8	2	3	21	38,1%	9,5%		14,3%	10,4	11,0	14,0	10,5	
	2001	14	7	2	42	33,3%	16,7%	4,8%	2,4%	9,0	12,4	14,0	10,5	
	2002													
Bacc. - Intervention sportive	1999													
	2000													
	2001													
	2002													
Sciences et génie	2002	11	5	3	39	28,2%	12,8%	7,7%	7,7%	10,4	13,8	10,0	11,2	
	1999	70	9	20	123	56,9%	7,3%	16,3%	1,6%	8,7	12,1	11,9	9,6	
	2000	55	6	22	109	50,5%	5,5%	20,2%	4,6%	9,1	12,0	12,0	10,1	
	2001	41	2	9	71	57,7%	2,8%	12,7%	4,2%	8,8	13,5	12,0	9,7	
	2002	55	5	13	90	61,1%	5,6%	14,4%	3,3%	8,8	11,6	12,8	9,7	
	1999	49	4	13	81	60,5%	4,9%	16,0%	7,4%	8,4	12,3	13,5	9,7	
	2000	42	3	9	67	62,7%	4,5%	13,4%	6,0%	8,9	13,3	13,7	10,0	
	2001	27	5	12	54	50,0%	9,3%	22,2%	1,9%	8,2	12,8	14,3	10,4	
Bacc. - Biologie	2002	34	2	9	61	55,7%	3,3%	14,8%	9,8%	9,1	9,0	13,4	10,0	
	1999	60	1	12	94	63,8%	1,1%	12,8%	4,3%	8,5	11,0	13,2	9,3	
	2000	45	4	12	82	54,9%	4,9%	14,6%	2,4%	8,3	13,3	13,5	9,7	
	2001	43	2	14	73	58,9%	2,7%	19,2%		8,8	13,0	13,5	10,1	
Bacc. - Chimie	2002	37	1	8	69	53,6%	1,4%	11,6%	4,3%	9,4	12,0	12,0	9,9	
	1999	23	1	4	35	65,7%	2,9%	11,4%	2,9%	8,5	14,0	13,5	9,4	
	2000	17			23	73,9%				8,7			8,7	
	2001	15		2	23	65,2%				8,7		12,5	9,1	
Bacc. - Géologie	2002	18	2	1	29	62,1%	6,9%	3,4%	10,3%	9,3	12,0	10,0	9,6	
	1999	4	1	1	6	66,7%	16,7%	16,7%		8,0	15,0	16,0	10,5	
	2000	3			3	100,0%				8,0			8,0	
	2001	4			6	66,7%				12,8			12,8	
Bacc. - Informatique	2002	4			5	80,0%				9,8			9,8	
	1999	75	3	5	113	66,4%	2,7%	4,4%	4,4%	10,3	12,7	13,8	10,6	
	2000	62	1	7	116	53,4%	0,9%	6,0%	6,0%	9,8	13,0	14,0	10,2	
	2001	49	2	5	89	55,1%	2,2%	5,6%	5,6%	9,4	15,5	12,6	9,9	
2002	52	2	9	93	55,9%	2,2%	9,7%	5,4%	9,6	14,5	14,0	10,4		

Faculté / Programmes	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale (incluant les abandons)	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences et génie	1999	10	3	5	1	19	52,6%	15,8%	26,3%	5,3%	8,4	12,0	13,2	10,3
	2000	11	2	1	1	19	57,9%	10,5%	5,3%	8,4	11,0	14,0	9,1	9,1
	2001	11	3	3	1	20	55,0%	14,3%	4,8%	9,5	12,0	14,3	10,6	10,6
	2002	10	3	1	1	21	47,6%	2,5%	5,9%	4,8%	8,7	16,0	9,9	9,9
	1999	85	3	7	2	119	71,4%	1,1%	12,9%	1,7%	8,4	12,0	13,7	8,9
	2000	64	1	12	3	93	68,8%	1,3%	7,9%	3,2%	8,5	11,0	13,0	9,3
	2001	53	1	6	1	76	69,7%	4,9%	3,7%	1,3%	8,8	14,0	9,4	9,4
	2002	58	4	3	3	81	71,6%	4,5%	4,5%	3,7%	8,3	13,0	12,3	8,8
	1999	18	1	1	1	22	81,8%	3,4%	3,4%	4,5%	9,3	11,0	11,0	9,5
	2000	19	1	1	2	29	65,5%	4,5%	4,5%	6,9%	9,9	14,0	10,0	10,1
Sciences infirmières	2001	16	1	1	1	22	72,7%	2,9%	5,7%	4,5%	8,5	14,0	11,0	8,9
	2002	21	1	2	3	35	60,0%	50,0%	25,0%	8,6%	13,0	13,0	9,2	9,2
	1999	6		3		12	50,0%	6,7%	20,0%	6,7%	10,0	12,0	9,9	8,8
	2000	6		3	1	15	33,3%	84,1%	4,3%	1,4%	8,4	11,7	8,6	8,6
	2001	5	1	3	1	15	75,0%	90,0%	5,7%	1,4%	8,4	14,0	8,7	8,7
	2002	3	1	3	1	4	75,0%	89,7%	2,6%	1,3%	8,4	10,0	8,4	8,4
	1999	58		3	1	69	84,1%	87,0%	4,3%	10,1%	8,5	12,7	8,7	8,7
	2000	63		4	1	70	90,0%	41,9%		8,3%	8,5		8,5	8,5
	2001	70		2	1	78	89,7%	55,6%		4,2%	9,9		9,9	9,9
	2002	60		3	7	69	87,0%	47,9%		10,1%	9,8		9,8	9,8
Sciences sociales	1999	42				69	60,9%	60,9%		8,7			8,7	8,7
	2000	22	4	7	3	46	47,8%	8,7%	15,2%	6,5%	9,3	10,0	11,3	9,8
	2001	16	2	3	1	37	43,2%	5,4%	8,1%	2,7%	9,3	9,5	13,0	9,8
	2002	13	7	7	1	32	40,6%	21,9%	13,0%	3,1%	9,1	11,9	10,1	10,1
	1999	8	3	3	3	23	34,8%	25,0%	50,0%	14,3%	8,0	12,0	12,8	12,6
	2000	2	1			4	50,0%	14,3%	57,1%		8,5	8,0		8,3
	2001	1	1	2	1	4	50,0%	25,0%	50,0%		7,0	9,0	14,5	7,0
	2002	1	1	4	1	7	25,0%	14,3%	57,1%	14,3%	8,0	12,0	12,8	11,5
	1999	81	3	8	4	109	74,3%	2,8%	7,3%	3,8%	8,4	12,0	12,8	8,9
	2000	75	2	9	4	104	72,1%	1,9%	8,7%	3,8%	8,9	11,0	12,3	9,3
Sciences industrielles	2001	95	3	9	5	129	73,6%	2,3%	7,0%	3,9%	8,7	11,0	13,6	9,2
	2002	82	3	4	6	119	68,9%	2,5%	3,4%	5,0%	8,8	11,7	11,8	9,0
	1999	68	2	2	10	116	58,6%	1,7%	1,7%	8,6%	9,2	11,0	12,5	9,4
	2000	89	1	1	11	152	58,6%	0,7%	0,7%	7,2%	9,5	14,0	14,0	9,5
	2001	113	2	12	6	180	62,8%	1,1%	6,7%	3,3%	10,0	14,0	13,4	10,4
	2002	116	1	7	6	178	65,2%	0,6%	3,9%	3,4%	9,7	10,0	14,1	10,0

Faculté / Programmes	EN NOMBRE								EN POURCENTAGE						DURÉE MOYENNE			
	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale (incluant les abandons)	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total		
Sciences sociales	1999	29	2	1	2	47	61,7%	4,3%	2,1%	4,3%	2,1%	9,1	9,5	13,0	9,3			
	2000	23	1	4	4	49	46,9%	2,0%	8,2%	8,2%	8,2%	8,5	11,0	14,3	9,4			
	2001	37	5	2	4	57	64,9%	8,8%	3,5%	5,3%	3,5%	9,8	10,8	10,5	9,9			
	2002	38	3	4	4	76	50,0%	3,9%	5,3%	5,3%	5,3%	9,2	9,7	12,5	9,5			
Bacc. - Service social	1999	82	2	1	2	96	85,4%	2,1%	1,1%	2,1%	2,1%	8,4	9,0	12,0	8,4			
	2000	78	3	3	2	94	83,0%	3,1%	2,0%	2,1%	2,1%	8,4	12,0	13,3	8,5			
	2001	86	3	2	1	98	87,8%	10,0%	2,0%	1,0%	1,0%	8,6	9,5	9,5	8,9			
	2002	91	2	3	4	100	91,0%	26,3%	4,5%	10,0%	10,0%	9,7	14,0	14,0	8,5			
Bacc. - Sociologie	1999	7	2	3	3	20	35,0%	11,1%	33,3%	15,0%	15,0%	11,0	10,3	10,0	10,7			
	2000	6	3	4	4	21	28,6%	20,0%	20,0%	19,0%	19,0%	11,0	10,0	13,0	11,7			
	2001	9	5	2	2	19	47,4%	4,5%	11,1%	10,5%	10,5%	11,1	12,4	14,0	11,7			
	2002	12	1	2	2	22	54,5%	25,0%	25,0%	9,1%	9,1%	9,8	8,0	9,0	9,8			
Bacc. maj. - Anthropologie	1999	1	3	1	1	4	25,0%	25,0%	20,0%	20,0%	20,0%	6,0	7,0	10,0	6,5			
	2000	1	1	1	1	4	25,0%	20,0%	20,0%	25,0%	25,0%	12,0	14,0	10,0	11,0			
	2001	1	1	1	1	4	25,0%	44,4%	11,1%	25,0%	25,0%	10,0	9,0	13,0	10,6			
	2002	1	1	1	1	4	25,0%	40,0%	11,1%	25,0%	25,0%	10,0	11,0	11,0	9,0			
Bacc. maj. - Relations industrielles	1999	4	4	1	9	10	44,4%	50,0%	50,0%	6,3%	6,3%	10,5	11,0	11,0	10,8			
	2000	4	2	2	4	10	40,0%	14,3%	18,2%	18,2%	18,2%	15,0	10,0	13,5	11,5			
	2001	2	1	1	1	7	28,6%	50,0%	14,3%	14,3%	14,3%	8,0	8,0	14,0	9,5			
	2002	2	2	2	4	4	50,0%	50,0%	17,4%	14,3%	14,3%	7,0	8,5	7,8	7,8			
Bacc. maj. - Science politique	1999	4	7	1	1	16	25,0%	100,0%	20,0%	6,3%	6,3%	8,0	12,5	11,0	11,0			
	2000	1	5	2	1	11	9,1%	100,0%	20,0%	14,3%	14,3%	11,0	8,5	8,5	8,5			
	2001	2	1	1	1	7	28,6%	50,0%	17,4%	14,3%	14,3%	11,0	12,0	11,8	11,8			
	2002	2	2	2	2	2	50,0%	100,0%	100,0%	14,3%	14,3%	11,0	11,0	11,0	11,0			
Bacc. maj. - Sociologie	1999	1	2	3	1	16	68,8%	18,8%	18,8%	14,3%	14,3%	9,3	11,0	11,0	9,6			
	2000	3	1	1	1	7	42,9%	17,4%	17,4%	14,3%	14,3%	9,0	11,0	11,0	9,5			
	2001	15	4	4	1	23	65,2%	47,8%	17,4%	4,3%	4,3%	9,1	12,8	12,8	9,8			
	2002	11	4	4	1	23	47,8%	17,4%	17,4%	4,3%	4,3%	9,3	12,3	12,3	10,1			
Bacc. intégré - Anthropologie et ethnologie	1999	11	3	1	1	16	68,8%	18,8%	18,8%	14,3%	14,3%	9,3	11,0	11,0	9,6			
	2000	3	1	1	1	7	42,9%	17,4%	17,4%	4,3%	4,3%	9,0	11,0	11,0	9,5			
	2001	15	4	4	1	23	65,2%	47,8%	17,4%	4,3%	4,3%	9,1	12,8	12,8	9,8			
	2002	11	4	4	1	23	47,8%	17,4%	17,4%	4,3%	4,3%	9,3	12,3	12,3	10,1			
Bacc. intégré - Économie et politique	1999	1	3	1	1	1	100,0%	27,3%	9,1%	9,1%	9,1%	11,0	11,0	10,0	11,0			
	2000	1	3	1	1	11	9,1%	27,3%	9,1%	9,1%	9,1%	13,0	11,0	10,0	11,2			
	2001	9	2	7	1	17	52,9%	11,8%	13,2%	1,9%	1,9%	8,9	12,0	12,0	9,5			
	2002	28	1	7	1	53	52,8%	1,9%	13,2%	1,9%	1,9%	9,6	12,0	12,0	10,3			

Faculté / Programmes	EN NOMBRE								EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE				
	Émissions	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale (incluant les abandons)	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Théologie et sciences religieuses	Bacc. - Théologie	1999	5			10	50,0%				11,4			11,4		11,4	
		2000	7		4	19	36,8%			21,1%	9,9			9,9		9,9	
		2001	6			11	54,5%				8,2			8,2		8,2	
		2002	3		1	19	15,8%		5,3%	15,8%	10,0			14,0		11,0	
Bacc. maj. - Théologie		1999				1											
		2000															
		2001															
Bacc. - Théologie juive		1999				2											
		2000	6			19	31,6%				12,7			12,7		12,7	
		2001	3			7	42,9%				11,0			11,0		11,0	
		2002	1			1	100,0%				9,0			9,0		9,0	
Bacc. maj. - Théologie juive		1999															
		2000															
		2001															
	2002																

**C- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION D'UN**

**BACCALAURÉAT DE
DE 100 CRÉDITS ET PLUS**

C- PAR PROGRAMME

2- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'un BACCALAURÉAT DE 100 CRÉDITS ET PLUS
Situation observée au terme de 23 sessions (7 ans et 2 sessions)

Faculté / Programmes	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE						DUREE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale (incluant les abandons)	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total		
															Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur
Aménagement, architecture et arts visuels	1999	15	3			24	62,5%	12,5%			11,1	11,7		11,2		
	2000	21	3	1		34	61,8%	8,8%	2,9%		11,6	10,3	10,0	11,4		
	2001	11				15	73,3%				12,0			12,0		
	2002	12	2	1		16	75,0%	12,5%	6,3%		11,3	9,5	11,0	11,0		
	1999	37	4	4	6	57	64,9%	7,0%	7,0%	10,5%	11,9	13,0	13,5	12,1		
	2000	24	4	3	3	41	58,5%	9,8%	7,3%	3,0%	12,1	13,8	14,0	12,5		
Foresterie et géomatique	2001	19		5	1	33	57,6%		15,2%	3,0%	12,1		13,4	12,4		
	2002	44		3	3	59	74,6%	5,1%	5,1%	5,1%	12,0		14,7	12,1		
	1999	16	1	2	2	19	84,2%		10,5%		11,1		14,0	11,4		
	2000	16	1	1	1	23	69,6%	4,3%	4,3%		11,2	14,0	15,0	11,6		
	2001	10	2	1	2	18	55,6%	11,1%	5,6%	11,1%	11,6	12,5	14,0	11,9		
	2002	8	8	1	1	21	38,1%	38,1%	4,8%		11,4	11,4	11,0	11,4		
Bacc. coopératif - Génie du bois	1999	6		2	1	13	46,2%		15,4%	7,7%	13,0		13,0	13,0		
	2000	3			2	9	33,3%			22,2%	15,0			15,0		
	2001	2			1	4	50,0%			25,0%	11,5			11,5		
	2002	1			1	2	50,0%			50,0%	13,0			13,0		
	1999	11	1	1	1	15	73,3%	6,7%	6,7%		13,1	14,0	16,0	13,4		
	2000	8	1	1	3	13	61,5%	7,7%	7,7%	23,1%	11,0	14,0	13,0	11,3		
Bacc. coopératif - Opérations forestières	2001	5	1		7	71,4%		14,3%		12,6	13,0		12,7	12,7		
	2002	1		1	1	4	25,0%		25,0%	13,0		14,0	14,0	13,5		
	1999	26		2	3	45	57,8%		4,4%	6,7%	11,3		14,5	11,6		
	2000	39			4	55	70,9%			7,3%	11,3		11,3	11,3		
Bacc. - Enseignement de l'anglais, langue seconde	2001	29	2		44	65,9%	4,5%	4,5%		11,2	13,5		11,3	11,3		
	2002	30	4	1	3	50	60,0%	8,0%	2,0%	6,0%	11,4	13,0	16,0	11,7		
	1999															
	2000	4				5	80,0%				11,3			11,3		
Bacc. - Ergothérapie	2001	4		1		7	57,1%		14,3%		10,3		16,0	11,4		
	1999	42	1	3	3	50	84,0%	2,0%	6,0%	6,0%	10,0	15,0	15,0	10,4		
	2000	47		5	5	53	88,7%		9,4%		9,9		13,2	10,2		
	2001	43	3	2	2	50	86,0%	6,0%	4,0%	4,0%	9,8	12,7	11,0	10,0		
	2002	44	2	2	2	51	86,3%	3,9%	3,9%		10,1	12,0	12,0	10,2		
	1999	38	1	4	6	56	67,9%	1,8%	7,1%	10,7%	9,3	13,0	13,5	9,8		
Bacc. - Physiothérapie	2000	48		3	4	58	82,8%		5,2%	6,9%	9,3		12,7	9,5		
	2001	53	1	1	1	58	91,4%	1,7%	1,7%	1,7%	9,3	14,0	16,0	9,5		
	2002	39		4	5	48	81,3%		8,3%	10,4%	9,4		14,0	9,8		
	1999	99		7	7	108	91,7%		6,5%		14,1		8,0	14,1		
Doct. - Médecine	2000	99	1	1	6	109	90,8%	0,9%	0,9%	5,5%	14,1		13,0	14,1		
	2001	107		8	117	117	91,5%		6,8%		14,2		15,0	14,2		
	2002	117	1	1	5	128	91,4%	0,8%	0,8%	3,9%	14,4		15,0	14,4		

Faculté / Programmes	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE					DURÉE MOYENNE			
	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiée (incluant les abandons)	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total		
Médecine dentaire	1999	36	1	1	37	97,3%		2,7%	2,9%	11,8		11,8			
	2000	31		1	34	91,2%				11,5		11,5			
	2001	36			36	100,0%				11,4		11,4			
Musique	2002	41			42	97,6%				11,1		11,1			
	1999	14	4		23	60,9%	17,4%		5,9%	11,4	10,3	11,1			
	2000	10	4	1	17	58,8%	23,5%		4,8%	11,4	10,5	11,1			
	2001	21	3	4	42	50,0%	7,1%	9,5%	7,7%	11,4	10,7	11,6			
Pharmacie	2002	16	4	2	28	61,5%	15,4%		3,9%	11,3	10,5	11,2			
	1999	93		2	4	102	91,2%		2,0%	10,9	13,0	10,9			
	2000	108		2	3	115	98,9%		2,6%	10,9	15,5	11,0			
	2001	113		5	3	123	91,9%		2,4%	10,8	12,4	10,8			
	2002	126		8	8	136	92,6%		5,9%	10,7	12,4	10,7			
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	1999	88	1	4	4	80,7%	0,9%	3,7%	3,7%	11,0	13,0	11,2			
	2000	57	6	6	84	67,9%	7,1%	7,1%	3,8%	11,3	12,5	11,5			
	2001	35	4	4	53	66,0%	1,4%	2,8%	4,2%	10,7	12,8	10,9			
	2002	57	1	2	72	79,2%	3,0%	3,0%	6,1%	10,2	13,0	10,4			
	1999	26	1	1	2	33	78,8%			10,3	11,0	10,3			
	2000	13		2	14	92,9%			7,1%	10,5		10,5			
	2001	16		2	24	66,7%			8,3%	10,6		11,1			
Bacc. - Génie agroenvironnemental	2002	7		2	8	87,5%			8,3%	10,3		10,3			
	1999	6	1	1	10	60,0%	10,0%		10,0%	11,8	13,0	12,0			
	2000	8			10	80,0%				12,1		12,1			
	2001	2	3		5	40,0%	60,0%			11,0	11,7	11,4			
Bacc. - Génie alimentaire	2002	13	3	4	26	50,0%	11,5%	15,4%	3,8%	11,6	11,7	12,2			
	1999	3		2	5	60,0%	40,0%			11,0	14,5	12,4			
	2000	11	1	1	16	68,8%	6,3%	7,1%		11,5	11,0	11,4			
	2001	11	1	1	14	78,6%	7,1%			11,4	17,0	12,1			
Bacc. - Nutrition	2002	1			2	50,0%				11,0		11,0			
	1999	21		2	31	67,7%		6,5%	9,7%	10,5	15,0	10,9			
	2000	29		3	37	78,4%		8,1%	2,7%	10,3	14,3	10,7			
	2001	39	1	4	49	79,6%	2,0%		4,1%	10,2	13,0	10,7			
Bacc. - Sciences et technologie des aliments	2002	41		5	50	82,0%		10,0%	2,0%	10,2	12,0	10,4			
	1999	21	1	3	27	77,8%	3,7%	11,1%		11,1	17,0	11,9			
	2000	12	1	3	19	63,2%	5,3%	15,8%		11,4	14,0	11,9			
	2001	13		3	16	81,3%		18,8%		11,4	13,3	11,8			
2002	9		1	11	81,8%		9,1%		11,0	11,0	11,0				

**C- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION D'UNE**

MAÎTRISE

C- PAR PROGRAMME

3- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'une MAÎTRISE
Situation observée au terme de 23 sessions (7 ans et 2 sessions)

Faculté / Programmes	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE					DURÉE MOYENNE			
	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale (incluant les abandons)	Diplômés au même programme	Diplômés à un autre secteur	Diplômés au même programme	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total	
Aménagement, architecture et arts visuels	1999	25				25	100,0%				6,3		6,3		
	2000	28				29	96,6%				6,0		6,0		
	2001	22				23	95,7%				6,2		6,2		
	2002	20	1			23	87,0%	4,3%		4,3%	6,4	14,0	6,7		
	1999	10	19			33	30,3%	57,6%		3,0%	11,1	5,0	7,1		
	2000	7				7	100,0%				11,4		11,4		
	2001	28				33	84,8%			3,0%	11,4		11,4		
	2002	27	1			36	75,0%	2,8%			7,6	9,0	7,6		
	1999	15				19	78,9%			10,5%	9,0		9,0		
	2000	12				15	80,0%			6,7%	10,4		10,4		
Droit	2001	8				10	80,0%				8,6		8,6		
	2002	15				21	71,4%				8,1		8,1		
	1999					20	85,0%				5,0		5,0		
	2000	17				20	85,0%				4,2		4,2		
	2001	11				11	100,0%				4,0		4,0		
	2002	12				14	85,7%				4,0		4,0		
	1999	10				26	38,5%			15,4%	10,0		10,0		
	2000	12				23	52,2%			4,3%	7,2		7,2		
	2001	9				18	50,0%			11,1%	9,2		9,2		
	2002	11				22	50,0%			4,5%	10,2		10,2		
Forêt et géomatique	1999	1				1	100,0%				10,0		10,0		
	2000	1				1	100,0%				9,0		9,0		
	2001	7				9	77,8%			11,1%	7,9		7,9		
	2002	4				5	80,0%				8,8		8,8		
	1999	3				8	37,5%			12,5%	9,0		9,0		
	2000	6				7	85,7%			14,3%	10,8		10,8		
	2001	7				8	87,5%				11,1		11,1		
	2002	3				8	37,5%				10,0		10,0		
	1999	5				6	83,3%			50,0%	7,6		7,6		
	2000	1				2	50,0%				7,0		7,0		
Institut québécois des hautes études internationales	2001	2				4	50,0%				6,0		6,0		
	2002	3				3	100,0%				9,0		9,0		
	1999	6				8	75,0%			12,5%	10,7		10,7		
	2000	9				12	75,0%			8,3%	11,4		11,4		
	2001	10				12	83,3%			8,3%	9,6		9,6		
	2002	14				19	73,7%				10,2		10,2		
	1999	5				8	62,5%			12,5%	7,0		7,0		
	2000	5				8	62,5%			12,5%	9,2		9,2		
	2001	10				10	100,0%				7,8		7,8		
	2002	2				3	66,7%				7,5		7,5		
Institut québécois des hautes études internationales	1999	25				34	73,5%			11,8%	9,5	10,3	9,6		
	2000	22				44	50,0%			2,3%	10,3	6,0	10,1		
	2001	26				38	68,4%			2,6%	9,2	8,5	9,1		
	2002	25				30	83,3%				8,6		8,6		

Faculté / Programmes	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE						DURÉE MOYENNE			
	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale (incluant les abandons)	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés à un autre secteur	Diplômés au même programme	Diplômés à un autre secteur	Total		
Lettres	Mait. - Archéologie	3			1	4	75,0%		14,3%	7,0			7,0			
	1999	3			1	4	75,0%		14,3%	7,0			7,0			
	2000	5				7	71,4%			13,4			13,4			
	2001	3				4	75,0%			13,3			13,3			
	2002	3		1	2	7	42,9%	14,3%	28,6%	15,3		12,0	14,5			
	Mait. - Communication publique	9			2	13	69,2%		15,4%	7,4			7,4			
	1999	9			2	13	69,2%		15,4%	7,4			7,4			
	2000	14			3	22	63,6%		13,6%	8,4			8,4			
	2001	23			2	32	71,9%		6,3%	7,9			7,9			
	2002	7		1	1	16	43,8%	6,3%	6,3%	7,9		9,0	8,0			
	Mait. - Ethnologie des francophones en Amérique du Nord	3				6	50,0%			12,3			12,3			
	1999	3				6	50,0%			12,3			12,3			
	2000	2				5	40,0%			10,5		7,0	10,5			
	2001	1		1		1	100,0%			7,0			7,0			
	2002	1				2	50,0%			11,0			11,0			
	Mait. - Études anciennes	1			1	3	33,3%			33,3%				12,0		
	1999	1			1	3	33,3%			33,3%				12,0		
	2000	5				9	55,6%			10,2				10,2		
	2001	2			1	8	25,0%			9,0				9,0		
	2002					2										
	Mait. - Études françaises	1		1		4	4	50,0%	25,0%	50,0%			6,0	6,0		
	1999	1		1		4	4	50,0%	25,0%	50,0%			6,0	6,0		
	2000	1				2	3	33,3%			8,0			8,0		
	2001	1				3	3	33,3%			9,0			9,0		
	2002															
	Mait. - Histoire	14	1		5	33	42,4%	3,0%		15,2%	9,7			9,7		
1999	14	1		5	33	42,4%	3,0%		15,2%	9,7			9,7			
2000	7			5	16	43,8%			31,3%	8,6			8,6			
2001	14			1	24	58,3%			4,2%	8,1			8,1			
2002	19			3	31	61,3%			9,7%	8,3			8,3			
Mait. - Histoire de l'art	4				6	66,7%			16,7%	10,3			10,3			
2000	4				6	66,7%			16,7%	10,3			10,3			
2001	4			1	6	66,7%			16,7%	7,8			7,8			
2002	3			4	8	37,5%			50,0%	9,3			9,3			
Mait. - Linguistique	6			1	13	46,2%			7,7%	11,0			11,0			
1999	6			1	13	46,2%			7,7%	11,0			11,0			
2000	7			4	17	41,2%			23,5%	11,7			11,7			
2001	4				16	25,0%			11,5				11,5			
2002	7			2	13	53,8%			15,4%	11,0			11,0			
Mait. - Littératures d'expression anglaise	1				5	20,0%				6,0			6,0			
1999	1				5	20,0%				6,0			6,0			
2000	3				3	100,0%				9,3			9,3			
2001	3				4	75,0%				8,3			8,3			
2002	1				2	50,0%				7,0			7,0			
Mait. - Littératures d'expression espagnole	1				1	100,0%				13,0			13,0			
1999	1				1	100,0%				13,0			13,0			
2000	1				5	20,0%				11,0			11,0			
2001	1				3	33,3%										
2002																
Mait. - Terminologie et traduction	3			2	17	17,6%			11,8%	8,0			8,0			
1999	3			2	17	17,6%			11,8%	8,0			8,0			
2000	11				15	73,3%				10,7			10,7			
2001	3				3	100,0%				8,7			8,7			
2002	3				9	77,8%				8,1			8,1			
Mait. - Études littéraires	11			1	23	47,8%			4,3%	9,7			9,7			
1999	11			1	23	47,8%			4,3%	9,7			9,7			
2000	14			2	27	51,9%			7,4%	9,6			9,6			
2001	15			3	25	60,0%			12,0%	8,9			8,9			
2002	7	1		5	22	31,8%	4,5%		22,7%	9,3	9,0		9,3			
Mait. - Littérature et arts de la scène et de l'écran	3				11	27,3%			11,1%	10,0			10,0			
1999	3				11	27,3%			11,1%	10,0			10,0			
2000	5			1	9	55,6%				8,0			8,0			
2001	2			2	2	100,0%				8,5			8,5			
2002	2			2	6	33,3%			33,3%	7,0			7,0			

Faculté / Programmes	EN NOMBRE							EN POURCENTAGE					DURÉE MOYENNE			
	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale (incluant les abandons)	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total			
Médecine	1999	10			1	13	76,9%		7,7%	9,6			9,6			
	2000	25			1	26	96,2%			9,6			9,6			
	2001	15	1			20	75,0%	5,0%	5,0%	8,4	7,0		8,3			
	2002	19				22	86,4%			8,2			8,2			
	1999	3			1	7	42,9%		14,3%	8,0			8,0			
	2000	11		2	1	19	57,9%		5,3%	9,9		9,0	9,8			
	2001	8	2			15	53,3%	13,3%	10,5%	8,4	11,0		8,9			
	2002	10			1	16	62,5%		6,3%	8,3			8,3			
	1999	8				10	80,0%			7,4			7,4			
	2000	2	1			3	66,7%	33,3%		11,5	7,0		10,0			
	2001	6			1	11	54,5%			8,0			8,0			
	2002	4				9	100,0%			7,8			7,8			
	1999	8			1	9	88,9%			8,6			8,6			
	2000	15			2	18	83,3%		11,1%	7,9			7,9			
	2001	5	1			8	62,5%	12,5%	11,1%	9,0	10,0		9,2			
	2002	14				15	93,3%			8,6			8,6			
	1999	10				10	100,0%			7,9			7,9			
	2000	1		1		2	50,0%		50,0%	6,0		13,0	9,5			
	2001	6				7	85,7%			8,5			8,5			
	2002	7				8	87,5%			7,0			7,0			
	1999	8			1	9	88,9%			6,5			6,5			
	2000	5				6	83,3%			8,4			8,4			
2001	2				3	66,7%			8,5			8,5				
2002	6				6	100,0%			10,0			10,0				
1999	3	1			6	50,0%	16,7%		9,7	5,0		8,5				
2000	9				10	90,0%			8,1			8,1				
2001	13				13	100,0%			8,2			8,2				
2002	5				6	83,3%			11,6			11,6				
1999	12	1			18	66,7%	5,6%		9,9	8,0		9,8				
2000	13	1		1	22	59,1%	4,5%		11,9	17,0		12,3				
2001	10				15	66,7%			10,6			10,6				
2002	13			2	17	76,5%		11,8%	9,8			9,8				
1999																
2000	5				5	100,0%			10,4			10,4				
2001	11				12	91,7%			7,0			7,0				
2002	21				22	95,5%			6,3			6,3				
1999																
2000																
2001																
2002	1				1	100,0%			6,0			6,0				
1999	2				5	40,0%			10,5			10,5				
2000	5				7	71,4%			11,2			11,2				
2001	3				6	50,0%			11,7			11,7				
2002	5				5	100,0%			11,0			11,0				

Médecine dentaire

Faculté / Programmes	EN NOMBRE							EN POURCENTAGE					DURÉE MOYENNE			
	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale (incluant les abandons)	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Diplômés à un autre secteur	Total		
Musique	Mait. - Éducation musicale	1999	1				2	50,0%					8,0			
		2000	1	1			3	33,3%					16,0			
		2001					1									
		2002				1	3	33,3%								
	Mait. - Musique (composition)	1999	1				2	50,0%					9,0			
		2000					1	100,0%					13,0			
		2001					1									
		2002					1									
	Mait. - Musique (interprétation)	1999	5				7	71,4%					7,0			
		2000	9				13	69,2%					9,1			
	2001	13				13	100,0%					8,2				
	2002	11				16	68,8%					8,5				
Mait. - Musique (didactique instrumentale)	1999	6				7	85,7%					7,3				
	2000	6				8	75,0%					6,8				
	2001	4				7	57,1%					7,8				
	2002	4				5	80,0%					8,3				
Mait. - Musique (musicologie)	1999	2				2	100,0%					6,5				
	2000															
	2001															
	2002															
Pharmacie	Mait. - Pharmacie	1999	4				4	100,0%					8,0			
	2000	6				8	75,0%					6,8				
	2001	2				2	100,0%					6,5				
	2002															
Philosophie	Mait. - Philosophie	1999	7				14	50,0%					11,1			
	2000	5				7	71,4%					10,6				
	2001	11				18	61,1%					10,3				
	2002	8				14	57,1%					10,4				
Sciences de l'administration	Mait. - Administration des affaires	1999	187	4	1		261	71,6%					7,5			
	2000	155	15	1	9	232	66,8%						7,1			
	2001	193	1	1	13	297	65,0%						7,6			
	2002	208	3	1	9	315	66,0%						7,8			
Mait. - Sciences de l'administration	1999	1				6	16,7%						9,0			
	2000	2	1			3	66,7%						13,0			
	2001	2	1			4	50,0%						9,0			
	2002	2	2			6	33,3%						7,7			
Maitrise sur mesure en sciences de l'administration	1999												9,0			
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000															
	2001															
	2002															
	2000				</											

Faculté / Programmes	EN NOMBRE							EN POURCENTAGE					DURÉE MOYENNE			
	D'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale (incluant les abandons)	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total		
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	1999	12	1	1	2	16	75,0%	6,3%	12,5%	8,2	11,0	8,4				
	2000	5	1	1	1	7	71,4%	14,3%	14,3%	9,2	9,0	9,2				
	2001	3				3	100,0%			9,0		9,0				
	2002	12				15	80,0%			8,1		8,1				
	1999	4	1	1		6	66,7%	16,7%		10,0	12,0	10,4				
	2000	6				8	75,0%			10,0		10,0				
	2001	3				4	75,0%			11,3		11,3				
	2002	6				8	75,0%			8,2		8,2				
	1999					2							8,0			
	2000	1				1	100,0%						12,0			
	2001	1				4	25,0%						9,0			
	2002	2				2	100,0%						8,7			
1999	3				3	100,0%						7,0				
2000	1				2	50,0%						8,0				
2001					1							7,3				
2002	4				5	80,0%			20,0%	10,5	10,5	9,3				
1999	1				3	33,3%						2,0				
2000	3				3	100,0%						12,0				
2001	2				2	100,0%						11,1%				
2002	4			1	5	80,0%			20,0%	9,3	9,3	10,0				
1999	1			3	5	20,0%			60,0%	2,0	2,0	10,0				
2000	5			1	9	55,6%			11,1%	12,0	12,0	13,7				
2001	2			1	6	33,3%			16,7%	10,0	10,0	10,0				
2002	3			2	7	42,9%			28,6%	13,7	13,7	7,4				
1999	5				8	62,5%				7,4	7,4	8,8				
2000	4				6	66,7%				8,8	8,8	5,8				
2001	5	1		1	11	45,5%	9,1%		9,1%	5,0	10,0	11,8				
2002	6				6	100,0%				11,8	11,8	7,6				
1999	5				5	100,0%				7,6	7,6	8,0				
2000	9				11	81,8%				8,0	8,0	7,5				
2001	1				1											
2002	4				7	57,1%				7,5	7,5					

Faculté / Programmes	EN NOMBRE							EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale (incluant les abandons)	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total		
Sciences de l'éducation	Mait. - Administration et évaluation en éducation	1999 7			1	15	46,7%		6,7%	8,7		8,7	8,7		
		2000 9			1	16	56,3%		6,3%	6,7		6,7	6,7		
		2001 8		2		13	61,5%	15,4%	15,4%	9,5		9,0	9,4		
		2002 6			1	12	50,0%		8,3%	11,2			11,2		
	Mait. - Didactique	1999 2				5	40,0%			11,0			11,0		
		2000 2				7	28,6%			9,5			9,5		
		2001 3				3	100,0%			8,0			8,0		
		2002 5				8	62,5%			10,2			10,2		
	Mait. - Psychopédagogie	1999 4	1		1	10	40,0%	10,0%		10,0%	8,5	7,0	8,2		
		2000 4	2		1	13	30,8%	15,4%		7,7%	7,0	10,0	8,0		
		2001 4				8	50,0%			9,5			9,5		
		2002 7	1		2	17	41,2%	5,9%		11,8%	9,6	7,0	9,3		
Mait. - Psychopédagogie (adaptation scolaire)	1999 1				7	14,3%				8,0		8,0			
	2000 4				5	80,0%				8,8		8,8			
	2001 3	1	1		7	42,9%	14,3%	14,3%		7,3	10,0	9,6			
	2002 2		1		5	40,0%		20,0%		13,0		12,0			
Mait. - Sciences de l'orientation	1999 29			3	39	74,4%			7,7%	8,5		8,5			
	2000 41		1		53	77,4%		1,9%	5,7%	9,5		9,5			
	2001 52			6	64	81,3%			9,4%	8,3		8,3			
	2002 36			6	62	58,1%			9,7%	9,7		9,7			
Mait. - Technologie de l'enseignement	1999 7				12	58,3%				6,7		6,7			
	2000 6	1			14	42,9%	7,1%		14,3%	9,3	8,0	9,1			
	2001 3				6	50,0%				9,7		9,7			
	2002 2				2	100,0%				4,0		4,0			

Faculté / Programmes	EN NOMBRE							EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	D'admission	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale (incluant les abandons)	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total	
Sciences et génie	1999	3				4	75,0%				8,3			8,3	
	2000	2				2	100,0%				10,5			10,5	
	2001	2				2	100,0%				12,0			12,0	
	2002	3				3	100,0%				10,7			10,7	
Mait. - Biologie	1999	9				11	81,8%				10,1			10,1	
	2000	10			1	12	83,3%		8,3%	7,2				7,2	
	2001	11				15	73,3%			9,0				9,0	
	2002	12				20	60,0%			11,5				11,5	
Mait. - Chimie	1999	5				6	83,3%				8,6			8,6	
	2000	4		1		7	57,1%	14,3%		8,8	11,0			9,2	
	2001	5			1	7	71,4%		14,3%	8,6				8,6	
	2002	7				9	77,8%			11,4				11,4	
Mait. - Génie aérospatial	1999	3				3	100,0%				9,0			9,0	
	2000	4				5	80,0%			8,3				8,3	
	2001	4			1	5	80,0%		20,0%	7,5				7,5	
	2002	3				4	75,0%			7,7				7,7	
Mait. - Génie chimique	1999	4				4	100,0%				5,5			5,5	
	2000	8				9	88,9%			8,3				8,3	
	2001	4				6	66,7%			10,8				10,8	
	2002	3				3	100,0%			8,3				8,3	
Mait. - Génie civil	1999	3				3	100,0%				9,7			9,7	
	2000	8				9	88,9%			9,8				9,8	
	2001	12				13	92,3%			9,6				9,6	
	2002	9				14	64,3%			7,8				7,8	
Mait. - Génie de la métallurgie	1999	2				3	66,7%				7,0			7,0	
	2000	2			1	3	66,7%		33,3%	7,0				7,0	
	2001	2				2	100,0%			10,5				10,5	
	2002	3				3	100,0%			8,0				8,0	
Mait. - Génie des mines	1999	1				1	100,0%				7,0			7,0	
	2000					1									
	2001					1									
	2002	1				2	50,0%			7,0				7,0	
Mait. - Génie électrique	1999	9				14	64,3%				8,8			8,8	
	2000	10			1	13	76,9%		7,7%	10,4				10,4	
	2001	14				17	82,4%			8,9				8,9	
	2002	13				21	61,9%			8,6				8,6	
Mait. - Génie mécanique	1999	11				14	78,6%			6,4				6,4	
	2000	5			1	10	50,0%		10,0%	9,2				9,2	
	2001	16			2	23	69,6%	4,3%		8,7%	8,0			9,5	
	2002	12				16	75,0%			8,1				8,1	
Mait. - Informatique	1999	11				14	78,6%			7,1				7,1	
	2000	6			1	13	46,2%		7,1%	9,3				9,3	
	2001	9			2	14	64,3%		14,3%	7,9				7,9	
	2002	13			3	28	46,4%		10,7%	8,4				9,3	
Mait. - Mathématiques	1999	2				2	100,0%			7,5				7,5	
	2000	5				8	62,5%			7,4				7,4	
	2001	1				2	50,0%			12,0				12,0	
	2002	2				5	40,0%			7,5				7,5	

Faculté / Programmes	EN NOMBRE							EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiée (incluant les abandons)	Diplômés au même programme	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés à un autre secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences et génie	Maît. - Microbiologie	1999	4						4	100,0%				9,0	9,0
		2000	2						2	100,0%				7,5	7,5
		2001	3						3	100,0%				7,3	7,3
		2002	4						4	100,0%				8,8	8,8
	Maît. - Physique	1999	6		1				10	60,0%	10,0%			9,0	9,0
		2000	10						10	100,0%				7,2	7,2
		2001	11						14	78,6%				8,0	8,0
		2002	8						11	72,7%				9,1	9,1
	Maît. - Sciences de la terre	1999	8						10	80,0%				8,9	8,9
		2000	5		1				7	71,4%	14,3%			7,4	7,4
	2001	4						6	66,7%				7,0	7,0	
	2002	3						3	100,0%				9,3	9,3	
Maît. - Statistique	1999	4						6	66,7%				5,8	5,8	
	2000	3						3	100,0%				4,7	4,7	
	2001	4						4	100,0%				6,5	6,5	
	2002	3						6	50,0%				7,3	7,3	
Sciences infirmières	Maît. - Sciences infirmières	1999	5					14	35,7%					11,0	11,0
		2000	3		3			10	30,0%					13,0	13,0
		2001	2		3			12	16,7%					15,0	15,0
		2002	3		1			9	33,3%					10,7	10,7
Sciences sociales	Maît. - Analyse des politiques	1999	10	1				14	71,4%	7,1%				6,5	12,0
		2000	11					13	84,6%					8,5	8,5
		2001	7					11	63,6%					8,1	8,1
		2002	4		1			7	57,1%					9,0	9,0
	Maît. - Anthropologie	1999	9					16	56,3%					8,9	8,9
		2000	16					22	72,7%					8,8	8,8
		2001	11					13	84,6%					9,2	9,2
		2002	10					14	71,4%					8,2	8,2
	Maît. - Economique	1999	7					9	77,8%					9,4	9,4
		2000	11		3			15	73,3%		20,0%			12,0	8,7
	2001	7		1			11	63,6%		9,1%			7,4	7,4	
	2002	12		1			19	63,2%		5,3%			6,0	9,2	
Maît. - Psychologie M.A.	1999	1					1	100,0%					5,0	5,0	
	2000	1					1	100,0%					7,0	7,0	
	2001														
	2002														
Maît. - Psychologie M.Ps.	1999	93			2		98	94,9%					7,0	7,0	
	2000	81	1	1			91	89,0%	1,1%	1,1%			10,0	6,9	
	2001	69					74	93,2%	1,4%				7,1	7,1	
	2002	57					58	98,3%					7,2	7,2	
Maît. - Relations industrielles	1999	16					21	76,2%					8,9	8,9	
	2000	26		2			30	86,7%					9,0	9,0	
	2001	16		1			27	59,3%					8,9	8,9	
	2002	17		2			21	81,0%					9,2	9,2	
Maît. - Science politique	1999	11					19	57,9%	10,5%				8,3	9,0	
	2000	13					20	65,0%		10,0%			8,5	8,5	
	2001	15					20	75,0%					9,1	9,1	
	2002	10					15	66,7%					7,7	7,7	
Maît. - Service social	1999	25			11		52	48,1%					10,4	10,4	
	2000	26		2			46	56,5%					9,9	9,9	
	2001	20		6			44	45,5%					12,1	12,1	
	2002	25		12			53	47,2%					10,8	10,8	
Maît. - Sociologie	1999	3					8	37,5%					13,0	13,0	
	2000	11		2			23	47,8%		4,3%			15,0	11,3	
	2001	6		1			8	75,0%					9,0	9,0	
	2002	9		2			19	47,4%		10,5%			15,5	10,8	

Faculté / Programmes	EN NOMBRE							EN POURCENTAGE					DURÉE MOYENNE		
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale (incluant les abandons)	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total	
Théologie et sciences religieuses	1999	1				3	33,3%				9,0			9,0	
	2000	4				7	57,1%				9,8			9,8	
	2001	7				10	70,0%				10,1			10,1	
	2002	1				2	50,0%				8,0			8,0	
Mait. - Théologie	1999	14				27	51,9%				11,1			11,1	
	2000	8				13	61,5%				9,6			9,6	
	2001	6				16	37,5%				7,2			7,2	
	2002	2				9	22,2%				7,5			7,5	

**C- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION D'UN**

DOCTORAT

C- PAR PROGRAMME

4- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'un DOCTORAT
Situation observée au terme de 23 sessions (7 ans et 2 sessions)

Faculté / Programme	Session	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale (incluant les abandons)	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total	
Aménagement, architecture et arts visuels	1999	4	2		2	3	44,4%	22,2%		22,2%	15,5	18,0		16,3	
	2000	1				9	50,0%			9,0			9,0		
	2001					2									
Droit	2002	1				1	100,0%			16,0			16,0		
	1999				3	6			50,0%				17,0		
	2000	1			1	2	50,0%		50,0%	17,0			17,0		
Foresterie et géomatique	2001	1				2	20,0%			9,0			9,0		
	2002	2	1	1	1	7	28,6%	14,3%	14,3%	17,5	14,0	22,0	17,8		
	1999	2				2	100,0%			5,5			5,5		
Doct. - Géographie	2000	2				4	50,0%			17,5			17,5		
	2001	2				3							5,5		
	2002	1				3				17,5			17,5		
Doct. - Sciences du bois	1999	2				2	100,0%			17,5			17,5		
	2000	3				3	100,0%			14,0			14,0		
	2001	1				2	50,0%			13,0			13,0		
Doct. - Sciences forestières	2002	5			1	6	83,3%			15,6			15,6		
	1999	2			1	6	33,3%		16,7%	17,5			17,5		
	2000	3			1	4	75,0%		25,0%	16,3			16,3		
Doct. - Sciences géomatiques	2001	4			1	7	57,1%			11,8			11,8		
	2002	3				6	50,0%			14,0			14,0		
	1999	1				2	50,0%			17,0			17,0		

Faculté / Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Séances	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale (incluant les abandons)	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Médecine	1999	5				6	83,3%			16,7%	16,0		16,0	16,0
	2000	4			1	6	66,7%				12,8		12,8	12,8
	2001	3				3	100,0%				15,0		15,0	15,0
	2002	4				9	44,4%				15,3		15,3	15,3
	1999	2		2		4	50,0%		50,0%		18,5		18,5	18,5
	2000	3		2		6	50,0%		33,3%		18,3		14,0	16,6
	2001	1			1	2	50,0%			50,0%	18,0		18,0	18,0
	2002					2								
	1999	1				2	50,0%				13,0			13,0
	2000	2				3	66,7%				13,0			13,0
	2001	1				3	33,3%				10,0			10,0
	2002					3								
Médecine	1999	2				3	66,7%				11,5		11,5	11,5
	2000	3				3	100,0%				13,0		13,0	13,0
	2001	2			1	3	66,7%			33,3%	14,0		14,0	14,0
	2002	4				9	44,4%				14,5		14,5	14,5
	1999	8	1			9	88,9%		11,1%		16,3		13,0	15,9
	2000	1				2	50,0%				12,0		12,0	12,0
	2001	1		1		3	33,3%		33,3%		13,0		12,0	12,5
	2002	1		1		3	33,3%		33,3%		17,0		17,0	17,0
	1999	1				1	100,0%				2,0			2,0
	2000	4		1		7	57,1%		14,3%		16,3		20,0	17,0
	2001	6				7	85,7%				17,0			17,0
	2002	2				3	66,7%				16,0			16,0
Médecine	1999	2				3	66,7%				15,5		15,5	15,5
	2000	3				5	60,0%				13,3		13,3	13,3
	2001	5			1	7	71,4%			14,3%	16,0		16,0	16,0
	2002	4				6	66,7%				15,5		15,5	15,5
	1999	1				2	50,0%				22,0			22,0
	2000	1				2	50,0%				23,0			23,0
2001					2									
2002					3									
Pharmacie	1999													
	2000													
	2001	1				1	100,0%				16,0		16,0	16,0
	2002	2				2	100,0%				12,0		12,0	12,0
Philosophie	1999	2			3	9	22,2%				12,0		12,0	12,0
	2000	2				10	20,0%				14,5		14,5	14,5
	2001	1			1	4	25,0%				13,0		13,0	13,0
	2002	1				8	12,5%							

Faculté / Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Séance	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale (incluant les abandonnés)	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences de l'administration	1999	2			2	6	33,3%			33,3%	18,5			18,5
	2000	2			2	5	40,0%			40,0%	17,5			17,5
	2001	5				10	50,0%				16,0			16,0
	2002	4				12	33,3%				13,8			13,8
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	1999	2				3	66,7%				16,0			16,0
	2000	1			2	3	33,3%			66,7%	21,0			21,0
	2001	2			1	5	40,0%			20,0%	18,0			18,0
	2002	4				5	80,0%				15,0			15,0
Doct. - Microbiologie agricole	1999	1			1	1	100,0%				13,0			13,0
	2000	1			1	3	33,3%			33,3%	17,0			17,0
	2001	1				2	50,0%				17,0			17,0
	2002													
Doct. - Nutrition	1999	1			1	3	33,3%			33,3%	13,0			13,0
	2000	1				1	100,0%				21,0			21,0
	2001	2				2	100,0%				15,0			15,0
	2002	4				5	80,0%				14,5			14,5
Doct. - Sciences animales	1999	1			1	3	33,3%			33,3%	21,0			21,0
	2000					4	75,0%				15,7			15,7
	2001	3												
Doct. - Sciences et technologie des aliments	1999	3				4	75,0%				14,3			14,3
	2000	8				8	100,0%				14,8			14,8
	2001	3				4	75,0%				16,3			16,3
	2002	2				4	50,0%				16,0			16,0
Doct. - Soils	1999					2	50,0%				17,0			17,0
	2000	1				1	100,0%				13,0			13,0
	2001	1				1	100,0%							
	2002	1												

Faculté / Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DUREE MOYENNE		
	Séance d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale (incluant les abandons)	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur
Sciences de l'éducation	1999	2				3	40,0%			60,0%	14,5		14,5
	2000	2			3	7	28,6%			42,9%	16,5		16,5
	2001	2			1	4	50,0%			25,0%	16,5		16,5
	2002	2				4							
	1999	2				1	33,3%			16,7%	15,0		15,0
	2000	1				2	100,0%				10,0		10,0
	2001	2				2	100,0%				15,0		15,0
	2002	2				2							
	1999	2				6	33,3%				13,0		13,0
	2000	2				2	100,0%			33,3%	12,5		12,5
	2001	1				3	33,3%				16,0		16,0
	2002	2				5	40,0%				15,5		15,5
1999	1						50,0%			21,0		21,0	
2000													
2001													
2002						3							
1999													
2000	1					1	100,0%				15,0		15,0
2001						1							
2002						1							
1999	1				1	1	100,0%		100,0%	17,0			17,0
2000					1	1							
2001					1	1							
2002					1	1							
1999	2					3	66,7%				12,0		12,0
2000	1				1	2	50,0%		50,0%	16,5			16,5
2001	1					1	100,0%			16,0			16,0
2002	2					3	66,7%			13,0			13,0
1999	4					6	66,7%			12,0			12,0
2000	6					6	100,0%			15,5			15,5
2001	5					6	83,3%			14,5			14,5
2002						2				14,6			14,6
1999	3					1	100,0%			20,3			20,3
2000	2					3	66,7%			11,5			11,5
2001	1					2	50,0%			11,0			11,0
2002	4				1	6	66,7%		16,7%	11,8			11,8
1999	1				1	2	50,0%		50,0%	13,0			13,0
2000	2					3	66,7%			14,5			14,5
2001						4							
2002	1					2							
1999	1					1	50,0%			8,0			8,0
2000						2							
2001													
2002													

Faculté / Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DUREE MOYENNE			
	Séssion d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale (incluant les abandons)	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences et génie	1999	1				2	50,0%				9,0			9,0
	2000													
	2001	1				1	33,3%			33,3%	13,0			13,0
	2002													
	1999	3				2	60,0%			40,0%	13,0			13,0
	2000	3				1	75,0%			25,0%	13,7			13,7
	2001	3				2	60,0%			40,0%	10,0			10,0
	2002	2					28,6%				16,5			16,5
	1999	3				2	75,0%			33,3%	11,3			11,3
	2000	2				2	33,3%				11,0			11,0
	2001	2				1	100,0%				15,0			15,0
	2002													
1999					1	2	100,0%		50,0%					18,0
2000	1					1	100,0%			18,0			18,0	
2001	5					7	71,4%			13,6			13,6	
2002						4								
1999						1	66,7%			18,8			18,8	
2000	4					6								
2001						1	33,3%			11,0			11,0	
2002	1					3	100,0%			14,0			14,0	
1999	1					1	100,0%			13,0			13,0	
2000	1					1	100,0%							
2001	1					1	100,0%							
2002														
1999	5	1				8	62,5%	12,5%		16,8	17,0		16,8	
2000	6	1				8	75,0%	12,5%		15,3	13,0		15,0	
2001	1				1	2	50,0%		50,0%	15,0			15,0	
2002	2					4	50,0%			13,5			13,5	
1999	1					1	100,0%			12,0			12,0	
2000						1								
2001	1					2	50,0%			11,0			11,0	
2002	1					3	33,3%			15,0			15,0	
1999	1				1	2	50,0%		50,0%	12,0			12,0	
2000														
2001														
2002														
1999						1								
2000														
2001														
2002														

Faculté / Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE		
	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale (incluant les abandonnés)	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences infirmières	1999				4								
	2000	1							20,0%				13,0
	2001												
Sciences sociales	2002												13,0
	1999	1			1				50,0%				19,0
	2000	3			3				33,3%				10,3
	2001												
	2002		1							14,3%			14,0
Théologie et sciences religieuses	1999	1							14,3%				18,0
	2000	1	1		1				14,3%				19,0
	2001	3							42,9%				15,0
	2002	7			1				53,8%				16,7
	1999	8			3				47,1%				18,3
	2000	9			2				60,0%				16,7
	2001	5							31,3%				14,4
	2002	1											
	1999	1			2				33,3%				21,0
	2000	1			5				20,0%				17,0
Théologie et sciences religieuses	2001												
	2002												
	1999	2			1				25,0%				23,0
	2000	1			4				25,0%				16,5
	2001	3											20,0
	2002	7											13,3
	1999	2			4				42,9%				20,0
	2000	4			3				33,3%				20,0
	2001	1			1				57,1%				16,0
	2002	5							20,0%				13,0
Théologie et sciences religieuses	1999	5			2				33,3%				14,6
	2000	5											
	2001	1			1				50,0%				20,0
	2002	3							75,0%				10,7
	1999	3			2				100,0%				13,0
	2000	1			2				16,7%				19,0
	2001	1			5				20,0%				19,0
	2002												
	1999				2								
	2000	1			3				33,3%				13,0
2001													
2002													
1999	1			3									
2000	1			11				9,1%				15,0	
2001	1			7				14,3%				16,0	
2002													

2.2 Mesures prises pour l'encadrement des étudiants

Source: Vice-rectorat aux études et aux activités internationales

2 MESURES PRISES POUR L'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS

DESCRIPTION

La réussite par les étudiants de leur programme de formation est la mesure ultime du succès de l'encadrement et des mesures qui le supportent. Le premier objectif en matière de formation précisé dans *Horizon 2012 : Orientations de développement de l'Université Laval* - est de mettre en place les conditions qui favorisent le recrutement d'étudiants de qualité, leur fidélisation et leur réussite. La passion de la réussite, thème intégrateur des Grandes orientations de l'Université Laval pour la période 2003-2007, trouve ici sa continuité.

Malgré une situation budgétaire qui demeure difficile, les mesures d'encadrement sont nombreuses afin de tenir compte de la diversité accrue des populations étudiantes et de leurs projets individuels d'études, que ce soit l'obtention d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat, ou encore la réussite d'un programme court de perfectionnement, de mise à jour des connaissances, ou de réorientation.

Toutes les enquêtes auprès des étudiants confirment l'importance de maintenir des mesures variées et ciblées s'adressant à des groupes d'étudiants de plus en plus diversifiés dans leurs caractéristiques personnelles et leur comportement en tant qu'étudiants. En outre, le caractère déterminant de la première session d'études à l'Université est à nouveau ressorti comme un facteur déterminant de la réussite et de la persévérance.

La Commission des affaires étudiantes a aussi validé la pertinence de la ligne de conduite adoptée au cours des dernières années durant lesquelles le travail s'est effectué sur plusieurs fronts visant une connaissance toujours plus fine des étudiants et de leurs besoins; l'identification des facteurs critiques de réussite à tous les cycles; l'analyse des conditions de persévérance aux études. S'est ajoutée une participation à des enquêtes canadiennes afin de se comparer à d'autres universités.

Ainsi, l'Université a participé à l'enquête nationale sur l'engagement des étudiants du baccalauréat envers leurs études. Cette enquête vise à évaluer dans quelle mesure les étudiants de première année et de dernière année de baccalauréat sont engagés dans des activités reconnues pour avoir un impact positif sur leur propre projet éducatif. 5000 étudiants ont été sollicités pour répondre à un sondage. 1880 (38 %) y ont répondu. 28 autres établissements universitaires canadiens ont aussi participé à l'enquête, de même qu'un groupe de 32 universités américaines. Cette première participation de l'Université Laval à l'enquête nationale aura permis d'obtenir des données comparatives précieuses sur la perception qu'ont les étudiants à propos de plusieurs aspects importants de leur formation (relations professeurs-étudiants, internationalisation de la formation, etc.). De plus, cet instrument permet de mesurer plusieurs comportements des étudiants qui ont un impact sur la qualité de leur apprentissage et, en corollaire, sur leur réussite.

Une enquête de même nature a été faite auprès des étudiants des 2^e et 3^e cycles, une première fois au printemps 2005 et une seconde fois au printemps 2007, à laquelle une trentaine d'universités canadiennes ont pris part. L'analyse des données a servi de base à des ajustements dans nos pratiques d'encadrement.

Des ateliers sur les caractéristiques des étudiants de la génération Y sont régulièrement organisés. Ils permettent de prendre en compte les manières différentes d'apprendre et les comportements des étudiants de cette génération.

Le programme de formation pédagogique pour les nouveaux professeurs est régulièrement mis à jour sur la base des informations recueillies.

L'internationalisation de la formation pour les étudiants qui ne participent pas aux diverses formes de mobilité internationale a été l'objet d'un avis de la Commission des études. *Horizon 2012 : Orientations de développement de l'Université Laval*, intègre des objectifs en vue d'accentuer l'internationalisation des programmes.

L'immense chantier de modernisation de la gestion des études, débuté en 2004, approche du moment crucial de son implantation. Les travaux visent la convivialité des procédures d'admission, d'inscription et de cheminement pour les étudiants, l'accès à leur dossier ainsi qu'à un ensemble de services et d'informations. L'équipe dédiée à cette réalisation intégrera de nombreux éléments qui faciliteront à la fois de nouvelles possibilités de services en ligne pour les étudiants, mais aussi une capacité d'analyser les données institutionnelles sur le cheminement des étudiants afin d'optimiser les mesures d'encadrement. L'étudiant est considéré comme le principal responsable de sa formation. Le progiciel choisi par l'Université adopte le point de vue de l'étudiant en lui permettant de contrôler son cheminement. Le mandat des directeurs de programme dans l'accompagnement des étudiants en difficulté est renforcé. Leur identification est facilitée par l'outil informatisé de cheminement.

La reconfiguration des programmes de baccalauréat s'est terminée tel que prévu en 2004. La totalité des programmes satisfait maintenant aux objectifs de la reconfiguration : l'internationalisation de la formation, le décloisonnement des disciplines, l'intégration de cours de langues et de nouvelles technologies aux programmes. Le resserrement de la trame des programmes assure un cheminement plus encadré pour les étudiants par des mesures comme des cours obligatoires en première année, la constitution de cohortes plus homogènes d'étudiants, etc. Dans cette foulée, la création de programmes de baccalauréat intégré, par la combinaison de deux disciplines, a donné forme à la volonté d'adaptation et de décloisonnement de la formation. Les inscriptions à ces programmes attestent de leur pertinence quant aux attentes des étudiants.

L'inclusion de trois profils, soit un profil international, un profil coopératif et un profil entrepreneurial dans les programmes de baccalauréat permet aux étudiants qui choisissent de s'y insérer, un encadrement individualisé visant le renforcement de leurs compétences personnelles et un enrichissement de leur cheminement académique. Le Bureau international coordonne les échanges d'étudiants qui supportent le profil international. Entrepreneuriat Laval encadre les étudiants inscrits au profil entrepreneurial. Un microprogramme en développement international et action humanitaire a été développé à la Faculté des sciences de l'administration, dans la même visée de renforcement des compétences personnelles. Ce programme, appuyé par l'organisme à but non lucratif Managers sans frontières a accueilli ses premiers étudiants en 2006 et poursuit son développement. Des programmes de maîtrise ont introduit un volet international dans leur formation.

Au-delà de ces opérations d'envergure, les mesures déjà mises en place au cours des dernières années sont maintenues et constamment adaptées. Elles s'appuient sur des politiques institutionnelles qui se veulent englobantes et sur des analyses toujours plus raffinées des situations des étudiants. Ainsi, la politique sur la formation personnelle des étudiants, adoptée au début de 1998, vise à reconnaître la valeur formatrice, sur le plan individuel, de l'implication des étudiants dans leur milieu, que ce soit par une participation à une association d'étudiants, à un club sportif, aux activités socioculturelles (théâtre, opéra, ligue d'improvisation,...), à l'animation religieuse, à une activité d'accueil des nouveaux étudiants ou à toute forme de bénévolat. La Politique de reconnaissance de l'implication étudiante a été révisée en 2006 afin d'élargir les situations qui en permettent la reconnaissance sur le relevé de notes de l'étudiant. La Politique sur l'accueil, l'encadrement et l'intégration des étudiants de tous les cycles (2001-2002) exprime quant à elle l'importance première que l'Université accorde à la réussite et à l'accomplissement des étudiants. Elle intègre en un seul document les principes et orientations en ces matières et vise à renforcer la cohérence des actions déjà entreprises. Des mesures spécifiques pour les étudiants étrangers ont été proposées par la Commission des études en 2006. Leur implantation se fait progressivement. Pour les étudiants inscrits à une maîtrise avec mémoire ou à un doctorat, des lignes directrices particulières ont été déterminées et sont incluses dans une nouvelle *Politique sur l'encadrement des étudiants de maîtrise avec mémoire et de doctorat*.

Au cours des deux dernières années, des travaux d'envergure ont visé la formation à distance et la formation continue. Plusieurs attentes des étudiants envers des modes d'apprentissage variés ont trouvé réponse sous forme de cours en ligne, en mode synchrone ou asynchrone, de cours télévisés, de cours à distance sur support papier ou vidéo, ou par combinaison de ces modes. L'évaluation faite par les étudiants de l'encadrement offert par ces modes d'apprentissage permet une amélioration constante des outils d'encadrement. De plus, des projets de recherche-action accompagnent la mise en place des cours à distance, principalement sous format électronique, afin de connaître les facteurs de succès de ce type de formation, de former les professeurs aux exigences de ce médium, de valider diverses approches pédagogiques. Le Réseau de valorisation de l'enseignement est fortement mis à contribution en cette matière. Son colloque annuel sur les applications pédagogiques sur les technologies de l'information et des communications (APTIC) et ses activités régulières attirent plusieurs centaines de participants. La question centrale demeure toujours la même : connaître et comprendre les conditions garantes du succès des étudiants. Le Réseau de valorisation de l'enseignement fait maintenant partie du Bureau des services pédagogiques où se retrouvent toutes les expertises en pédagogie au service de la réussite.

En bout de ligne, l'encadrement des étudiants se traduit au jour le jour par une série de mesures – des petites comme des grandes – qui, toutes ensemble, visent à permettre à tout étudiant de réaliser son projet d'études, de développer ses compétences personnelles et d'acquiescer le sentiment de compétence qui vient avec le succès.

Les quelques mesures qui sont énoncées ci-après se veulent pragmatiques. Elles sont organisées autour des temps forts de la vie d'un étudiant : admission, première session, choix d'un cheminement, prise en compte de projets particuliers, décision de poursuivre aux études de 2^e ou de 3^e cycle, insertion sur le marché du travail. Elles se veulent adaptées à diverses situations d'études. Elles se veulent également conformes aux objectifs des cycles d'études. Ainsi, aux études supérieures, les mesures visent le support à l'autonomie de pensée et de recherche, alors qu'au premier cycle l'on cherche davantage à favoriser la démarche d'apprentissage et une approche positive face au marché du travail.

2.1 QUELQUES MESURES PRISES AU PREMIER CYCLE¹

L'accueil en première année

Au premier cycle, les enquêtes antérieures et la récente enquête de la Commission des affaires étudiantes identifient la première session de l'arrivée à l'Université comme le moment décisif de la persévérance aux études. C'est pourquoi une attention particulière est accordée à ce premier contact avec la vie universitaire, et ce dans toutes les facultés.

Le processus d'accueil à l'Université a été élaboré en étroite relation avec les associations étudiantes. Il débute au moment du prononcé d'admission favorable, couvre l'inscription, l'accueil et l'encadrement pédagogique ainsi que le soutien académique et administratif de l'étudiant jusqu'à la fin de la première session d'inscription dans le programme. En partenariat avec les associations étudiantes facultaires, les activités d'accueil et de support prennent la forme, entre autres, de jumelage ou de parrainage des nouveaux étudiants par les plus anciens. La constitution de cohortes homogènes est favorisée dans plusieurs programmes.

La reconnaissance des acquis et les groupes-étudiants particuliers

Même si la majorité des étudiants est issue du pré-universitaire collégial, un pourcentage de plus en plus important d'étudiants arrive à l'Université après un parcours différent ou en provenance d'un programme spécial. Les étudiants étrangers, les adultes, les diplômés de programmes collégiaux professionnels, les diplômés des programmes de DEC enrichi (baccalauréat international, DEC sciences-lettres-arts), les étudiants en changement de programme ou d'université constituent des exemples de groupes-étudiants particuliers dont les besoins sont pris en considération au moment de l'étude de leur dossier à l'admission et durant leur cheminement par la suite.

La Politique de reconnaissance des acquis, maintenant intégrée dans le Règlement des études, favorise l'admission de toute personne ayant un projet d'études de niveau universitaire. Elle est conçue pour tenir compte de la majorité des situations que les étudiants présentent.

Des mesures spécifiques sont prises pour l'accueil et l'encadrement des étudiants étrangers. Depuis l'automne 1999, tout nouvel étudiant étranger bénéficie d'une rencontre individuelle avec un conseiller afin de faciliter son acclimatation à la vie au Québec et à la vie universitaire. Ces mesures se poursuivent et sont constamment enrichies par l'expérience acquise.

Les adultes qui reviennent aux études après une interruption bénéficient quant à eux d'un service d'aide à leur admission. Leurs acquis antérieurs sont évalués et une feuille de route personnalisée est préparée en vue de leur permettre d'être admis dans le programme ou le cours de leur choix. Les acquis scolaires et expérientiels sont considérés.

Pratiquement tous les programmes où cela est pertinent, ont mis en place des cheminements particuliers pour les diplômés des programmes professionnels au collégial (administration, comptabilité, agriculture, physiothérapie, génie, musique, foresterie, sciences infirmières, informatique, etc.). Plusieurs ententes formelles avec des cégeps ont été signées afin de donner un cadre précis, et prévisible, de passage du DEC technique aux programmes universitaires et ainsi mieux baliser les exigences du passage selon les divers secteurs disciplinaires. L'Université Laval est un leader pour ce qui est des DEC-BAC en continuité.

Dans le nouveau système de gestion des études, les étudiants auront accès à un catalogue d'équivalence de cours et de crédits. Ils pourront ainsi connaître, à l'avance, quels cours de leur cheminement antérieur peuvent contribuer à leur programme universitaire et organiser ainsi leur cheminement.

Une politique d'appui à l'excellence sportive est en vigueur depuis maintenant neuf ans. Elle s'adresse aux athlètes de haute performance, membres des clubs d'excellence du Rouge et Or ou d'une fédération sportive. Les mesures d'appui concernent les horaires, les modalités d'examen, les travaux pratiques et divers ajustements aux formules pédagogiques pour tenir compte du calendrier des événements sportifs.

Enfin, les étudiants recevant leur enseignement à distance, que ce soit des cours télévisés, par correspondance, par classes interactives ou par internet sont l'objet d'une attention particulière, notamment quant à leurs conditions d'apprentissage. Les enquêtes faites auprès de ces étudiants ont révélé le besoin de renforcer les liens professeur-étudiants autant que étudiants-étudiants. Pour ce faire, des ateliers de travail sont organisés en régions, les heures d'accès par téléphone ont été élargies, le service par courrier électronique a été étendu, la documentation est disponible en tout temps sur les sites et des activités

¹ Certaines des mesures présentées dans cette section s'adressent aussi aux étudiants des 2^e et 3^e cycles.

synchrones sont implantées dans plusieurs cours. Les enquêtes de satisfaction sont régulièrement répétées afin d'apporter les correctifs requis de façon continue. Ainsi, de nouvelles approches pédagogiques sont présentement testées. Elles combinent des activités synchrones avec des activités asynchrones. De plus, les activités synchrones sont enregistrées et les étudiants peuvent les revoir au besoin, ajoutant encore à la flexibilité des horaires offerts aux étudiants. Le baccalauréat en informatique peut être entièrement suivi en mode synchrone depuis l'automne 2006.

Les cheminements particuliers

Les enquêtes démontrent qu'environ le tiers des étudiants changent de programme pendant leur première année d'études. La majorité opte pour un programme du même secteur (par exemple du génie mécanique au génie chimique, d'un programme de sciences de la santé à un autre, d'un programme de langue à un programme de littérature, etc.).

Mais de nombreux étudiants se réorientent dans des secteurs autres. Des mesures facilitant leur cheminement sont déjà en place: cours compensateurs, équivalence de cours ou de formation, aide individualisée au choix de carrière par le Centre d'orientation et de consultation psychologique. La philosophie à la base de la reconnaissance des acquis encadre ces mesures et leur donne une cohérence additionnelle.

Le marché du travail

Par tradition, certains programmes d'études entretiennent des liens étroits avec le marché du travail sous forme de stages intégrés à la formation des étudiants. Que l'on pense ici, entre autres, à la formation des maîtres et aux sciences de la santé.

Les enquêtes confirment l'intérêt des étudiants pour toutes les formes de travaux pratiques et de stages qui les mettent en contact avec le marché du travail. Un relevé indique que 83% des programmes de baccalauréat spécialisé offrent au moins un stage en milieu de travail; 93% des étudiants inscrits à ces programmes ont ainsi accès à cette forme d'insertion. Cette proportion se maintient depuis plusieurs années. Le profil coopératif ajoute des possibilités d'approvisionnement du marché du travail dans plusieurs programmes.

Par ailleurs, une expérience d'emplois axés sur la carrière, initiée en collaboration avec le Service de placement de l'Université et l'Association des diplômés de Laval à l'été 1994 pour trois programmes, est maintenant étendue à l'ensemble des facultés. Elle prend la forme de périodes de travail rémunéré en entreprise qui sont offertes à toutes les sessions d'études. Le succès de la formule se maintient. Le Service de placement a créé une Entreprise d'entraînement virtuel à volet pédagogique en support à ce projet. Il organise des ateliers de préparation aux entrevues d'emploi et de rédaction de curriculum vitae.

Sur une base périodique, l'Université mène des opérations Relance dans le but, entre autres, de réinvestir rapidement dans les programmes les informations transmises par les récents diplômés sur les éléments de leur formation les plus déterminants pour leur insertion professionnelle. Ainsi ont été mises en lumière des attentes face à l'internationalisation et aux capacités entrepreneuriales. Des profils de formation sont maintenant accessibles aux étudiants.

L'internationalisation

Les études et enquêtes ont souligné le besoin de consolider les possibilités existantes reliées à tout le secteur « international », notamment les programmes de mobilité étudiante, les échanges d'étudiants, les séjours d'études à l'étranger, l'accueil d'étudiants et de professeurs étrangers, la connaissance de l'aspect international des disciplines. Un programme de bourses a été mis en place pour soutenir la mobilité étudiante; il a été élargi en 2000-2001 et de nouveau par l'apport du Programme de bourses de courts séjours à l'étranger du MELS. Il est maintenant inclus dans les objectifs de la campagne de financement de l'Université pour lui assurer une base stable de financement.

Les programmes de mobilité internationale, dont le profil international, instauré en 2000, connaissent un succès impressionnant qui se maintient. Ils permettent à un étudiant de poursuivre ses études dans une université à l'étranger durant une session ou deux.

Un séjour d'études à l'étranger constitue une valeur ajoutée certaine au curriculum vitae des étudiants. Des mesures particulières ont été mises en place pour assurer que les étudiants profitent pleinement de leur séjour d'études à l'étranger. Ainsi, des formations préparatoires sont offertes aux participants, portant aussi bien sur les aspects pratiques d'un séjour à l'étranger (visa, vaccins, etc.) que sur les aspects culturels et les conditions de vie des pays d'accueil. Les étudiants sont rencontrés à leur retour afin de connaître les difficultés rencontrées et les bons trucs. Plusieurs programmes organisent des

rencontres au cours desquelles les étudiants partagent leur expérience internationale avec les autres étudiants du programme.

En outre, un effort exceptionnel est fait du côté des langues, en particulier de l'anglais et de l'espagnol. L'Université s'est donné comme objectif que tout diplômé ait une connaissance fonctionnelle de l'anglais. C'est maintenant une condition d'obtention du baccalauréat réalisable notamment grâce aux mesures de support et aux actions de l'École de langues. Cet objectif est résolument maintenu; il s'inscrit dans deux politiques institutionnelles : celle de l'internationalisation de la formation et celle de la formation personnelle.

Les quelques mesures énumérées ont comme objectif commun de permettre à l'étudiant d'obtenir à la fin de sa formation un diplôme mais aussi une perception d'avoir acquis des habiletés transférables dans son ou ses futurs emplois.

2.2 LES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Aux 2^e et 3^e cycles, la notion d'encadrement prend une signification plus large, englobant notamment les conditions de réalisation du mémoire ou de la thèse, l'aide financière, la protection de la propriété intellectuelle, la participation à des publications et à des congrès. Dans une visée d'autonomie de pensée et de recherche, la notion d'accompagnement du cheminement est particulièrement développée au 3^e cycle. Les mesures y sont donc plus élaborées.

Une révision des objectifs des 2^e et 3^e cycles a permis de mieux préciser les frontières entre les cycles d'études et donc les attentes envers les étudiants de chaque niveau. Des éléments de souplesse ont été introduits dans les programmes de maîtrise et de doctorat par la création de divers cheminements. La possibilité de développer des doctorats « disciplinaires » accessibles à des praticiens de haut niveau a été explicitement inscrite dans le Règlement des études. Un programme de doctorat en théologie pratique a été implanté.

Contrairement à ce qui se passe au premier cycle, une analyse de la situation des étudiants aux 2^e et 3^e cycles a permis de constater que la majorité des étudiants qui abandonnent leurs études le font durant la période de rédaction de l'essai, du mémoire ou de la thèse. Deux ateliers sont maintenant offerts à tous les étudiants de ces cycles, un premier portant sur le contexte de rédaction aux études supérieures (gestion du temps, anxiété de la page blanche, ...) et le second portant sur le contexte de supervision aux études supérieures, notamment quant à la relation avec le directeur de recherche. L'introduction de la possibilité de déposer un mémoire ou une thèse sur support électronique a suscité un vif intérêt et, dans certains cas, a permis d'accélérer la diplomation.

En outre, pour accompagner adéquatement le cheminement des étudiants pendant la rédaction de leur thèse de doctorat, les facultés mettent en place des comités de thèse qui permettent à l'étudiant de profiter de réactions diversifiées et élargies à chacune des étapes de leur parcours. L'examen de doctorat est maintenant obligatoire dans tous les programmes; il constitue un temps fort du cheminement des doctorants.

Par ailleurs, l'Université s'est dotée de procédures systémiques de gestion des études avancées de manière à assurer la vérification de la régularité de l'encadrement des étudiants, du déroulement sans entraves des opérations qui doivent mener à leur diplomation. Par exemple: a) observation rigoureuse des délais accordés aux comités de lecture; b) diffusion d'analyses institutionnelles sur la durée des études supérieures, les taux de diplomation, les changements de programme; c) enquête systématique de satisfaction auprès des diplômés de maîtrise et de doctorat quant à la qualité de l'encadrement reçu. Le nouveau système de gestion permet de suivre « à la trace » le cheminement des étudiants; le directeur de programme ou le directeur de recherche peuvent ainsi intervenir précocement dans toutes situations de retard de cheminement.

La Politique en matière d'encadrement des étudiants à la maîtrise avec mémoire et au doctorat, adoptée en 2008 vise d'abord à ce que la relation entre professeur et étudiant soit la meilleure possible. Un deuxième objectif est d'améliorer le taux de réussite des étudiants de maîtrise avec mémoire et de doctorat.

Avec la création de plus en plus fréquente de programmes conjoints, de niveau maîtrise ou doctorat, les normes d'encadrement doivent être réexaminées et, dans la mesure du possible, harmonisées entre les établissements qui participent à un même programme. Un effort additionnel d'encadrement est exigé de la part des comités de programme afin que les étudiants tirent le meilleur profit de l'ensemble des compétences qui leur sont ainsi accessibles, sans toutefois y perdre du temps. Dans cette perspective, une analyse du fonctionnement des cotuelles de doctorat entre la France et le Québec a été réalisée. Toutes les universités québécoises impliquées y ont participé. Les résultats de l'analyse ont été inclus dans les plus récentes ententes.

L'observation du fonctionnement du système nord-américain met en lumière certaines tendances, dont celle du passage direct du baccalauréat au doctorat ou du passage accéléré de la maîtrise au doctorat. Les conditions d'encadrement et de supervision des étudiants ont été revues et simplifiées; ainsi, les étudiants qui en ont le goût et la capacité cheminent plus rapidement dans leurs études.

On constate également une tendance à l'augmentation des exigences d'accès à certains ordres professionnels sous la forme d'un allongement de la formation requise. Les conditions de poursuite d'un programme professionnel chevauchant deux cycles d'études ont été examinées par la Commission des études. L'objectif est d'assurer la fluidité du cheminement des étudiants en instaurant une forme de continuum baccalauréat-maîtrise et l'encadrement requis. Deux programmes ont ainsi été élaborés dans le domaine de la réadaptation. Les premiers étudiants s'y inscriront à partir de l'automne 2008.

Malgré les contraintes financières, l'Université maintient l'enveloppe des programmes de soutien financier aux étudiants des cycles supérieurs et situe cette enveloppe dans le cadre d'une stratégie intégrée de réussite aux études supérieures que doivent se donner les facultés. Les facultés se sont ainsi dotées, au cours des dernières années, d'un plan de soutien financier aux 2^e et 3^e cycles qui rassemble les diverses sources de financement accessibles aux étudiants et qui tient compte de la réussite de diverses étapes.

2.3 LA VIE ÉTUDIANTE

Il ne faut pas sous-estimer l'importance pour un meilleur cheminement des études, de mesures touchant la qualité plus générale de la vie étudiante. Des projets de logement pour étudiants vivant en couple ou avec des enfants sont à l'étude. L'accès à faible coût au transport en commun est également en discussions avec les autorités compétentes des municipalités.

Le PEPS est sans conteste un apport à la qualité de la vie étudiante. Les clubs sportifs suscitent l'enthousiasme et le sentiment d'appartenance. La gamme des activités individuelles ou en équipes s'élargit constamment.

Des sentiers écologiques, un virage vers une alimentation santé, une sensibilisation à un environnement de qualité font maintenant partie intégrante du mode de vie sur le campus.

Le Service des affaires étudiantes maintient des liens avec les associations étudiantes de toute nature (académique, culturelle, religieuse, sportive, etc.) contribuant ainsi au dialogue entre les groupes. Par ailleurs, l'Université soutient les initiatives étudiantes qui visent l'animation académique, par exemple la Chaire publique de l'Association des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIÉS), ou l'intégration des étudiants comme les Journées d'accueil de la rentrée, les semaines thématiques ou autres.

CONCLUSION

L'Université cherche constamment à mieux connaître les étudiants, leur perception des obstacles à leur réussite, leurs attentes quant à la qualité de leur formation et à leur encadrement afin d'adapter continuellement les mesures pour améliorer tous les aspects de la vie universitaire.

Les clientèles étant sans cesse changeantes, l'Université s'est résolument engagée à poursuivre son développement des moyens les plus efficaces pour aider les étudiants à acquérir de leur passage à l'université les compétences et les attitudes conduisant à la réussite du plus grand nombre possible d'entre eux.

Horizon 2012 : Orientations de développement de l'Université Laval – affirme les engagements de l'Université en matière d'encadrement et de réussite des étudiants.

2.3 Programmes d'activités de recherche

Source: Vice-rectorat à la recherche et à la création

Subventions et contrats de recherche
Rapport du vice-recteur à la recherche et à la création

Tableau 1 : Données générales sur les fonds de recherche

Tableau 2 A : Fonds externes de recherche selon la source de financement

Tableau 2 B : Nombre de chercheurs selon la source de financement

Tableau 3 A : Fonds externes de recherche obtenus par faculté et secteur

Tableau 3 B : Fonds externes de recherche obtenus par chercheur, faculté et secteur

Tableau 1	Données générales sur les fonds de recherche				
	2003 - 2004	2004 - 2005	2005 - 2006	2006 - 2007	2007 - 2008*
Fonds externes de recherche	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds gérés à l'Université	156 948 503	162 811 412	165 265 058	153 265 307	151 957 487
Fonds gérés dans les établissements de santé	69 285 174	68 841 286	61 638 234	59 622 657	58 551 628
Sous-total	226 233 677	231 652 698	226 903 292	212 887 964	210 509 115
Contributions en nature des entreprises	9 844 718	9 287 159	10 262 134	8 566 592	10 366 280
Contrats pour la coopération internationale	45 495	0	0	0	0
Grand total des fonds externes	236 123 890	240 939 857	237 165 426	221 454 556	220 875 395
Fonds internes de recherche	\$	\$	\$	\$	\$
Budget de développement de la recherche	5 817 610	6 538 458	8 057 453	6 048 349	5 725 003
Compléments de salaires des chercheurs boursiers	2 243 617	2 586 792	2 304 507	1 855 999	2 020 129
Total des fonds internes	8 061 227	9 125 250	10 361 960	7 904 348	7 745 132
Total des fonds consacrés à la recherche	244 185 117	250 065 107	247 527 386	229 358 904	228 620 527

*Données provisoires

Tableau 2 A	Fonds externes de recherche selon la source de financement				
	2003 - 2004	2004 - 2005	2005 - 2006	2006 - 2007	2007 - 2008*
Gouvernement du Canada	\$	\$	\$	\$	\$
<u>Agriculture Canada</u>	170 625	105 176	102 050	192 270	257 355
<u>CRSH</u>	8 082 239	8 804 524	8 878 109	9 043 945	9 258 470
<u>CRSNG</u>	26 118 522	30 911 197	30 276 998	31 831 118	32 684 211
<u>FCI</u>	23 382 582	22 626 394	26 146 543	19 767 877	14 792 934
<u>IRSC/CRM</u>	29 887 785	33 615 565	33 133 455	34 304 218	35 054 883
<u>Santé Canada</u>	475 053	525 991	758 042	727 240	746 374
<u>Secrétariat inter-conseils du Canada</u>	56 640	2 114 200	1 081 518	1 467 887	934 173
Autres	9 432 232	7 251 142	7 482 193	8 482 449	8 561 684
Sous-total Gouvernement du Canada	97 605 678	105 954 189	107 858 908	105 817 004	102 290 084
Gouvernement du Québec	\$	\$	\$	\$	\$
<u>CORPAQ/MAPAQ</u>	977 743	649 702	930 076	886 954	750 970
<u>FQRNT/FCAR</u>	8 912 558	8 125 446	6 454 776	6 398 121	6 177 189
<u>FQRSC/CQRS</u>	5 939 698	4 014 311	4 475 753	4 695 539	4 868 775
<u>FRSQ</u>	16 490 097	16 245 648	15 400 264	14 905 394	10 992 992
<u>Ministère de la Santé et Services sociaux</u>	10 291 444	11 169 419	9 736 835	1 518 901	3 078 900
<u>Ministère de l'Éducation</u>	8 723 436	11 604 655	15 121 829	6 908 844	6 159 674
<u>Ministère des Ressources naturelles</u>	207 736	188 638	3 283	3 923	0
<u>MRST/MFER/MDER/MDEIE</u>	935 509	160 169	92 218	5 414 551	5 535 767
<u>VRQ</u>	5 495 187	4 203 371	1 819 807	1 345 528	83 332
Autres	4 540 196	3 947 197	4 003 942	4 340 909	5 229 313
Sous-total Gouvernement du Québec	62 513 604	60 308 556	58 038 783	46 418 664	42 876 912
Compagnies et sociétés	45 909 159	40 992 376	43 730 069	43 043 694	49 501 432
Associations et fondations	24 281 395	27 858 181	20 164 877	19 496 769	18 197 025
Autres	5 814 054	5 826 555	7 372 789	6 678 425	8 009 942
Total général	236 123 890	240 939 857	237 165 426	221 454 556	220 875 395

*Données provisoires

Tableau 2 B	Nombre de chercheurs selon la source de financement				
	2003 - 2004	2004 - 2005	2005 - 2006	2006 - 2007	2007 - 2008*
Gouvernement du Canada					
Agriculture Canada	6	12	5	14	25
CRSH	265	278	263	268	271
CRSNG	393	403	420	437	448
FCI	106	99	97	93	94
IRSC/CRM	335	347	360	373	346
Santé Canada	11	8	13	11	10
Secrétariat inter-conseils du Canada	3	16	17	37	29
Autres	131	127	110	143	124
Sous-total Gouvernement du Canada	941	959	961	992	984
Gouvernement du Québec					
CORPAQ/MAPAQ	42	30	30	31	23
FQRNT/FCAR	296	311	282	287	279
FQRSC/CQRS	223	220	244	262	267
FRSQ	198	174	150	152	122
Ministère de la Santé et Services sociaux	48	46	35	23	28
Ministère de l'Éducation	41	50	49	25	27
Ministère des Ressources naturelles	8	14	4	4	0
MRST/MFER/MDER/MDEIE	18	12	4	17	24
VRQ	117	77	54	16	2
Autres	106	104	121	121	112
Sous-total Gouvernement du Canada	775	745	748	756	723
Compagnies et sociétés	390	379	384	386	393
Associations et fondations	348	385	406	367	366
Autres	130	125	147	163	158

*Données provisoires

	Fonds externes de recherche obtenus par faculté et secteur											
	2003 - 2004		2004 - 2005		2005 - 2006		2006 - 2007		2007 - 2008*			
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%		
Sciences santé												
Médecine	120 648 562	2,1	113 039 165	-8,2	104 501 879	-7,6	104 609 992	0,1				
Médecine dentaire	415 202	59,7	500 562	-24,5	802 089	60,2	772 177	-3,7				
Pharmacie	2 277 145	13,6	3 881 502	50,1	3 598 075	-7,3	3 521 852	-2,1				
Sciences infirmières	1 481 781	13,6	1 693 200	0,6	1 518 450	-10,3	1 626 797	7,1				
Sous-total sciences santé	124 822 690	2,6	119 114 429	-7	110 420 493	-7,3	110 530 818	0,1				
Sciences naturelles et génie												
Foresterie et géomatique	16 767 516	8,1	10 867 776	-40,1	14 442 003	32,9	13 376 964	-7,4				
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	20 126 957	-22,1	14 866 902	-5,2	23 817 206	60,2	19 727 275	-17,2				
Sciences et génie	45 032 786	17,1	63 274 475	20	47 947 925	-24,2	49 041 985	2,3				
Sous-total sciences naturelles et génie	81 927 259	5,6	89 009 153	2,9	86 207 134	-3,1	82 146 224	-4,7				
Sciences humaines et sociales, arts et lettres												
Aménagement, architecture et arts visuels	2 278 206	-46,1	1 390 441	13,2	1 271 773	-8,5	1 408 696	10,8				
Droit	552 372	3,7	631 835	10,4	807 516	27,8	875 232	8,4				
Lettres	5 034 133	-9,6	7 004 417	53,9	4 161 956	-40,6	4 066 073	-2,3				
Musique	65 003	-56,6	22 073	-21,7	23 718	7,5	66 754	181,4				
Philosophie	345 906	31,4	415 256	-8,6	482 196	16,1	445 634	-7,6				
Sciences de l'administration	3 678 718	4,8	3 431 729	-10,9	3 433 970	0,1	4 030 593	17,4				
Sciences de l'éducation	3 210 274	-17,2	2 064 551	-22,3	2 296 366	11,2	3 452 361	50,3				
Sciences sociales	11 768 533	-6,8	12 500 508	14	11 189 844	-10,5	10 987 583	-1,8				
Théologie et sciences religieuses	671 984	-9,7	535 298	-11,8	427 078	-20,2	423 014	-1				
Sous-total sciences humaines et sociales, arts et lettres	27 605 129	-9,7	27 996 108	12,4	24 094 417	-13,9	25 755 940	6,9				
Autres	1 768 812	-22,9	1 045 736	-23,3	732 512	-30	2 488 913	239,8				
Grand total	236 123 890	2	237 165 426	-1,6	221 454 556	-6,6	220 921 895	-0,2				

*Données provisoires

	Fonds externes de recherche obtenus par chercheur, faculté et secteur											
	Nombre de chercheurs par faculté et secteur											
	2003 - 2004		2004 - 2005		2005 - 2006		2006 - 2007		2007 - 2008*			
Sciences santé	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb
Médecine	276 084	437	291 222	423	253 451	446	234 309	446	237 211	441	237 211	441
Médecine dentaire	41 520	10	60 287	11	35 754	14	66 841	12	85 797	9	85 797	9
Pharmacie	151 810	15	117 539	22	204 290	19	199 893	18	185 361	19	185 361	19
Sciences infirmières	98 785	15	105 226	16	99 600	17	72 307	21	77 467	21	77 467	21
Sous-total sciences santé	261 683	477	271 440	472	240 150	496	223 072	495	226 034	489	226 034	489
Sciences naturelles et génie	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb
Foresterie et géomatique	239 536	70	255 393	71	139 330	78	197 836	73	183 246	73	183 246	73
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	188 102	107	153 720	102	142 951	104	226 831	105	182 660	108	182 660	108
Sciences et génie	177 294	254	214 339	246	247 166	256	192 562	249	192 322	255	192 322	255
Sous-total sciences naturelles et génie	190 086	431	206 539	419	203 217	438	201 890	427	188 409	436	188 409	436
Sciences humaines et sociales, arts et lettres	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb	\$/chercheur	nb
Aménagement, architecture et arts visuels	134 012	17	72 273	17	73 181	19	57 808	22	56 348	25	56 348	25
Droit	25 108	22	26 026	22	26 326	24	31 058	26	36 468	24	36 468	24
Lettres	62 150	81	52 325	87	77 827	90	46 764	89	45 686	89	45 686	89
Musique	32 502	2	28 198	1	22 073	1	11 859	2	33 377	2	33 377	2
Philosophie	49 415	7	56 807	8	41 526	10	48 220	10	44 563	10	44 563	10
Sciences de l'administration	87 589	42	80 281	48	79 808	43	71 541	48	68 315	59	68 315	59
Sciences de l'éducation	66 881	48	56 540	47	48 013	43	46 865	49	60 568	57	60 568	57
Sciences sociales	80 058	147	70 276	156	79 117	158	70 822	158	69 542	158	69 542	158
Théologie et sciences religieuses	39 528	17	40 438	15	33 456	16	30 506	14	28 201	15	28 201	15
Sous-total sciences humaines et sociales, arts et lettres	72 076	383	62 136	401	69 297	404	57 780	417	58 804	438	58 804	438
Autres	1 768 812	1	1 363 960	1	1 045 736	1	732 512	1	829 638	1	829 638	1

*Données provisoires

SECTION 3 : LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

3.1 DISCOURS DE LA RENTRÉE 2008-2009 DU RECTEUR, MONSIEUR DENIS BRIÈRE

Discours de la rentrée du recteur de l'Université Laval,

M. Denis Brière, prononcé le mardi 16 septembre 2008 devant les membres du Conseil universitaire

Le discours prononcé fait foi.

Chers membres du Conseil universitaire.

L'année 2007-2008 est déjà derrière nous, mais quelle année! Je suis très fier des réalisations accomplies et j'en remercie tous ceux et celles qui y ont contribué.

Cette première année de mandat de la nouvelle direction a été l'occasion de se donner une vision commune du développement de notre institution, une vision porteuse d'avenir, stimulante et rassembleuse, soit de : *Devenir l'une des meilleures universités au monde* en misant sur nos forces, nos compétences et le dynamisme de l'ensemble des membres de la communauté universitaire.

Cette réflexion a donné lieu au dépôt du document *Horizon 2012 : Orientations de développement de l'Université Laval* qui a été adopté par le Conseil universitaire et le Conseil d'administration en février dernier. Ce plan d'orientation est le fruit d'une démarche de consultation à laquelle ont participé de nombreux membres de la communauté universitaire. Nous y réaffirmons notre mission fondamentale de formation et de recherche et y mettons en lumière les valeurs qui nous animent et qui sauront guider nos actions et nos décisions au cours des prochaines années.

Les orientations qui y sont énoncées tiennent compte des enjeux actuels et émergents auxquels notre université doit faire face et qui commandent une vaste mobilisation de l'ensemble de la communauté universitaire. C'est dans cet esprit mobilisateur que ce plan de 4 ans a d'ailleurs été préparé et que nous souhaitons faire progresser et prospérer notre institution. C'est aussi en faisant référence aux six grands thèmes de ce document et aux éléments de vision correspondants que je dresserai le portrait des principales réalisations de la dernière année et des projets pour la nouvelle année.

BILAN ET PERSPECTIVES

Formation

Notre action en formation s'est notamment traduite en 2007-2008 par l'évaluation de 22 programmes, la création de 3 nouveaux programmes ainsi que l'implantation du *Baccalauréat en art et science de l'animation* et des *Maîtrise et Doctorat en biophotonique*.

Le mandat et la structure du *Réseau de valorisation de l'enseignement* ont également été revus afin de mieux répondre aux défis qui se poseront au cours des prochaines années en matière de pédagogie universitaire et de technopédagogie. Cette nouvelle unité s'appelle désormais *Bureau des services pédagogiques (BSP)*.

Dans cette perspective d'amélioration continue en matière de formation, nous entendons, en 2008-2009, notamment :

- Poursuivre le développement de nos programmes dans une optique de décloisonnement, d'orientation multidisciplinaire et de flexibilité ;
- Compléter la révision du *Règlement des études* ;
- Adopter une *Politique de valorisation, de reconnaissance et d'amélioration de la qualité de l'enseignement* ;
- Élaborer une *Politique de reconnaissance des acquis* et des compétences des étudiants ;

- Poursuivre le développement de programmes conjoints avec des universités partenaires de qualité au Canada et à l'étranger ;
- Améliorer la promotion de l'excellence auprès des étudiants par la remise de bourses de leadership.

Notons également le succès que connaît le *Programme Mentor* créé par le *Service de placement de l'Université Laval (SPLA)*, en partenariat avec *Entreprenariat Laval*, et qui offre aux étudiants la possibilité de bénéficier d'un contact privilégié avec une personne expérimentée du monde du travail et de développer leur réseau de contacts dans leur domaine d'études.

En matière de formation à distance, nous pouvons également être fiers de nos réalisations. Notre banque de cours à distance est passée de 444 cours en 2006-2007 à 515 cours en 2007-2008. La population étudiante fréquentant ainsi l'un de nos 35 programmes à distance a également connu une augmentation importante, soit de l'ordre de 8% en termes d'effectif étudiant en équivalence au temps plein (EEETP).

Une *Politique sur la formation à distance* sera d'ailleurs adoptée au cours de la prochaine année.

Au chapitre de la formation continue, nos activités hors campus ont généré un total de quelque 35 000 crédits étudiants en 2007-2008. Nous notons des progrès importants en particulier au deuxième cycle où le nombre de crédits étudiants hors campus a doublé en 5 ans.

L'an dernier, l'effectif étudiant en équivalence au temps plein (EEETP) affichait un léger recul de 0,3 % comparativement à l'année précédente qui avait également connu une baisse de 0,5 %. Par ailleurs, les résultats à ce jour, pour la session d'automne 2008, montrent une augmentation de 0,8% en nombre total d'inscriptions dont un gain significatif de 5,8% en nombre de nouvelles personnes inscrites. Ces résultats encourageants témoignent des efforts importants déployés par les facultés et les services en matière de recrutement. Il restera à voir comment ces hausses se traduiront en termes financiers compte tenu de la progression observée des études à temps partiel.

Il va de soi que le recrutement demeure notre priorité afin de maintenir, et espérer accroître, notre effectif étudiant malgré la baisse démographique anticipée et la concurrence de plus en plus vive entre les universités. Pour ce faire, nous entendons au cours de la prochaine année :

- Augmenter les ressources humaines et matérielles dédiées au recrutement ;
- Utiliser davantage les technologies de l'information, notamment pour assurer un suivi auprès des étudiants potentiels. Notons que les pages Web consacrées au recrutement ont été visitées par 250 000 personnes différentes en 2007, soit une croissance de 55% par rapport à 2006.

Nous souhaitons également :

- Rendre plus attractif l'appui financier offert aux étudiants potentiels de grande qualité ;
- Accroître notre présence au Québec et sur la scène internationale, plus particulièrement en Europe et en Afrique ;
- Développer une vision globale en matière de gestion de l'effectif étudiant. Cette vision va du recrutement à la diplomation, privilégiant une approche personnalisée auprès des étudiants potentiels et la mise en place de plans ciblés en appui à la réussite aux études.

Recherche et création

Les défis sont également très grands en matière de recherche et de création. Ils rendent d'autant plus pertinents les efforts mis en place au cours de la dernière année pour réaffirmer notre leadership en recherche et se positionner parmi les cinq grandes universités du Canada et les meilleures au monde.

À cet égard, nous avons lancé à l'automne 2007 le *Programme PAIR* qui vise à créer 100 chaires de recherche pour un financement de 100 millions de dollars d'ici les cinq prochaines années. Ce *Programme pour l'avancement de l'innovation et de la recherche*, le plus ambitieux et le plus important jamais lancé au Québec, permettra de recruter cent professeurs, parmi les meilleurs dans leur domaine, et de bâtir autour d'eux des pôles de recherche de calibre international orientés vers les grands enjeux et les besoins de la société. Nous visons, en 2008-2009, la mise en place d'au moins 20 chaires de recherche et de création ainsi que l'élargissement des partenariats de recherche.

Nous avons également créé trois bureaux visant à rendre plus accessible et fonctionnel les services offerts par le vice-rectorat à la recherche et à la création, soit le *Bureau de liaison entreprise-université* (BLEU), le *Bureau de la recherche et de la création* et le *Bureau des chaires*.

Le secteur de la recherche et de la création s'est également doté d'une *Politique relative aux chaires de recherche et de création de l'Université Laval* et a, entre autres, augmenté les appuis financiers aux centres de recherche, mis en place des comités de lecture des grandes demandes de subvention et développé de nouveaux outils de rayonnement.

Pour 2008-2009, plusieurs initiatives sont projetées dont :

- L'élaboration d'une *Politique relative à la création, l'évaluation et le renouvellement des instituts de l'Université Laval* ;
- L'élaboration d'une *Politique sur l'intégrité en recherche et les conflits d'intérêts* ;
- La mise en place d'un *Comité institutionnel de gestion des brevets* ;
- La mise en place d'un *Programme de mise en valeur des réalisations de nos chercheurs*.

L'internationalisation des activités

En ce qui a trait à l'internationalisation de nos activités, 2007-2008 aura aussi été une année bien remplie. Les nombreux congrès internationaux qui ont eu lieu à Québec dans le cadre des Fêtes du 400^e anniversaire de sa fondation ont fortement sollicité notre communauté universitaire et auront permis une visibilité inestimable de notre université sur les scènes nationale et internationale. Je remercie tous ceux et celles qui s'y sont engagés et qui ont contribué à leurs succès.

La création du *Fonds de développement international* est également venue appuyer nos diverses initiatives internationales.

L'an dernier, plus de 800 étudiants ont bénéficié d'un soutien financier du Bureau international pour réaliser des échanges ou stages internationaux. Nous avons aussi poursuivi le développement de programmes conjoints. Au 31 mai, l'Université Laval comptait 563 ententes avec 417 partenaires dans 66 pays.

Notons que nous avons connu une légère hausse d'inscription d'étudiants étrangers à l'automne 2007-2008 comparativement à la même période l'année précédent. Afin de faciliter l'intégration de ces étudiants à la communauté universitaire et à la Ville de Québec, un programme de jumelage a de plus été élaboré au cours de l'année et est en vigueur dès cet automne.

Pour l'année en cours, les efforts d'internationalisation de nos activités se traduiront notamment par:

- L'accroissement de notre présence internationale en recrutement ;
- Le développement de partenariats privilégiés avec des ententes de type *Sister University* ;
- L'implantation de programmes conjoints avec double diplôme en collaboration avec des institutions réputées ;
- La conclusion des travaux du comité de réflexion sur la mission de la *Maison internationale* et la mise en œuvre de ce projet.

L'engagement dans la société

Au chapitre de l'engagement dans la société, nous entendons plus particulièrement exercer un leadership accru au sein de notre collectivité et sur la scène internationale.

C'est dans cet esprit que, nous avons pleinement saisi l'occasion offerte par les Fêtes du 400^e anniversaire de Québec pour accroître la visibilité de l'Université Laval dans la région, et ce, grâce à une série d'activités qui ont permis de mettre en valeur les multiples facettes de la contribution de nos membres à la riche histoire de la Ville de Québec et au développement de la société.

Nous avons aussi poursuivi le développement de partenariats mutuellement bénéfiques avec différents acteurs des secteurs privé, parapublic, public et institutionnel, et ce, tant au sein de nos activités fondamentales de formation et de recherche qu'en matière de placement étudiant et de développement institutionnel. Permettez-moi de citer ici quelques exemples des ententes intervenues au cours de la dernière année qui, sans être exhaustifs, démontrent bien la diversité de ces partenariats et des domaines d'expertise qu'ils permettront de développer.

- Le démarrage de *L'École nationale en développement interactif* en partenariat avec d'autres institutions d'enseignement de la région et des entreprises du monde du jeu interactif ;
- Le lancement du programme *Executive Master's in Global Supply Chain Management* offert par la Faculté des sciences de l'administration en collaboration avec le Swiss Federal Institute of Technology in Lausanne (EPFL) et l'École Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC) de Paris ainsi qu'avec l'appui de la Purchasing Management Association of Canada (PMAC) ;
- Le partenariat convenu entre le Service de placement de l'Université Laval et le Centre de développement en assurance et services financiers pour des stages coopératifs ;
- Le lancement de plusieurs nouvelles chaires de recherche dont :
 - La *Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires* en partenariat avec l'Assemblée nationale du Québec ;

- La Chaire CRSNG/Industrielle Alliance pour les femmes en sciences et génie au Québec ;
- La Chaire de recherche industrielle CRSNG en calcul scientifique de haute performance en partenariat avec la compagnie Michelin ;
- La Chaire PFIZER-IRSC sur la pathogénèse de la résistance à l'insuline et des maladies cardiovasculaires.

Au chapitre de nos services à la collectivité, j'aimerais plus particulièrement souligner le grand succès qu'a connu la Campagne 2007 de Centraide-Université Laval, dont la levée de fonds sur le campus a permis d'amasser près de 350 000 \$.

Les membres de la communauté universitaire

L'année 2007-2008 aura aussi été porteuse en matière d'amélioration des conditions de vie des étudiants et de l'ensemble des membres de la communauté universitaire. Nos efforts en ce sens se sont entre autres traduits par la poursuite des projets de développement et d'amélioration du parc immobilier et des infrastructures, dont :

- La rénovation et la mise aux normes des pavillons *Félix-Antoine-Savard* et *Abitibi-Price* ;
- L'agrandissement du pavillon *Ferdinand-Vandry* ;
- La construction des serres haute performance.

En 2008-2009, les principaux travaux projetés sont :

- La poursuite des rénovations et de la mise aux normes du pavillon *Ferdinand-Vandry* et le démarrage de travaux aux pavillons *Alexandre-Vachon* et *Charles-de-Koninck* ;
- La construction d'un entrepôt de produits dangereux ;
- La planification du projet de rénovation du pavillon *Alphonse-Marie-Parent* ;
- La phase II des laboratoires de recherche de l'*Institut des nutraceutiques et des aliments fonctionnels (INAF)* ;
- Le démarrage du projet du *Super PEPS*.

Saluons également les efforts continus du Service des résidences pour améliorer la qualité de l'hébergement sur le campus et qui, au printemps, a mérité la certification *Établissement vert Bruntland*, le seul lieu d'hébergement universitaire au Québec à détenir ce prestigieux statut et à recevoir le *Prix d'honneur d'accessibilité aux personnes handicapées* de l'APHAJ. Ce prix nous a été décerné en juin dernier au Palais des congrès de Paris devant plus de 4 000 personnes.

L'augmentation de la capacité d'accueil de nos résidences universitaires et la poursuite de l'amélioration de la qualité de celles qui existent déjà font également partie de nos priorités d'action des prochaines années.

Nous pouvons également nous réjouir des actions réalisées en matière de gestion des ressources humaines. En effet, nous avons conclu des ententes avec quatre syndicats, les associations de cadres et de directeurs de service et le personnel non syndiqué. Nous avons réglé le dossier de

l'équité salariale des employés de soutien, mis à jour le dossier sur l'accès à l'égalité, créé le *Bureau des affaires professorales et du personnel enseignant et de recherche* et recruté 54 nouveaux professeurs.

Le Service des ressources humaines a notamment assuré un suivi à la mise en place de nouvelles conventions collectives, procédé à l'affichage de plus de 300 postes vacants ou affectations temporaires et poursuivi d'importants efforts en matière de formation du personnel. On constate d'ailleurs une augmentation constante du taux de participation à ces formations. Par exemple, selon les catégories d'emploi, entre 45% et 70% du personnel administratif a suivi une des formations offertes au cours de la dernière année.

Plusieurs autres dossiers importants feront l'objet d'une attention particulière en 2008-2009 dont:

- Les négociations avec le *Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval* et l'*Association des dentistes cliniciens enseignants de la Faculté de médecine dentaire de l'Université Laval* ;
- L'examen d'une nouvelle norme du Bureau de normalisation du Québec, communément appelée *Entreprise en santé*, et qui vise le maintien et l'amélioration durable de l'état de santé des personnes en milieu de travail ;
- La poursuite des importants efforts consentis à l'implantation du *Projet de modernisation des systèmes d'information et de gestion des ressources humaines* dont la phase dite de construction est à l'étape finale. La phase de transition s'amorcera prochainement pour se poursuivre jusqu'à l'été 2009.

La gouvernance et le développement durable

La gouvernance et le développement durable ont aussi été au centre de nos préoccupations en 2007-2008 et demeureront des priorités d'intervention pour l'année à venir.

Ainsi, nous avons mis sur pied un comité de suivi qui travaillera à revoir différents aspects de notre gouvernance universitaire et dont les recommandations sont attendues pour la fin de l'automne 2008. De plus, le Bureau du secrétaire général travaille activement avec les vice-rectorats à la mise à jour et la révision des politiques et règlements institutionnels.

La gestion des finances de l'Université Laval fait également l'objet d'une attention particulière. Les objectifs financiers 2007-2008 ont été atteints, les résultats au 31 mai dernier affichant un surplus de 200 000 \$. Les efforts se poursuivront au cours de la prochaine année afin d'améliorer l'efficacité de la gestion institutionnelle, de réduire le déficit accumulé et d'appuyer les unités dans leur développement ainsi que dans leur gestion financière et budgétaire.

Parmi les mesures prévues au budget 2008-2009, nous retrouvons :

- L'ajout de 2,2 M\$ aux budgets des facultés dont 1,7 M\$ à leur budget d'appoint ;
- 2,2 M\$ additionnels en allocations budgétaires aux facultés et aux services visant à répondre aux besoins essentiels ;
- Un appui financier de 1 M\$ aux priorités institutionnelles ;

- L'allocation d'une somme de 1,4 M\$ au remboursement du déficit accumulé : cette mesure faisant en sorte que l'Université Laval est l'une des rares grandes universités du Québec à déposer un budget positif et à amorcer la réduction de sa dette.

Malgré ces bonnes nouvelles, notre situation financière reste difficile. Je ne saurais d'ailleurs trop insister sur l'importance du recrutement étudiant pour notre institution et ses finances. Une hausse des subventions et la recherche de nouvelles sources de financement demeurent également essentielles au développement de notre université.

À cet égard, je rappelle qu'un groupe de travail a été mis sur pied afin de trouver de nouveaux modes de financement, notamment en exploitant efficacement et en balisant les occasions de partenariats externes dans le respect de notre mission et de nos valeurs institutionnelles. Les recommandations de ce *Groupe de travail sur la conduite des relations avec les partenaires externes* sont attendues pour la fin décembre prochain.

En ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité de nos systèmes d'information et de communication, signalons que:

- La mise en œuvre du *Projet de modernisation de la gestion des études* se déroule comme prévu, la mise à l'horaire des cours débutera à la fin de septembre. Le déploiement progressif des différentes autres fonctionnalités commencera au début novembre pour être complété à la session d'hiver 2009 ;
- Le développement de l'*Environnement numérique d'apprentissage* progresse également très bien. Une première version opérationnelle du nouvel environnement sera en place en juin 2009 ;
- L'implantation d'Illuminate, une plateforme de communication synchrone, a été complétée ;
- La mise à jour du site Internet ULaval est également démarrée et on prévoit sa mise en ligne pour le printemps 2009.

À noter que ces importants investissements ont également fait l'objet d'un rigoureux plan de financement approuvé par les autorités gouvernementales. Nous sommes aussi à actualiser la structure de gouvernance des technologies de l'information.

Parmi les actions également mises en œuvre au cours de cette première année de mandat et dont nous pouvons être très fiers, soulignons celles en lien avec le développement durable dont :

- La création de la *Table de concertation sur le développement durable* ;
- L'élaboration d'une nouvelle *Politique de développement durable* ;
- La création du *Fonds institutionnel de développement durable* qui, doté d'une enveloppe de 400 000 \$/année sur 5 ans, constitue le plus important fonds ainsi dédié au sein du réseau universitaire québécois ;
- La poursuite du *Programme d'efficacité énergétique* par l'installation, entre autres, d'une chaudière électrique qui a procuré des économies de 350 000 \$ dès la première année et contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 20 % ;

- La mise sur pied du *Programme du laissez-passer trimestriel* par la CADEUL en partenariat avec le RTC ;
- Le lancement du *Programme Virage Santé* ;
- La promotion de l'utilisation de sacs écologiques, de tasses réutilisables et de papier certifié éco responsable avec nos partenaires d'affaires œuvrant sur le campus.

Plusieurs autres exemples de nos actions concrètes en matière de développement durable peuvent être consultés sur notre toute nouvelle page WEB au : www.developpementdurable.ulaval.ca .

L'Université Laval se positionne ainsi comme chef de file en matière de développement durable, et ce, non seulement dans ses opérations courantes et l'aménagement du campus, mais également dans son offre de formation et ses activités de recherche. Rappelons à ce chapitre que nous offrons plus de 130 cours en lien avec le développement durable, répertoriés au sein de 43 programmes de formation au sein de 8 facultés différentes. Du côté de la recherche, près de 60 centres d'étude, chaires ou groupes, totalisant plus de 100 projets, s'intéressent aux domaines de l'environnement et du développement durable, ce qui démontre bien le dynamisme de l'Université Laval dans l'identification de solutions à cet important enjeu de société.

CONCLUSION

Vous me pardonnerez d'arrêter ici ce trop bref survol de nos réalisations 2007-2008 et des grands chantiers envisagés pour l'année à venir, un survol qui ne peut malheureusement, en si peu de temps, rendre justice à tout le dynamisme et à toute la créativité qui animent notre campus.

À tous les membres de la communauté universitaire, personnel et étudiants, qui, je le sais, ont à cœur le développement et le rayonnement de notre établissement, je veux donc dire toute mon appréciation et l'enthousiasme que j'éprouve à travailler avec vous pour faire de **l'Université Laval l'une des meilleures universités au monde**. Beaucoup de travail reste à accomplir, les défis à relever sont majeurs, mais je suis profondément convaincu que nous sommes sur la bonne voie et qu'ensemble nous saurons saisir toutes les occasions pour réaliser cette vision porteuse d'avenir.

En terminant, j'aimerais profiter de cette occasion privilégiée pour vous souhaiter, très chaleureusement, une bonne rentrée 2008-2009 et pour vous réitérer ma profonde gratitude pour votre précieuse contribution à la bonne marche de notre institution.

